

Vinification du Martin Huguenot et micro-vinification de variétés résistantes du programme CepInnov au Comité Champagne

Pauline Huon

▶ To cite this version:

Pauline Huon. Vinification du Martin Huguenot et micro-vinification de variétés résistantes du programme CepInnov au Comité Champagne. Sciences du Vivant [q-bio]. 2022. dumas-04569119

HAL Id: dumas-04569119 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04569119

Submitted on 6 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE



MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Présenté pour l'obtention du

DIPLÔME D'OENOLOGUE

Vinification du Martin Huguenot et micro-vinification de variétés résistantes du programme Ceplnnov au Comité Champagne

Par

Pauline HUON

Année de soutenance : 2022

Organisme d'accueil : Comité Champagne (CIVC)



MINISTERE DE L'AGRICULTURE



MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Présenté pour l'obtention du

DIPLÔME D'OENOLOGUE

Vinification du Martin Huguenot et micro-vinification de variétés résistantes du programme Ceplnnov au Comité Champagne

Par

Pauline HUON

Mémoire préparé sous la direction de : Organisme d'accueil : Comité

Didier Ollé Champagne (CIVC)

Présenté le : 27/05/2022 Maître de stage : Sandrine Lapie

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de mon stage de fin d'études, ainsi qu'à la rédaction de ce mémoire.

En tout premier lieu Sandrine Lapie, maître de stage, pour m'avoir fait découvrir le monde du Champagne et l'expérimentation qui en découle. Je la remercie tout particulièrement pour son encadrement, son suivi, sa disponibilité ainsi que pour son aide apportée dans la rédaction de ce mémoire de fin d'études.

Également tous les collègues du service vin, Florence Machet et Christophe Lagille, pour m'avoir associée à leurs activités comme le soutirage par exemple et pour leurs explications des méthodes calculatoires du tirage. Ils ont pris le temps de répondre à mes nombreuses questions.

Je remercie également Juliette Fristot, avec qui j'ai réalisé tout le suivi des Sélections Intermédiaires et leur micro-vinification. Tu m'as été d'un grand soutien en m'expliquant tous les enjeux de cette expérimentation.

Sans oublier tous les collègues du service vigne que je n'ai pas cités précédemment, pour leur accueil, leur disponibilité. A vous aussi Sarah Andrien, Hélène Pinard, Clarisse Dumoulin, stagiaires comme moi, pour l'entraide et pour tous les moments partagés, que ce soit au sein du Comité Champagne ou bien en dehors.

Une mention particulière pour mes parents pour leur aide et la relecture de ce rapport.

Tableau de sigles

ACF Arôme de Champignon Frais
AOC Appellation d'Origine Contrôlée

AT Acidité Totale

BIVB Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

CIVC Comité Champagne
DAP Diammonium Phosphate
FA Fermentation Alcoolique
FML Fermentation Malo-Lactique

IFT Indice de Fréquence de TraitementsIFV Institut Français de la Vigne et du Vin

INRAE Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement

MCR Moût Concentré Rectifié

MH Martin Huguenot

SGV Syndicat Général des vignerons

SI Sélection Intermédiaire

TAVP Titre Alcoométrique Volumique Potentiel

UMC Union des Maisons de Champagne

VATE Valeur Agronomique Technologique et Environnementale

Table des matières

١.		Et	ude du milieu de production	15
	Α.		Le vignoble champenois	15
		1.	Un vignoble réparti sur plusieurs départements	15
		2.	Un vignoble qui présente un double climat	15
		3.	Une pédologie distinguant différentes « régions viticoles »	15
	В.		Les différentes appellations en Champagne et leur règlementation	17
		1.	L'appellation Champagne, appellation majoritaire en Champagne	17
		2.	Des systèmes de conduite très règlementés	19
	C.		L'économie de la filière Champagne, un vignoble à forte valeur	21
	D.		L'Organisation de la filière Champagne	21
		1.	Le poids important des maisons parmi les différents acteurs économiques	21
		2. ch	Une interprofession « le comité champagne » chargée de valoriser et protéger l'appella nampagne	
II.		M	loyens de production du Comité Champagne	25
	Α.		Plumecoq, un vignoble expérimental de 8 ha	25
	В.		Une cuverie et une cave dotées de matériels adaptés à l'expérimentation	25
	C.		Un laboratoire accrédité	29
	D.		Une cuvée Martin Huguenot et des micro-vinifications expérimentales	29
Ш			Les opérations de vinification au Comité Champagne	31
	Α.		Champagne Martin-Huguenot	31
		1.	Suivi de maturité et récolte	31
		2.	L'étape des Vendanges	35
		3.	Les étapes pré-fermentaires	39
		4.	Les fermentations	43
		5.	Le soutirage	47
	В.		Micro-vinifications expérimentales	49
IV	'.		Le travail de chai au Comité Champagne	55
	Α.		L'assemblage permet de combiner vins de l'année et vin de réserve	55
	В.		Les vins sont préparés et stabilisés en vue du tirage	55
		1.	Première stabilisation de la cuvée par filtration	55
		2.	La stabilisation tartrique permet d'éviter la précipitation ultérieure de sels tartriques	57
	C.		Le tirage, une nouvelle fermentation alcoolique en bouteille	59
	D.		La prise de mousse, l'étape qui rend le vin « mousseux »	67
	Ε.		Le vieillissement sur lattes, la maturation du vin sur lies	69
	F.		Le remuage est le seul moyen de clarification possible	71

(G.	Le	dégorgement, la dernière étape de la clarification du champagne après le remuage	73
	1	l.	Dégorgement	73
	2	2.	Dosage	75
	H. ľéla		bouchage-muselage des bouteilles ainsi que leur habillage marquent les ultimes étapes de la Champagne	
	1	l.	Le jetting	77
	2	2.	Le bouchage-muselage et le stockage de bouteilles	77
	3	3.	L'habillage des bouteilles et stockage	
V. vin		.a q 79	ualité, l'hygiène et l'environnement font partie intégrante du processus de fabrication o	
,	Α.	La	gestion de la qualité	79
	1	l.	La qualité du vin dépend avant tout d'une bonne qualité du raisin	79
		2. dégu	La qualité du vin repose sur une bonne traçabilité du processus de production et d	les
ı	В.	Ľ	hygiène en cuverie	81
	1	l.	Les revêtements et le matériel ont été choisis pour faciliter le nettoyage	81
	2	2.	Le protocole de nettoyage	83
(C.	Uı	ne volonté de préserver l'environnement à travers différents objectifs	83
			des figures Carte du vignoble champenois (CIVC 2021a)	11
_			Carte du vignoble champenois (CIVC 2021a)	
_			Amplitudes thermiques entre l'hiver et l'été de différentes villes françaises (CIVC, 2021)	
_			Formations lithologiques dans le vignoble champenois (CIVC, 2021)	
_			schématisation des écartements à respecter à la plantation pour l'appellation Champag	
•			on viticole champenoise 2019)	
			Schéma de la taille Chablis, (Association viticole champenoise, 2019) Schéma de la taille Cordon de Royat de type unilatéral (Association viticole champenoise)	
_			Schema de la tame cordon de noyat de type amateral (hissociation victore champenois	
_			: Schéma de la taille Guyot simple (gauche) et double (droite), (Association vitico	
		-	oise, 2019)	
_			Schéma de la taille Vallée de la Marne, (Association viticole champenoise, 2019): : Schéma synthétique des caractéristiques du vignoble champenois	
_			: Organisation de la filière champagne	
_			: Organigramme simplifié du Comité Champagne en octobre 2021, mettant en évidence l	
			ts moyens humains dédiés au pôle technique. En orange est représenté le service da	
	•	-	i effectué mon stage DNO	
_			: Plan parcellaire du domaine expérimental de Plumecoq: : Plan de la cuverie du Comité Champagne. A : salle des pressoirs B : salle de débourbage	
_			FA D : salle réfrigérée E : salle de micro-vinification F : salle de stockage G : salle de gr	
			H :	

Figure 15 : Petits pressoirs de 160 kg utilisés pour l'expérimentation dans la cuverie du Comité
Champagne26
Figure 16 : Plan de la cave du Comité Champagne28
Figure 17 : Bouteille de la cuvée du Comité Champagne Martin-Huguenot Brut blanc (crédit photo
Christelle Huon, 2022)28
Figure 18 : Pressoir pneumatique manuel en cours de remplissage pour effectuer le pressurage d'une
variété résistante en sélection intermédiaire. Ce type de pressoir est utilisé pour les récoltes
supérieures à 3 kg30
Figure 19 : Pressoir manuel à vis, en cours de de remplissage pour effectuer le pressurage d'une
variété résistante en sélection intermédiaire. Ce type de pressoir est utilisé pour les récoltes
inférieures à 3kg30
Figure 20 : matériel utilisé pour le suivi maturité32
Figure 21 : Parapress de 2,5 L utilisé afin d'extraire le jus des bais pour réaliser le suivi maturité32
Figure 22 : Graphiques présentant le Titre Alcoométrique Potentiel A) (%vol) et l'Acidité Totale B) (g
d'H₂SO₄) par date de prélèvement pour les années allant de 2016 à 2021. Les données proviennent
du plan de suivi maturité du Comité Champagne « Réseau maturation »34
Figure 23 : Impact du mildiou sur feuilles et sur grappes en 2021, photo diffusée dans le message info
du 24/08/2021 par le Comité Champagne à l'attention des adhérents36
Figure 24 : Dégâts causés par l'oïdium sur grappes le 20 août 2021, photo diffusée dans le message
info du 24/08/2021 par le Comité Champagne à l'attention des adhérents
Figure 25 : Graphique présentant l'évolution des différents acides du raisin au cours du pressurage,
et de leur répartition entre la cuvée et les tailles. R1 R2 et R3 correspondent aux différentes
retrousses. (Comité Champagne, 2021)
Figure 26 : Exemple de programme de pressurage utilisé en Champagne, programmes à paliers,
schéma du Comité Champagne 2021
Figure 27 : Principe du débourrement, schéma sur cuve mais le débourbage est réalisé directement
dans le belon de la presse pour la cuvée Martin-Huguenot
Figure 28 : Levures Levuline CHP employées par le Comité Champagne pour la cuvée Martin-
Huguenot, issues de levures indigènes sélectionnées
Figure 29 : Courbes de fermentation et de température de la cuve de Chardonnay et de la cuve Pinot
noir-Meunier destinées à la cuvée Martin-Huguenot de 2021 du Comité Champagne. Le suivi a été réalisé à partir d'un densimètre Anton Paar44
Figure 30 : Schéma du Comité Champagne expliquant le principe du pied de cuve malo-lactique,
diffusé dans les Conseils vinification 2021 (Viaud, al. 2021)46
Figure 31 : Soutirage de la cuve de Pinot noir-Meunier de la cuve A à la cuve C. Aération par la petite
cuve B
Figure 32 : Pressoirs pneumatiques manuels utilisés pour le pressurage des vendanges de plus de 3
kg des essais portant sur les variétés résistantes en sélection intermédiaires. Ils disposent d'un suivi
de pression
Figure 33 : Pressoir à vis manuel permettant de presser des vendanges de moins de 3 kg. Utilisé au
Comité Champagne pour les essais de variétés résistantes en sélection intermédiaire48
Figure 34 : Contenants pour la FA surmontés de bondes remplies d'eau empêchant l'entrée d'O ₂ tout
en laissant le CO ₂ s'évacuer50
Figure 35 : Préparation des levures en vue du levurage, elles sont réhydratées et mises dans un bain
marie à 35°C favorisant leur réhydratation50
Figure 36 : Cuves plastiques à bière de 10 L utilisées ici afin de réaliser le débourbage de l'essai de la
sélection intermédiaire50

Figure 37 : Extrait du schéma de la parcelle de sélection intermédiaire montrant la plantation de 2018. La variété 4433W entourée en violet sert d'exemple illustrant la méthode de codification pour
la traçabilité
Figure 38 : Réalisation du soutirage des micro-vinifications à l'aide d'une petite pompe permettant de
transvaser le jus clair sans lies de la bouteille B vers la bouteille A qui deviendra alors le nouveau
contenant
Figure 39 : Opération de capsulage des bouteilles issues de la micro-vinification des Sélections
Intermédiaires après sulfitage
Figure 40 : filtre à cartouches utilisé au Comité Champagne pour la filtration des vins destinés aux
essai. Il est constitué d'une première cartouche de préfiltration de 2 μ m (A) et une seconde cartouche de 0.65 μ m (B)
cartouche de 0,65 μm (B)
Figure 41 : Schéma explicatif de la méthode du Tsat employée pour la stabilisation tartrique
((Würdig, Mueller, Friedrich 1982)
Figure 42 : Exemple de de feuille de calculs de plan de tirage (tableau supérieur) et de plan de levain
en cascade (tableau inférieur). Les chiffres et lettres se réfèrent aux calculs détaillés dans le corps de
texte
Levures sèches) (Valade, Laurent 2015)
Figure 44 : cuve servant à faire fondre le sucre saccharose pour la préparation de la mixtion, munie
d'un système de remuage (hélice et moteur)
Figure 45 : bouteille et notice de l'adjuvant utilisé dans la mixtion de tirage au Comité Champagne .64
Figure 46 : casiers grillagés localisés dans la cave du Comité Champagne. Ils permettent de stocker et
de séparer les essais afin de bien les différencier
Figure 47 : Aphromètre, utilisé pour le suivi de la pression lors de la prise de mousse (crédit photo
schiele.fr)
Figure 48 : sur l'image de gauche remueur automatique et sur l'image de droite des pupitres, tous
deux utilisés pour le remuage des essais du Comité Champagne et de la cuvée Martin-Huguenot70
Figure 49 : Exemple de chaîne de dégorgement comprenant le bac de congélation, une dégorgeuse et
une boucheuse-museleuse. Cette chaîne est utilisée à Matetic vineyards (Chili) pour le dégorgement
de son espumante. Eelle provient de Champagne et utilise la même méthode de dégorgement72
Figure 50 : Schéma du principe du dégorgement manuel, appelé aussi dégorgement à la volée. A :
Bouteille mise sur pointe ; B : Position semi verticale et remontée de la bulle d'air ; C : Décapsulage
de la bouteille et expulsion des levures sous l'effet de la pression72
Figure 51 : Principe du jetting, technique permettant de chasser l'O ₂ de la bouteille lors de l'étape du
dégorgement
Figure 52 : Deux types de bouchons de liège. (A) Bouchon traditionnel champenois composé de deux
rondelles de liège brut et de liège aggloméré. (B) Bouchon de liège aggloméré fin76
Figure 53 : Exemple de fiche de suivi utilisée au Comité Champagne (crédit photo J. Fristot, 2021)80
Figure 54 : Zones DSR de Rilly-la-Montagne (rouge) et plantations de Voltis prévues en 2022 dans le
cadre du projet Vigne Lab', (G. De Longivière, CIVC, 2021)84
Figure 55 : Schéma présentant les différentes étapes simplifiées d'élaboration du Champagne (CIVC,
2021)86
Table des tableaux
Tableau 1 : Les types de tailles autorisés en Champagne selon les cépages (Association viticole champenoise, 2019) 18
Tableau 2 : Inventaire non exhaustif du matériel de la cuverie

Tableau 3 : Matériel utilisé pour le suivi maturité au Comité Champagne : mesure du TAVP et	de
l'acidité totale	.32
Tableau 4 : Maximum de pression à ne pas dépasser pour les différentes parties pressées en bars	.38
Tableau 5 : Doses de SO_2 ajoutées au pressurage en fonction du type de jus de presse et de la coule	eur
du raisin (g/hL), (Viaud, al. 2021)	.40
Tableau 6 : Analyse laboratoire des moûts du Martin-Huguenot 2021	.42
Tableau 7 : Analyse laboratoire des sucres résiduels pour les cuves de Chardonnay et Pinot no	oir.
Meunier destinés à la cuvée Martin-Huguenot du Comité Champagne	.44
Tableau 8 : Suivi de la fermentation malo-lactique des cuves de Chardonnay et Pinot-noir-Meunier,	, la
quantité d'acide malique est déterminée à l'aide d'un kit enzymatique	.46
Tableau 9 : Tableau présentant le taux de croissance levurienne en fonction de la température,	les
valeurs ont été établies à la suite de nombreuses expérimentations au sein du Comité Champag	ne
(Valade, Laurent 1998)	.60
Tableau 10 : Variation de la population levurienne en fonction de la pression en CO2 d'après d	les
essais menés au CIVC (Collas 2021)	.66

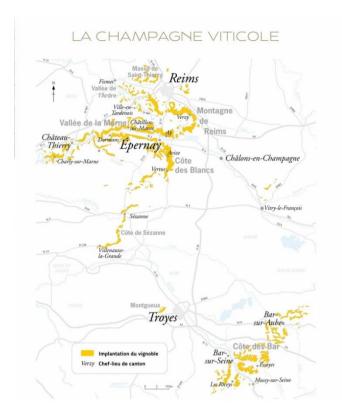


Figure 1 : Carte du vignoble champenois (CIVC 2021a)



Figure 2 : Carte des climats de France (UMC,2021)

I. Etude du milieu de production

A. Le vignoble champenois

1. Un vignoble réparti sur plusieurs départements

Le vignoble champenois se trouve en limite septentrionale de la culture de la vigne. Situé à 150 km au Nord-Est de Paris, il s'étend sur 34 300 ha (aire délimitée depuis la loi de 1927), répartis sur 5 départements : la Marne (66 %), l'Aube (23 %), l'Aisne (10 %) ainsi que quelques communes de Seine-et-Marne et de la Haute Marne (Figure 1). On distingue 5 grandes régions au sein de ce vignoble : la Montagne de Reims, la Vallée de la Marne, la Côte des Blancs, la Côte des Bars et la côte de Sézanne (Poussier 2018). On dénombre environ 280 000 parcelles dont la superficie moyenne est de 12 ares. Sur un total de 319 crus (communes), 17 villages bénéficient de la dénomination « grand cru » et 42 de la dénomination « premier cru » (CIVC 2021). Le vignoble est planté entre 90 et 300 m d'altitude, sur des côteaux exposés au sud ou sud-est et avec une pente moyenne de 12 %. Cette configuration permet un bon écoulement des eaux et un bon ensoleillement. (Union des Maisons de Champagne (UMC) 2021)

2. Un vignoble qui présente un double climat

Par sa localisation, le vignoble champenois est soumis à un climat septentrional-océanique (Figure 2). Le vignoble bénéficie d'une double influence climatique : **océanique** principalement mais également **continentale**. Cette particularité lui assure une pluviométrie régulière (climat océanique) et sans excès (influence continentale), et des quantités de pluie suffisantes pour la vigne. Le climat océanique engendre des amplitudes thermiques relativement faibles entre l'hiver et l'été, ainsi, à Reims, Epernay ou Troyes, l'amplitude entre janvier et juillet se situe entre 15,6°C et 16,1°C (Figure 3). Concernant l'ensoleillement, les vignes sont soumises à une insolation inférieure à celle des autres vignobles français : environ 1650 h de soleil en moyenne (contre 2069 h dans le Bordelais et 1910 h en Bourgogne). Cette insolation moindre limite le développement de la vigne et retarde la maturation. Cela confère une fraicheur et une finesse aux vins de Champagne. L'influence du climat continental peut malheureusement soumettre la vigne à des gelées hivernales et printanières pouvant s'avérer destructrices pour les ceps et les bourgeons (CIVC 2021).

3. Une pédologie distinguant différentes « régions viticoles »

Le sol champenois est majoritairement composé de calcaire provenant du dépôt de sédiments au fond de l'océan durant l'ère secondaire (Figure 4). Les trois quarts des sédiments qui affleurent sont donc calcaires et composés de marnes de calcaire et de craie. La craie est constituée de granules de calcites, ainsi que de fossiles de bélemnites (respectivement des micro-organismes et des mollusques marins). Ils lui confèrent une forte porosité, ce qui en fait un excellent réservoir d'eau (300-400 l/m³) même pendant des étés très secs. La craie retient également l'eau par capillarité, permettant à la vigne de bénéficier d'une réserve en eau. Ce phénomène limite les épisodes de forte contrainte hydrique et favorise un équilibre entre sucres, acides et précurseurs d'arômes. Les marnes, quant à elles, sont des argiles calcaires. Elles assurent donc un bon apport en éléments nutritifs (Bonal 1984). Les grandes régions viticoles champenoises se distinguent par leur pédologie. Les vignobles de la Côte de Sézanne et de la Côte des Blancs sont plantés sur de la craie affleurante. Ceux de la Montagne de Reims, quant à eux, reposent sur de la craie enfouie en profondeur. Enfin, la Vallée de la Marne se caractérise par une tendance marneuse, argileuse et sableuse, tandis que la Côte des Bars est formée par des marnes (CIVC 2021).

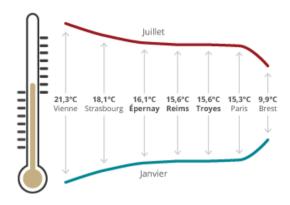


Figure 3 : Amplitudes thermiques entre l'hiver et l'été de différentes villes françaises (CIVC, 2021)

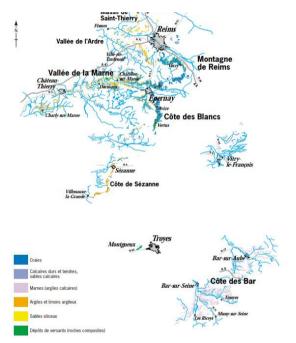


Figure 4: Formations lithologiques dans le vignoble champenois (CIVC, 2021)

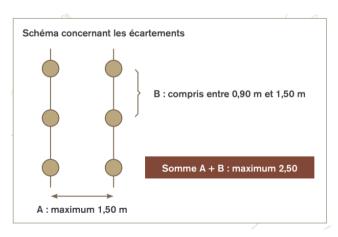


Figure 5 : schématisation des écartements à respecter à la plantation pour l'appellation Champagne (Association viticole champenoise 2019)

Un vignoble avec trois cépages majoritaires

Parmi les 7 cépages champenois autorisés, trois sont majoritaires et couvrent 99,7 % des surfaces : Pinot noir, Chardonnay et Meunier représentant respectivement 38,3 % ; 30,7 % et 30,7 % des surfaces, tandis que les autres cépages : Pinot gris, Pinot blanc, Arbane et Petit Meslier ne totalisent que 0,3 % de l'encépagement.

Pinot noir

Il s'agit, comme son nom l'indique d'un cépage noir. Il présente un débourrement précoce. Assez vigoureux et productif, il se plaît dans des sols argilo-calcaires, lui permettant de ce fait d'exprimer son plein potentiel qualitatif en Champagne. Il est adapté aux hivers froids et au climat tempéré, et redoute cependant les fortes chaleurs pouvant provoquer un échaudage. Il est sensible à la plupart des maladies et principalement au mildiou et à la pourriture grise (CIVC 2019).

Meunier

De couleur noire, ce cépage est né d'une mutation de Pinot noir lui donnant une forte pilosité blanche. Son débourrement est précoce. Cépage productif, il dispose également d'une bonne remise à fruits en cas de dégâts causés par des gelées printanières. Il est principalement sensible à la pourriture grise et aux vers de grappe. Son port plus retombant que le Pinot noir et la formation de nombreux gourmands rend son palissage plus difficile (CIVC 2019).

Chardonnay

Il s'agit d'un cépage blanc. De débourrement plus précoce que le Pinot noir et le Meunier, il craint les gelées printanières. Il est adapté aux sols calcaires tout comme le Pinot noir. Il est vigoureux et productif mais présente une sensibilité accrue lors de la floraison car la pluie et les températures basses peuvent entrainer facilement coulure et millerandage. Ses baies sont également sensibles en raison de leur pellicule fine, elles peuvent éclater et être par conséquent un terrain de propagation pour la pourriture grise (CIVC 2019).

- B. Les différentes appellations en Champagne et leur règlementation
- 1. L'appellation Champagne, appellation majoritaire en Champagne

La reconnaissance de l'appellation d'origine contrôlée « Champagne » date du décret du 29 juin 1936. Elle s'étend sur 34 300 ha. L'AOC Champagne est définie par un ensemble de règles strictes comme l'aire de production, les cépages autorisés, la taille ou encore le rendement au pressurage (INAO 2020a). Ainsi, l'AOC Champagne s'applique uniquement à des vins effervescents blancs ou rosés issus des cépages autorisés suivants : Pinot noir, Chardonnay et Meunier mais également le Pinot gris, le Pinot blanc, l'Arbane et le Petit Meslier (Uriel et al. 2021). Le rendement annuel de base pour l'AOC Champagne est établi à 10 400 kg/ha par l'INAO. Cependant, chaque année, le bureau exécutif du Comité Champagne peut le minorer ou le majorer en fonction du contexte économique, de la qualité des raisins ou du rendement estimé. La proposition doit ensuite être validée par l'INAO et le ministère de l'Agriculture qui le fixera par arrêté. Cette majoration ne peut cependant pas dépasser 15 500 kg/ha (CIVC 2021). En 2021, il s'établit à 10 000 kg/ha contre 8000 kg/ha l'an passé. A ce rendement s'ajoute la réserve individuelle (RI) qui permet de stocker des vins vinifiés lors d'années de bonnes récoltes. Elle représente au maximum 25 % du rendement annuel fixé et ne peut pas dépasser 8 000 kg/ha. En plus de la limitation de rendement à la parcelle, une seconde limitation intervient lors du pressurage : pour 4000 kg de marc, sont autorisés au maximum 20,5 hl de cuvée et 5 hl de taille après débourbage.

Tableau 1 : Les types de tailles autorisés en Champagne selon les cépages (Association viticole champenoise, 2019)

Arbane (B), Chardonnay (B), Petit Meslier (B), Pinot blanc (B), Pinot gris (G), Pinot noir (N)	Meunier (N)
Taille Chablis Taille cordon de Royat Taille Guyot	Taille Chablis Taille cordon de Royat Taille Guyot Taille vallée de la Marne

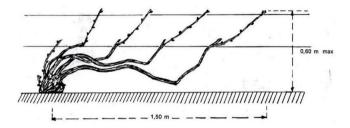


Figure 6 : Schéma de la taille Chablis, (Association viticole champenoise, 2019)

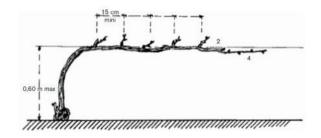


Figure 7 : Schéma de la taille Cordon de Royat de type unilatéral (Association viticole champenoise, 2019)

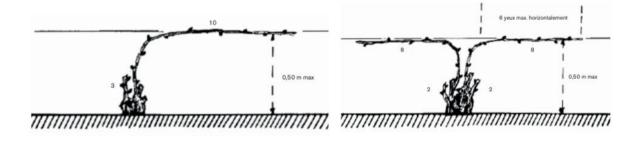


Figure 8 : Schéma de la taille Guyot simple (gauche) et double (droite), (Association viticole champenoise, 2019)

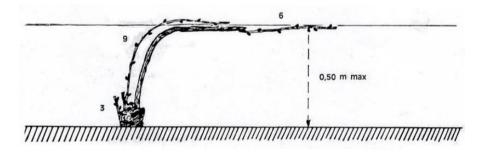


Figure 9 : Schéma de la taille Vallée de la Marne, (Association viticole champenoise, 2019)

Deux autres appellations, plus modestes sont également présentes en Champagne les **Coteaux champenois** et le **Rosé des Riceys**.

Les **Côteaux champenois** sont des vins tranquilles blancs, rouges ou rosés. Il s'agit d'une appellation établie par décret depuis 1974, dont l'aire géographique et l'encépagement autorisé sont identiques à l'aire de l'AOP Champagne. (INAO 2020b)

Le **Rosé des Riceys** est une appellation reconnue par décret en 1946 et uniquement présente sur la commune Les Riceys localisée dans l'Aube. Elle s'étale sur 350 ha de vignoble. Il s'agit d'un vin tranquille rosé réalisé à partir du Pinot noir, seul cépage autorisé. (INAO 2020c)

2. Des systèmes de conduite très règlementés

En Champagne, les modes de conduite de la vigne sont très règlementés : densité de plantation avec des écartements spécifiques et systèmes de taille qui diffèrent selon les cépages (Tableau 1).

La densité moyenne de plantation est de 8 000 pieds/ha avec des spécificités : l'écartement entre les rangs ne doit pas dépasser 1,5 m et l'écartement entre les pieds de vigne d'un même rang doit être compris en 0,9 et 1,5 m. La somme de ces deux écartements (entre les rangs et entre les pieds) ne doit pas excéder 2,5 m (Figure 5). Cette densité élevée a un objectif qualitatif : elle permet une concurrence entre les ceps et l'optimisation de la surface foliaire. Seules les parcelles de pente supérieure à 35 % peuvent déroger à ces écartements afin de permettre le passage d'engins spécialisés. Cinq types de taille sont autorisés : les tailles Chablis, Cordon de Royat, Guyot asymétrique, Guyot simple et double ainsi que la taille de la vallée de la Marne, pour une charge maximale autorisée fixée à 19 700 kg de raisins par ha.

Voici quelques détails des systèmes de conduite autorisés :

Chablis

Comme son nom l'indique, ce système de taille trouve son origine dans la région de Chablis (Yonne). Il s'agit d'une taille courte, réalisée sur une charpente longue (Figure 6). Le pied comporte plusieurs charpentes disposées en éventail et attachées sur le fil porteur. Chaque année, la plus vieille charpente est supprimée et remplacée par le rachet (courson de remplacement). Cette taille est adaptée pour le Chardonnay. Elle permet d'étaler les fruits (Association viticole champenoise 2019).

Cordon de Royat

Le cordon de Royat est une taille courte réalisée sur une charpente longue (Figure 7) qui s'inspire de la taille des arbres fruitiers et trouve son origine en Ariège. En effet cette taille se compose d'une charpente portant des coursons taillés à 2 ou 3 yeux et entre 4 et 5 yeux francs pour le dernier courson dit de prolongement. A la base de la charpente se trouve le « rachet », ou courson de remplacement, taillé à 2 yeux francs et qui permet de remplacer la charpente. Ce système de taille est le plus répandu en Champagne et est principalement utilisé pour le Meunier et le Pinot noir (Association viticole champenoise 2019).

Guyot (simple ou double)

A l'inverse du cordon de Royat, le Guyot est une taille longue réalisée sur une charpente courte. Chaque année, la charpente appelée « baguette » est supprimée et remplacée par le rachet de l'année précédente qui devient alors la nouvelle baguette. Le Guyot se divise en deux sous systèmes

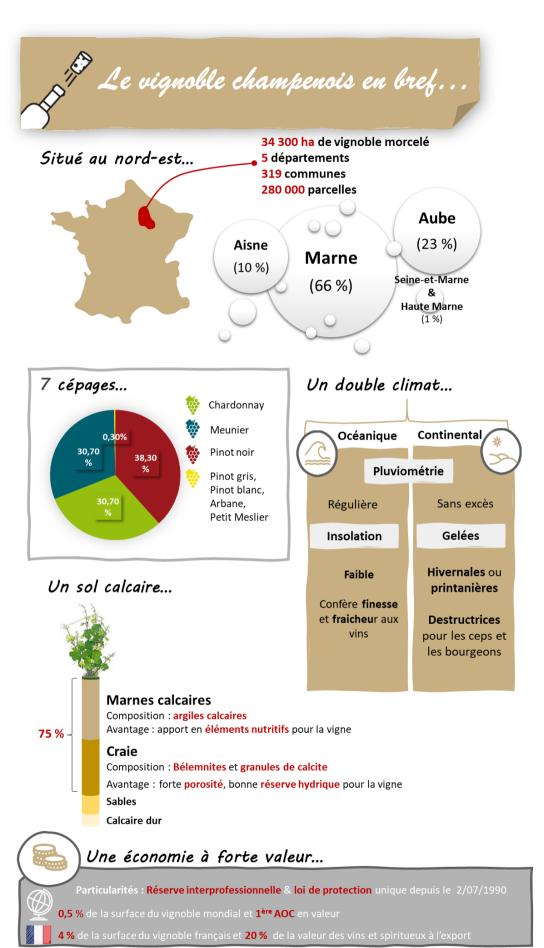


Figure 10 : Schéma synthétique des caractéristiques du vignoble champenois

de taille : Guyot simple ou Guyot double (Figure 8). Pour le Guyot simple la baguette comporte 10 yeux francs maximum et le rachet 3 yeux francs maximum. Dans le cas du Guyot double, chacune des deux baguettes comprend 8 yeux francs maximum et chacun des deux rachets 2 yeux francs maximum (Association viticole champenoise 2019).

Vallée de la Marne

Cette taille est un intermédiaire entre les tailles Chablis et Guyot. Initialement réalisée dans quelques communes de la Marne elle s'est peu à peu répandue dans toute la Champagne. Elle n'est autorisée que dans le cas du cépage Meunier. Cette taille se décompose en trois parties de gauche à droite (Figure 9) : un courson sur le pieds taillé à 3 yeux francs, une baguette formée à partir du courson de l'année précédente et taillé à 9 yeux maximum, un prolongement réalisé sur la baguette de l'année précédente comportant 6 yeux maximum (Association viticole champenoise 2019).

C. L'économie de la filière Champagne, un vignoble à forte valeur

Alors que la surface du vignoble champenois ne représente que 0,5 % de la surface totale du vignoble mondial, il s'agit de la première AOC en valeur. Le Champagne représente 9 % de la consommation mondiale en volume contre 33 % en valeur. Ce qui fait de la Champagne un acteur économique important à rayonnement mondial. A l'échelle nationale, la filière Champagne est également un acteur majeur puisqu'en occupant seulement 4 % des surfaces du vignoble français, elle représente le deuxième poste excédentaire du commerce extérieur français juste après l'aéronautique et totalise 20 % de la valeur des vins et spiritueux français à l'export. Il est également important de mentionner que la Champagne possède une spécificité par rapport aux autres régions viticoles françaises : la réserve interprofessionnelle, qui permettra de pallier certaines années de récolte déficitaires ou des années de demande exceptionnelle et d'approvisionner de façon régulière les marchés (Union des Maisons de Champagne (UMC) 2021). La notoriété du Champagne a également été protégée par la loi du 2 juillet 1990 votée par l'INAO, suivie d'accords de protection dans de nombreux pays. Cette protection permet de combattre juridiquement tous ceux qui détournent le nom de l'appellation « Champagne » que ce soit pour des boissons avec ou sans alcools ou bien des produits dérivés (parfum, cigarettes...). Certains pays ne reconnaissent cependant pas l'appellation Champagne comme les Etats-Unis, la Russie et Haïti. En 2021, les événements avec la Russie en témoignent : la Russie promulgue une loi en juillet 2021, obligeant le Champagne AOC à porter le nom de « vin mousseux ». Cependant, cette loi fut finalement acceptée par la Champagne en septembre 2021, malgré des réticences, car la Russie reste un acheteur important pour la filière.

La Figure 10 reprend de manière synthétique les principales caractéristiques du vignoble champenois.

D. L'Organisation de la filière Champagne

1. Le poids important des maisons parmi les différents acteurs économiques

La filière Champagne comporte différents acteurs économiques qui se partagent de la manière suivante (Poussier 2018) :

- **Les vignerons**, qui sont soit récoltants-manipulants, c'est-à-dire qu'ils élaborent et commercialisent leur Champagne ou bien récoltants coopérateurs, confiant leur raisin à une cave coopérative. Ils se regroupent au sein du Syndicat Général des Vignerons (SGV)

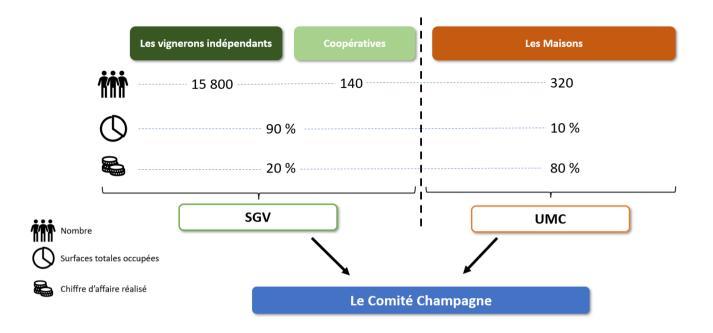


Figure 11 : Organisation de la filière champagne

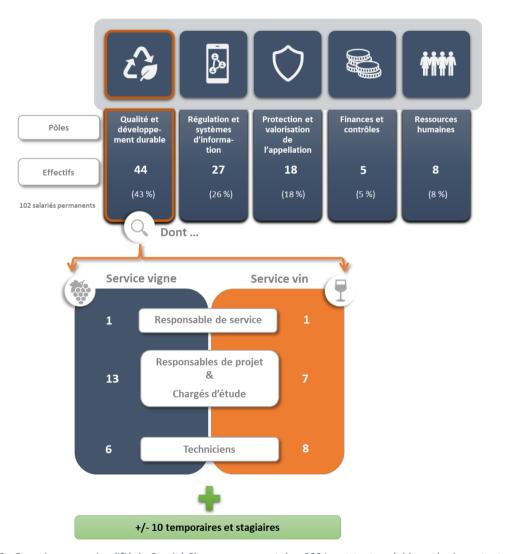


Figure 12 : Organigramme simplifié du Comité Champagne en octobre 2021, mettant en évidence les importants moyens humains dédiés au pôle technique. En orange est représenté le service dans lequel j'ai effectué mon stage DNO.

- **Les coopératives**, qui achètent leur raisin à des vignerons coopérateurs, élaborent le Champagne et le commercialisent sous leurs propres marques. Elles se regroupent également au sein du SGV.
- Les maisons. Elles récoltent et manipulent mais la plupart assurent également le rôle de négociants manipulants, c'est-à-dire, qu'elles achètent une partie de leur raisin à des vignerons. Elles possèdent 10% de la surface totale mais réalisent 80% du chiffre d'affaires. Elles se regroupent au sein de l'Union des Maisons de Champagne (UMC).
- 2. Une interprofession « le comité champagne » chargée de valoriser et protéger l'appellation champagne

Le Comité Champagne (CIVC) est une organisation interprofessionnelle semi-publique créé en 1941. Il est localisé à Epernay (Marne). Il représente à la fois les maisons de Champagne et les vignerons grâce à une double présidence : M. Jean-Marie Barillère (président des négociants) et M. Maxime Toubart (président des vignerons), chacun disposant de 50 % des voix. Le Comité Champagne a pour missions de valoriser l'appellation Champagne en menant plusieurs actions à destination des acteurs de la filière :

- **Equilibre économique** du marché entre les maisons et les vignerons : gestion des droits de plantation, déclarations des récoltes et des stocks, analyses statistiques des marchés
- Valorisation technique du vignoble et du vin : recherche et développement en viticulture et cenologie pour valoriser l'appellation, trouver des pratiques plus durables et améliorer les méthodes actuelles grâce à un vignoble expérimental, une cuverie et des laboratoires.
- **Protection** de l'appellation au niveau mondial à travers ses bureaux localisés dans le monde entier, afin d'éviter toute usurpation du nom.
- **Communication** sur l'appellation à la fois auprès du grand public d'un point de vue pédagogique, mais aussi auprès des professionnels pour ce qui est des démarches relatives à l'appellation et auprès des médias,

Le Comité Champagne est financé à hauteur de 80-90 % grâce aux Contributions Professionnelles Obligatoires, versées par les acteurs de la filière (vignerons et Maisons) à des moments clés de la production (vendanges, expédition de bouteilles...).

Alors que la Champagne est un petit vignoble à l'échelle nationale (4 % des surfaces du vignoble français, par comparaison la Gironde représente 16 % des surfaces et 11 % dans l'Hérault), c'est l'interprofession avec le plus de moyens humains au sein des différents pôles. Comme le schématise la Figure 12, le pôle Qualité et Développement Durable regroupe à lui seul un tiers des effectifs tandis que les deux autres tiers se répartissent sur 4 pôles, alloués à la communication, les finances et contrôles, le juridique et l'informatique. Le Comité Champagne consacre donc de nombreux moyens humains au service de la recherche et du développement.

C'est au sein du service vin, que se déroule mon stage de fin d'études sous la responsabilité de Sandrine Lapie, Responsable de projets.

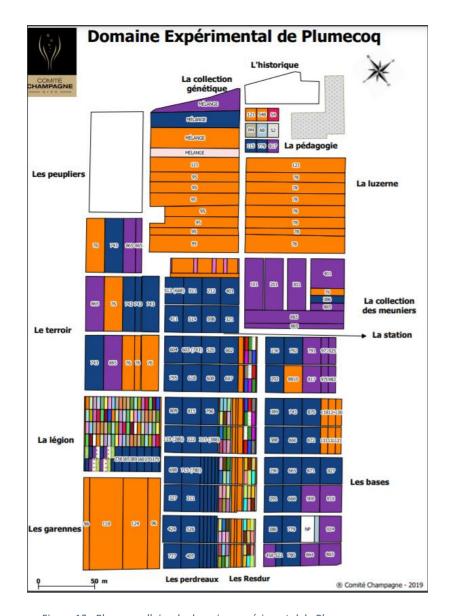


Figure 13 : Plan parcellaire du domaine expérimental de Plumecoq



Figure 14 : Plan de la cuverie du Comité Champagne. A : salle des pressoirs B : salle de débourbage C : salle de FA D : salle réfrigérée E : salle de micro-vinification F : salle de stockage G : salle de gros volumes H :

II. Moyens de production du Comité Champagne

Le pôle technique « Qualité et Développement Durable » est en charge des activités de « Recherche & Développement ». Un tiers des ressources financières lui est alloué, ce qui représente environ 7 millions d'euros. Ce pôle comprend deux services : le service vigne et le service vin. Il dispose de quatre vignobles expérimentaux (Plumecoq 10 ha, Essoyes 6 ha, Gionges 4 ha, Villeneuve Renneville 0.5 ha), de laboratoires, d'une cuverie, d'une cave expérimentale, ainsi que d'une salle de dégustation.

A. Plumecoq, un vignoble expérimental de 8 ha

Le domaine expérimental de **Plumecoq** se situe sur la commune de Chouilly à 5 km du Comité Champagne. Il s'étend sur environ 8 ha divisés en 12 parcelles (Figure 13) regroupant diverses expérimentations. Ce vignoble sert notamment aux vinifications de la cuvée Martin Huguenot (MH) et des essais des chefs de projet.

Le sol est principalement composé de calcaire sur craie et le sous-sol constitué de rendzines. L'encépagement est majoritairement constitué des 3 cépages champenois principaux : Pinot noir, Chardonnay et Meunier, mais il comprend également les autres cépages champenois ainsi que des cépages extérieurs situés dans la parcelle nommée « Légion » (conservatoire de cépages indépendants). On retrouve également une parcelle de variétés résistantes à l'oïdium et au mildiou en cours d'évaluation VATE.

Le domaine est géré par un chef de projet supervisant une équipe de trois personnes : un chef d'équipe, un tractoriste et ouvrier polyvalents chargés de réaliser les différents travaux de la vigne. A cette équipe, présente à plein temps sur le domaine, s'ajoutent des ouvriers viticoles temporaires lors du palissage et de la vendange.

En plus du domaine expérimental de Plumecoq, d'autres parcelles sont également vendangées et vinifiées dans le cadre d'essais. C'est le cas de la parcelle de **Villeneuve**, où sont suivies en sélection intermédiaire des variétés résistantes à typicité régionale dans le cadre du programme de création **CepInnov**.

B. Une cuverie et une cave dotées de matériels adaptés à l'expérimentation

La cuverie

Elle est constituée de plusieurs zones distinctes (Figure 14). Une première zone (A) comprend deux petits pressoirs pneumatiques de 160 kg et permet l'installation d'outils tels que le filtre, la tireuse etc selon la période de la campagne. Ensuite, l'espace se découpe en plusieurs salles destinées à la vinification des essais :

- (B) : salle thermorégulée servant au débourbage des moûts pressurés dans des cuves de 90L
- (C): salle thermorégulée de stockage des cuves après débourbage permettant la réalisation de la fermentation alcoolique (FA)
- (D) : salle réfrigérée permettant ensuite la réalisation de la fermentation malo-lactique (FML)
- (E): salle permettant la réalisation de micro-vinification en bombonnes ou en bouteilles, utilisée depuis 2020 pour la vinification des variétés résistantes dans le cadre du programme CepInnov. Elle comprend également de petits pressoirs à membrane, 2 de 12 kg et 2 autres de 50 kg.
- (F): salle complémentaire de stockage et utilisée pour certains essais



Figure 15 : Petits pressoirs de 160 kg utilisés pour l'expérimentation dans la cuverie du Comité Champagne

Tableau 2 : Inventaire non exhaustif du matériel de la cuverie

Dégorgeuse-doseuse Boucheuse museleuse

a)	Matériel réservé aux micro-	b)	Matériel réservé au Martin-Huguenot
	vinifications	,	,
c)	Pressoirs	g)	Cuves
-	Pressoir pneumatique EUROPRESS de	-	Cuve inox de 28 hl utilisée pour la
	160 kg (x2)		mixtion de tirage
-	Pressoir pneumatique Diem 50 kg	-	Cuve inox thermorégulées de 18,8 hl
-	Pressoir pneumatique manuel 50 kg		(x5)
	(x2)	-	Cuve inox de 7 hl (x2)
-	Pressoir pneumatique manuel 15 kg	-	Cuve inox de 4,2 (x12)
	(x2)	-	Cuve inox de 3,3 hl (x6)
-	Pressoir à vis 5kg (x2)		
	.		
d)	Petits contenants		
-	Bombones (5 L, 10 L, 20 L)		
-	Magnums		
-	Bouteilles		
-	Demies		
e)			
-	Pressurage et débourbage : cuves inox		
	90L (x30)		
-	Vinification : cuves inox 70 L (x162) Post filtration : cuves inox 50 L (x34)		
- f)	Autre		
''	Cheminée réhaussant les cuves lors de		
_	la fermentation (x18)		
h)	Autre		
-	Capsuleuse biduleuse		
_	Remueurs automatiques (X2)		
_	Bac à glace (88 trous + 1 rince col)		
	245 4 6.450 (00 4.045 - 2.11100 001)		

En plus des salles précédentes utilisées dans le cadre de micro-vinifications d'essais, la cuverie possède une salle thermorégulée (G) dite de gros volumes. Cette dernière est utilisée pour la vinification du Martin-Huguenot qui arrive en cuverie directement pressuré et débourbé par un prestataire. Cette salle comprend donc des cuves inox allant de 3,3 à 17 hl avec un système de thermorégulation. Elle possède également une petite pièce (H) destinée au stockage des produits œnologiques, bidules, capsules, cartons et autres outils.

Le Tableau 2 présente un inventaire du matériel de la cave.

Il est important de noter que le matériel expérimental présente des particularités. En effet l'expérimentation requiert de petits volumes et en plus grands nombres. Le matériel a donc été adapté, comme les pressoirs de 160 kg (Figure 15), ou les petites cuves en inox de 50, 70 et 90 L. Ces dernières sont ensuite réhaussées par des cheminées lors des fermentations pour éviter de se retrouver en vidange, lors d'opérations entrainant une perte de volume comme le soutirage. L'expérimentation requiert également une bonne traçabilité et nécessite une grande précision lors des ajouts de produits, dû aux faibles volumes.

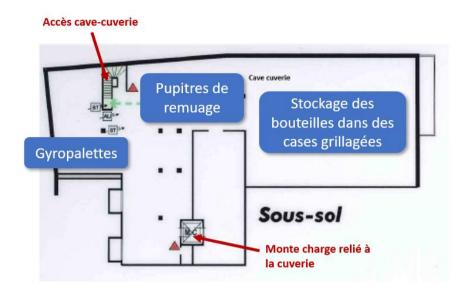


Figure 16 : Plan de la cave du Comité Champagne



Figure 17 : Bouteille de la cuvée du Comité Champagne Martin-Huguenot Brut blanc (crédit photo : Christelle Huon, 2022)

La cave (Figure 16)

Elle se situe en dessous de la cuverie. Elle est équipée de lampes à sodium émettant une lumière jaune à 590 nm de longueur d'onde ainsi que des LED ambre, afin d'éviter l'apparition de goûts de lumière. La température est maintenue constante à 15°C. C'est ici que sont entreposées les bouteilles lors de la prise de mousse, elles sont stockées sur lattes, c'est-à-dire à l'horizontal dans des casiers grillagés (cf IV.E) (Figure 46) avec un système permettant de séparer les différents essais. Le remuage y est également réalisé de manière automatisée grâce aux remueurs automatiques et manuellement grâce aux pupitres (cf IV.F) (Figure 48).

C. Un laboratoire accrédité

Au-dessus de la cuverie se trouve le laboratoire du Comité Champagne. Il est accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC). Il permet d'effectuer les différentes analyses sur moût et sur vin des expérimentations et de la cuvée Martin Huguenot. Il se divise en quatre unités distinctes :

- Unité œnologique : analyse de la composition physico chimique des moûts et des vins
- Unité chromatographique : dosage des composés volatils en phase gazeuse et des composés non-volatils en phase liquide
- Unité microbiologique : test des différentes souches de levures et de bactéries
- Unité dédiée à l'analyse sensorielle : évaluation des vins des différentes expérimentations

D. Une cuvée Martin Huguenot et des micro-vinifications expérimentales

Le champagne Martin-Huguenot

Le Comité Champagne produit environ **6 000 bouteilles par an** de Champagne Martin-Huguenot, qui doit son nom aux deux rues entourant la cuverie. Ce champagne n'est **pas commercialisé**. Il est distribué en interne ou bien utilisé lors de manifestations ou autres événements de communication. Ainsi le CIVC affiche une image neutre en ne prenant pas parti pour une maison ou un vigneron, tout en valorisant l'appellation. Lors de dégustations d'essais, le Martin-Huguenot peut également faire office de témoin.

Il se décline en deux cuvées :

- Martin-Huguenot Brut (blanc) (Figure 17): il est élaboré à partir des trois cépages majoritaires, en proportions égales, 1/3 de Pinot noir, 1/3 de Meunier et 1/3 de Chardonnay récoltés sur le vignoble de Plumecoq. Le vin est élevé environ 5 ans sur lattes avant le dégorgement.
- Martin Huguenot Brut rosé: il est élaboré à partir du Pinot noir, par macération. Le Pinot noir est également récolté sur le domaine de Plumecoq. Le vin est ensuite vieilli 15 mois sur lattes avant dégorgement. A l'inverse du Brut blanc, le Brut rosé n'est pas réalisé chaque année, mais seulement lorsque les conditions de l'année le permettent: état sanitaire de la vendange, quantité de raisin vendangé. En 2021, seul le Brut blanc sera donc vinifié.

Micro-vinifications expérimentales : suivi de variétés résistantes au mildiou et à l'oïdium

En 2014, le programme CEPInnov a été initié en Champagne par le Comité Champagne, en partenariat avec INRAE de Colmar et l'IFV. Ils ont ensuite été rejoints par le BIVB (Comité interprofessionnel des vins de Bourgogne) en 2015. Il s'agit d'un programme d'innovation variétale à typicité régionale, portant sur le croisement entre une variété résistante, qui provient de INRAE de Colmar (ResDur) ou de l'IFV (Génovigne), avec un cépage local emblématique (Huon 2021). Ce programme va suivre les trois étapes suivantes :



Figure 18 : Pressoir pneumatique manuel en cours de remplissage pour effectuer le pressurage d'une variété résistante en sélection intermédiaire. Ce type de pressoir est utilisé pour les récoltes supérieures à 3 kg



Figure 19 : Pressoir manuel à vis, en cours de de remplissage pour effectuer le pressurage d'une variété résistante en sélection intermédiaire. Ce type de pressoir est utilisé pour les récoltes inférieures à 3kg

- **Une sélection précoce** à l'IFV et INRAE. Après une SAM, seules les variétés ayant les gènes de résistance souhaités passent à l'étape suivante,
- **Une sélection intermédiaire (SI)**, les variétés sont plantées et évaluées à la fois sur le dispositif en Champagne et en Bourgogne
- La VATE, les variétés sélectionnées à la suite de la SI sont évaluées une seconde fois

Comme chaque variété ne comprend que 5 pieds, le raisin est pressé avec de petits pressoirs pneumatiques manuels de 15 kg (Figure 18) ainsi qu'un petit pressoir à vis de 5 kg (Figure 19) et les vinifications sont réalisées soit en bombonne, magnum ou bouteille selon le volume récolté. L'objectif étant d'obtenir au minimum une bouteille pour la dégustation, les variétés n'ayant pas assez de raisin ne sont pas vendangées. Le vin est analysé à plusieurs étapes, à la fois sur moût débourbé et après la FML. L'année suivante, les bouteilles obtenues seront ensuite dégustées en vin de base et évaluées.

III. Les opérations de vinification au Comité Champagne

- A. Champagne Martin-Huguenot
- 1. Suivi de maturité et récolte
- a) Le suivi maturité, une aide à la décision pour définir la date des vendanges

A l'échelle de la Champagne

Depuis **1955**, le « Réseau maturation » a été mis en place au Comité Champagne. Il regroupe plus de 600 parcelles réparties sur toute l'appellation Champagne. Ce réseau a pour objectif d'évaluer la cinétique de maturation. Les données sont récoltées par les vignerons de ces parcelles, selon un protocole préétablit par le Comité Champagne, puis enregistrées sur un portail en ligne.

En plus de ces données, le Comité Champagne réalise un suivi de 28 parcelles supplémentaires regroupant les cépages Chardonnay, Pinot noir et Meunier et localisées sur l'ensemble de l'appellation. Ces parcelles comprennent à la fois des parcelles appartenant à des maisons, à des vignerons mais aussi au Comité Champagne.

Toutes ces données obtenues permettront par la suite, lors du ban des vendanges et par arrêté préfectoral, de fixer les dates de début de vendanges par communes et par cépages (Annexe 2).

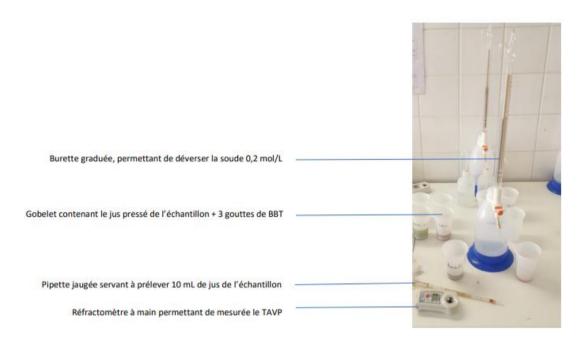


Figure 20 : matériel utilisé pour le suivi maturité

Tableau 3 : Matériel utilisé pour le suivi maturité au Comité Champagne : mesure du TAVP et de l'acidité totale

Matériel utilisé pour le suivi maturité au Comité Champagne

- Petits pressoirs à membrane 2,5 L de type Parapress avec manomètres pour le suivi de la pression (X4)
- Balance
- Eprouvettes graduées
- Ecumoires (X2)
- Pipettes jaugées 10 ml
- Burettes graduées (X2)
- Réfractomètre
- Gobelets en plastique
- Solution de BBT
- Solution de soude à 0,2 mol/L



Figure 21 : Parapress de 2,5 L utilisé afin d'extraire le jus des bais pour réaliser le suivi maturité

A l'échelle de Plumecoq

En ce qui concerne le domaine de Plumecoq, pour la vinification du Martin-Huguenot, le suivi maturité est réalisé par Mathieu Liébart, chef de projet en charge du domaine. L'objectif est de répondre aux besoins de la cave et obtenir des raisins de degré alcoolique compris **entre 10 et 11,5°**, pour éviter la chaptalisation. Les données sont rentrées dans un modèle Excel permettant d'estimer la dynamique de prise de sucre journalière afin de se préparer au mieux au chantier des vendanges. La concentration en sucre estimée est ensuite convertie en titre alcoométrique probable. Dans le cas d'un chargement en sucre lent, un facteur de +0,15 journalier de TAVP est appliqué. En fin de maturation on applique un facteur de +0,25-0,30 journalier.

Des analyses au laboratoire peuvent également être réalisées en cas de besoins particuliers.

Pour le Martin-Huguenot rosé, le suivi est complété par des dégustations de baies afin de déterminer les parcelles les plus adaptées à la vinification d'un point de vue aromatique. Le caractère fruité avec une bonne acidité étant recherché.

Protocole de prélèvement et de suivi maturité

Deux fois par semaine, environ 20 grappes sont prélevées sur ces parcelles, en évitant les rangs en bordure de parcelle. On prélève au maximum une grappe par cep, à toutes les hauteurs et de chaque côté du rang. Les grappes récoltées sont ensuite pesées afin de déterminer le poids moyen d'une grappe. En cas de temps pluvieux, il est important de bien essuyer les grappes afin d'éviter toute dilution. Les grappes touchées par *botrytis*, *oïdium* et le *mildiou* sont dénombrées afin de d'établir un pourcentage d'infection. Le jus est ensuite extrait à l'aide de de Parapress de 2,5 L (Figure 21) en essayant de suivre le pressurage champenois : des montées en pression lentes, un volume extrait qui équivaut à la moitié du poids de l'échantillon récolté, un remaniement du marc au cours du pressurage. Le jus extrait est homogénéisé dans une première éprouvette puis filtré avec une passoire dans une seconde éprouvette.

Mesure du Titre Alcoométrique Volumique Potentiel (TAVP) en %vol

Le TAVP est mesuré à l'aide d'un réfractomètre numérique PAL-Wine ATAGO (Figure 20). On dépose sur le capteur une goutte du jus pressé. L'appareil mesure ensuite l'indice de réfraction de l'échantillon et donne TAVP en % vol. (1% vol correspond à 16,83 g de sucre). L'opération est répétée deux fois. La première fois permet de nettoyer le capteur et la seconde de prendre la mesure.

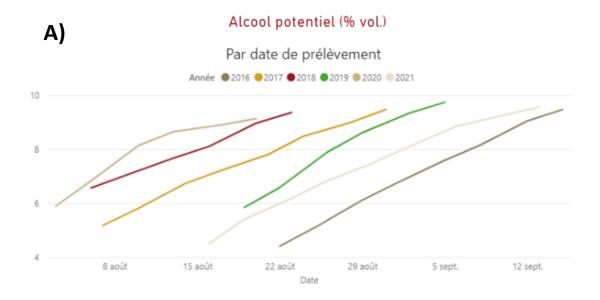
Mesure de l'Acidité Totale (AT) en g d'H2SO4/I

L'AT est mesurée par dosage acido/basique selon la méthode de référence (Figure 20). On prélève 10 ml de jus pressé à l'aide d'une pipette jaugée que l'on déverse dans un gobelet puis on y ajoute 3 gouttes de BBT (indicateur coloré). A l'aide d'une burette graduée, on ajoute progressivement de la soude à 0,2 mol/L dans le gobelet tout en l'agitant. Lorsqu'un virage bleu-canard apparaît, on lit le volume de soude versé que l'on multiplie par 0,98 pour obtenir l'AT en g d'H2SO4.

Le Tableau 3 présente tout le matériel employé lors du suivi de la maturité.

Données du suivi maturité de la campagne 2021,

Contrairement à l'année 2020, marquée par un printemps chaud et sec, le printemps 2021, a quant à lui été marqué par une forte pluviométrie et des températures en dessous des normales de saison. Ces conditions fraiches et humides ont entrainé une maturation plus tardive par rapport aux 5



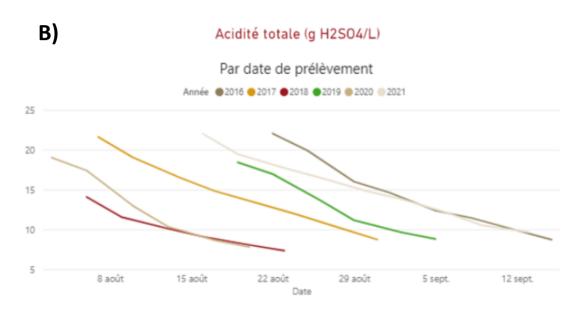


Figure 22 : Graphiques présentant le Titre Alcoométrique Potentiel **A)** (%vol) et l'Acidité Totale **B)** (g d'H₂SO₄) par date de prélèvement pour les années allant de 2016 à 2021. Les données proviennent du plan de suivi maturité du Comité Champagne « Réseau maturation ».

dernières années, seule l'année 2016 présente une dynamique plus tardive que la campagne 2021 (Figure 22). Ces conditions météorologiques ont également augmenté le risque d'altération du raisin.

En ce qui concerne **la dynamique du TAVP**, la dynamique est assez bonne malgré les conditions climatiques plutôt fraiches. On note une prise hebdomadaire moyenne pour tous les cépages confondus de +1,7 % vol. le 23/08 et de +1,4 % vol. le 31/08. Globalement la dynamique du TAVP a été assez bonne malgré des conditions climatiques compliquées. Le 6/09, la moyenne de tous les cépages confondus est de 8,9 % vol. Le retour de la chaleur début septembre a permis de maintenir cette bonne dynamique.

L'acidité totale reste très élevée pour l'année 2021 contrairement aux 5 dernières années et se rapproche des valeurs de 2016. Les températures plus élevées en septembre, à la veille des vendanges, ont permis d'accélérer la baisse de l'acidité pour les trois cépages confondus. Néanmoins, le taux d'acidité reste le plus élevé depuis 1996 avec une moyenne de 12,1 g d'H₂SO₄/L relevée le 6/09. Le taux d'acide malique est également élevé, sa dégradation ayant été ralentie par les températures fraiches en début de maturation.

La moyenne sucre/acide se trouve dans la moyenne basse, ce qui explique une forte acidité totale.

b) Estimation du rendement sur le domaine de Plumecoq et rendement retenu pour la campagne 2021

Selon le cahier des charges de l'appellation Champagne, le rendement maximal autorisé est de 10400 kg/ha. Chaque année, ce rendement peut être minoré ou bien majoré par l'INAO en fonction de l'année, de l'état de la récolte, des estimations de rendement...Cependant, le rendement fixé par l'INAO ne peut pas excéder 15 500 kg/ha.

Avant les vendanges est réalisée une estimation du rendement sur le domaine de Plumecoq qui consiste à compter les grappes sur trois séries de 10 pieds. Elle s'étend sur environ 42 parcelles. En estimant le poids d'une grappe à 130 g, on peut ainsi estimer le rendement. En 2021, il a été estimé à 9912 kg/ha. L'Annexe 1 présente les différentes moyennes de rendement en fonction des parcelles du domaine.

En 2021, le volume commercialisable de la récolte a été fixé à 10 000 kg de raisins par hectare de surface en production et le rendement maximal a été fixé à 13 100 kg par ha de surface en production. Les quantités de raisins qui sont récoltées au-delà des 10 000 kg/ha seront donc mis en réserve dans la limite des 13 100 kg/ha. Dans le cas des vignerons qui ont des récoltes inférieures aux 10 000 kg/ha, ils peuvent utiliser leur réserve pour compléter le volume manquant (L'Union Champagne 2021).

2. L'étape des Vendanges

a) A l'échelle de la Champagne est établi un calendrier d'ouvertures de vendanges

Les dates de vendanges sont fixées par communes et par cépages, un calendrier d'ouverture des vendanges est donc établi pour l'ensemble de l'appellation. L'Annexe 2 présente les dates retenues pour les différents départements de l'appellation et pour chaque cépage. En 2021, les dates retenues pour l'ouverture des vendanges sont plus tardives par rapport aux 5 dernières années, en raison des conditions climatiques. En ce qui concerne la commune de Chouilly, sur laquelle se trouve le domaine expérimental de Plumecoq, la date du 20/09 a été retenue pour l'ouverture des vendanges pour les trois cépages.



Figure 23 : Impact du mildiou sur feuilles et sur grappes en 2021, photo diffusée dans le message info du 24/08/2021 par le Comité Champagne à l'attention des adhérents



Figure 24 : Dégâts causés par l'oïdium sur grappes le 20 août 2021, photo diffusée dans le message info du 24/08/2021 par le Comité Champagne à l'attention des adhérents

b) Le chantier de vendanges sur le domaine de Plumecoq

Au Comité Champagne, elles sont réalisées par des équipes de 12 à 14 vendangeurs saisonniers et employés du Comité Champagne. L'équivalent de **60 000 à 80 000 kg** de raisins sont récoltés sur Plumecoq, à la main, comme l'exige l'appellation. 4000 kg, de chaque cépage Pinot noir, Chardonnay et Meunier seront gardés afin de les vinifier en Martin Huguenot. Le reste sera vendu à des grandes maisons parmi lesquelles Moët et Chandon, Bollinger, Deutz

Les raisins vendangés sont disposés dans des caisses de vendange perforées pour éviter une stagnation et macération de jus issus de baies triturées. En haut de caisse, on laisse 5 cm de marge avec le bord supérieur permettant d'empiler une autre caisse sans écraser le raisin de la caisse inférieure, pour éviter toute trituration.

En fonction des conditions climatiques, les vendanges sont adaptées. Cette année ayant été particulièrement pluvieuse, il fallait éviter de vendanger sous de fortes pluies pouvant entrainer une dilution et essayer de laisser le moins de temps possible les caisses dehors, en faisant de petits chargements mis aussitôt à l'abris. Les autres années à forte chaleur, on évite de vendanger aux heures les plus chaudes et on préconise l'utilisation de caisses de couleur claire qui chauffent moins.

Tri à la parcelle

Cette année, les raisins ont particulièrement été touchés par l'oïdium, le mildiou et les pourritures. Pour garantir un bon niveau de qualité, le tri a donc été indispensable pour éviter une altération des moûts, permettre une meilleure efficacité du SO₂, en diminuant les populations microbiologiques indésirables

Pour le **mildiou** (Figure 23), les baies desséchées sont donc éliminées car elles gênent l'extraction des jus.

L'oïdium (Figure 24), quant à lui, peut avoir un fort impact organoleptique sur les vins en apportant des arômes de végétal, champignon frais, oxydé, réduit, moisi) et peut également augmenter par la suite les risques de précipitation tartrique. Il faudra donc également bien veiller à retirer toutes les grappes abimées.

La **pourriture grise** produit des laccases, qui sont des enzymes peu sensibles au SO₂ et peuvent provoquer l'oxydation des moûts.

Pour ce qui est de la **pourriture acide**, elle est produite par des bactéries acétiques ainsi que par des levures oxydatives donnant une odeur de vinaigre aux baies touchées.

D'autres moisissures peuvent se développer sur les baies altérées par les divers pathogènes et les intempéries et provoquer des goûts de champignon frais (ACF)

Toutes les grappes présentant une forte proportion de ces altérations microbiologiques indésirables seront donc triées et écartées.

Tableau 4 : Maximum de pression à ne pas dépasser pour les différentes parties pressées en bars

	Cuvée	1 ^{ère} taille	2 ^{ème} taille	3 ^{ème} taille
Max de pression (bars)	1.2	1.4	1.4	1.6

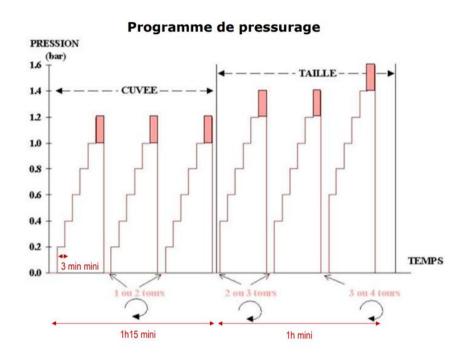


Figure 26 : Exemple de programme de pressurage utilisé en Champagne, programmes à paliers, schéma du Comité Champagne 2021

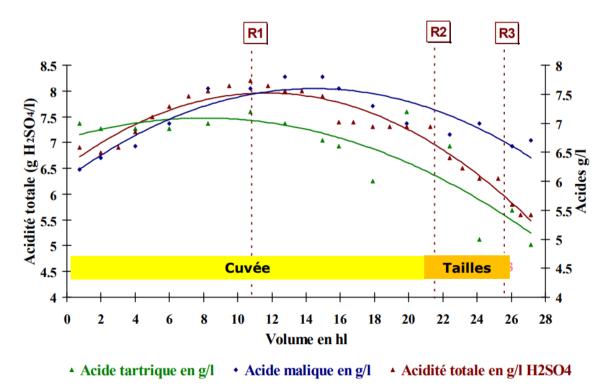


Figure 25 : Graphique présentant l'évolution des différents acides du raisin au cours du pressurage, et de leur répartition entre la cuvée et les tailles. R1 R2 et R3 correspondent aux différentes retrousses. (Comité Champagne, 2021)

3. Les étapes pré-fermentaires

Le pressurage

Le pressurage et le débourbage sont réalisés chez un prestataire J-P. Vazart, localisé à Chouilly. Le Comité Champagne lui fournit les doses de SO₂ et les enzymes à ajouter ainsi que les documents d'accompagnement pour le transport pour être en règle avec les douanes.

On procède de la manière suivante : le comité Champagne lui apporte environ 4000 kg de raisin de chaque cépage : Pinot noir, Meunier et Chardonnay qui seront pressurés séparément. Les raisins sont mis dans le pressoir en conservant les rafles. En effet, en champagne, elles sont peu boisées et riches en eau. Elles ne vont donc pas impacter la composition du jus et, au contraire, vont permettre de favoriser leur écoulement par un effet drainant. Lors des retrousses elles favorisent également un écoulement du marc.

Le pressurage est très contrôlé par le cahier des charges puisque tout pressoir doit être contrôlé par le service des agréments du Comité Champagne (dimensionnement, hygiène, etc...). Le processus du pressurage est très contrôlé également (% de bourbes, fractionnement, rebêches) (Viaud, al. 2021) :

- **Rendement**: on peut extraire au maximum 102 L de jus débourbé pour 160 kg de raisin. Pour 4000 Kg de raisin on obtient donc 25,5 hl de moût après débourbage.
- Proportion de bourbes : entre 2 et 4 %
- **Programme avec des paliers** (Figure 26) : pour extraire les différentes parties de la baie distinctement, le pressurage se fait par paliers, avec des pressions douces, qui montent de 0.2 en 0.2 bars avec des paliers de maintien de pression d'environ 3 min et des maximums de pression à ne pas dépasser (Tableau 4) et des temps à respecter pour permettre un écoulement lent et progressif.

Ce mode de pressurage permet de séparer deux types de jus :

- La cuvée, qui correspond aux premiers jus. Elle est plus riche en acide tartrique (Figure 25), acide intéressant puisqu'il ne varie pas au cours de l'élaboration, et car on recherche des vins avec un pH bas en Champagne. On cherche à obtenir cette cuvée avec au maximum trois serres, avec le moins de retrousses et maintenir des temps de pressions basses pour limiter une trituration. Elle représente 20.5 hl
- Les tailles, jus plus colorés car on a effectué davantage de retrousses et des temps de pressurage plus longs, plus de polyphénols ont donc été extraits des pellicules et les jus obtenus sont moins acides (plus de potassium extrait). Elles seront utilisées pour effectuer les pieds de cuve pour la fermentation malo-lactique au Comité Champagne. Elles représentent 5 hl

La récupération de la cuvée et de la taille se fait dans deux belons séparés en sortie de pressoir.

La conduite du pressoir est automatisée avec des capteurs de volume, capteurs de débit d'écoulement, qui permettent d'adapter le pressurage à chaque type de raisin (quand le jus commence à moins couler, la pression augmente) tout en respectant les minimums dans les cahiers des charges.

Le sulfitage

En parallèle du pressurage, on procède à un sulfitage des moûts pour limiter leur oxydation enzymatique mais aussi pour prévenir le développement d'une flore microbiologique indésirable (levures et bactéries indésirables).

Tableau 5 : Doses de SO_2 ajoutées au pressurage en fonction du type de jus de presse et de la couleur du raisin (g/hL), (Viaud, al. 2021)

	Cuvée	Taille
Raisin blanc	6	7
Raisin noir	7	8

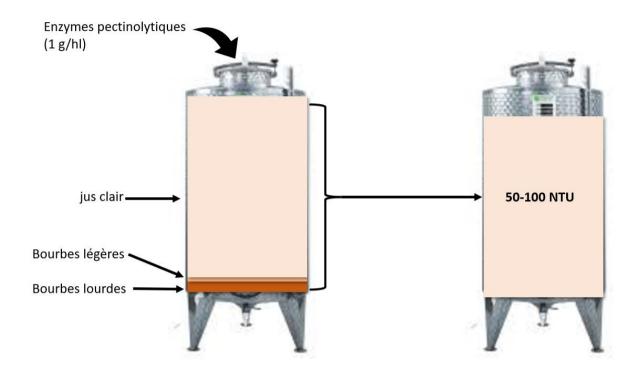


Figure 27 : Principe du débourrement, schéma sur cuve mais le débourbage est réalisé directement dans le belon de la presse pour la cuvée Martin-Huguenot

Le SO₂ est ajouté de manière fractionnée, en trois fois au cours du pressurage à l'aide d'une éprouvette graduée, en homogénéisant. Le Tableau 5 présente les quantités de SO₂ ajoutées.

Le débourbage et l'ajout d'enzymes

En sortie de pressoir, le jus est trouble, on va donc éliminer les parties solides lors du débourbage afin d'obtenir une turbidité comprise en **50 et 100 NTU** en Champagne.

Le débourbage est effectué directement au centre de pressurage. Par gravité, les bourbes lourdes vont se déposer au fond du belon en sortie de pressoir (Figure 27). Cependant, le jus reste encore opalescent en raison des bourbes légères qui restent en suspension. Des **enzymes pectinolytiques** sont donc ajoutées à hauteur de **1** g/hl afin de permettre la floculation des bourbes plus légères et de clarifier davantage le jus. La quantité d'enzymes à ajouter a été définie grâce à des essais ayant montré que des doses supérieures ne permettaient pas un meilleur débourbage. Une fois toutes les bourbes déposées au fond du belon, à l'aide d'une pompe on récupère la partie supérieure du vin clarifié, directement dans la citerne du camion qui transportera le jus à la cave d'Epernay.

Les enzymes pectinolytiques existent naturellement dans le moût, mais il est préférable d'inoculer, car elles ne sont pas assez efficaces en raison des conditions difficiles du milieu des moûts champenois (pH acide). Par ailleurs les enzymes commerciales favorisent :

- **Un meilleur tassement des bourbes** : l'interface entre les jus et les bourbes est plus nette, le ratio jus clair et bourbes est optimisé et donc la séparation facilitée des deux phases.
- **Un gain de temps** : le temps de débourbage est raccourci (environ 10-12h), ce qui permet d'éviter les départs en fermentation spontanée
- Une protection contre l'oxydation : grâce à une mise en fermentation alcoolique plus rapide, les jus sont davantage protégés de l'oxydation due aux lipo-oxygénases. Par ailleurs, les enzymes permettent la précipitation de composés oxydés qui seront ensuite éliminés lors du débourbage.
- L'Influence de l'aromatique: les précurseurs d'arômes herbacés sont éliminés, on évite également l'assimilation de méthionine en méthionol (goûts de chou cuit), on évite les goûts de réduit. Par ailleurs, les enzymes favorisent la formation d'alcools et d'esters supérieurs, qui sont intéressants pour l'aromatique.
- Une Fermentation malo-lactique plus rapide: en éliminant un certain nombre de colloïdes, les levures vont excréter davantage de macromolécules qui serviront ainsi de support pour les bactéries lactiques.

Cependant, l'utilisation de ces enzymes nécessite un certain nombre de critères pour favoriser leur activité, comme le maintien des moûts à une température de 15°C. En effet, une température trop basse risquerait d'inhiber leur activité. Elever la température à 20°C n'est pas non plus préconisé, bien qu'il s'agisse de leur optimum, car il y aurait un risque de départ spontané en fermentation alcoolique. Il faut également tenir compte que l'ajout de ces enzymes peut avoir un impact sur les fermentations, en éliminant des éléments support pour les levures et des acides gras en C16 et C18, qui constituent les parois des levures et permettent de détoxifier le milieu.

Tableau 6 : Analyse laboratoire des moûts du Martin-Huguenot 2021

Année vendange	2021	2021
Code essai	021001	021002
Intitulé de l'essai	MARTIN HUGUENOT	MARTIN HUGUENOT
Stade	MOD	MOD
Cépage	CH	MN
Code lot	10	20
Intitulé du lot	CHARDONNAY	ASSEMBLAGE PN MN
Masse volumique densimètre Paar (g/dm³)	1074.0	1072.0
Sucres densimétrie (g/l)	172	167
Alcool densimétrie (% vol.)	10.2	9.9
рН	2.89	2.98
Acidité tot. potentiométrie (g H ₂ SO ₄ /I)	7.9	8.2
SO2 tot colorimétrie séquentielle (mg/l)	39	49
Acide tartrique (g/l)	8.4	7.2
Azote total (mg N/l)	211	481
Azote ammoniacal enz séquentiel (mg N/I)	44	106
Acide malique (g/l)	6.9	8.2
Acide acétique enz séquentiel (g/l)	<0.03 (LD)	<0.03 (LD)
Potassium abs atomique (mg/l)	1023	1680
Calcium abs atomique (mg/l)	100	84



Figure 28 : Levures Levuline CHP employées par le Comité Champagne pour la cuvée Martin-Huguenot, issues de levures indigènes sélectionnées

4. Les fermentations

La réception des moûts

Les moûts débourbés sont ensuite acheminés à la cuverie du Comité Champagne et déchargés dans différentes cuves. Normalement, pour chaque cépage, on répartit les 20,5 hl de cuvée :

- 16,5 hl de cuvée sont mis dans une cuve de 17 hl et 0,5 hl dans une petite cuve de 80 l qui servira à compléter cette première cuve
- Les 3,5 hl restants sont, quant à eux, utilisés pour l'expérimentation et séparés dans des petites cuves.

En 2021, en raison de la forte pression des maladies au vignoble, la qualité de la vendange du Meunier a fortement été impactée et s'est révélée insuffisante pour réaliser une cuve de 17 hl. Il a donc été décidé de mélanger Pinot noir et Meunier dans la cuve de 17 hl.

A leur arrivée en cuverie, un échantillon des moûts est prélevé et envoyé au laboratoire afin de déterminer si les moûts nécessitent une chaptalisation ou bien une implémentation en azote pour palier une carence. Le résumé de cette analyse est présenté dans le Tableau 6.

La chaptalisation

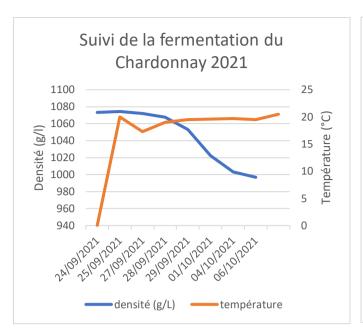
Le niveau de sucre est ensuite contrôlé afin de vérifier le TAVP. Si ce dernier se révèle > 10 % vol. on ne chaptalise pas. Cette année il était de 10,2 % vol. pour la cuve de Chardonnay et de 9,9 % vol. pour la cuve de Pinot noir et Meunier. En considérant que 9,9 % vol. était proche de 10 % vol., la chaptalisation n'a pas été jugée nécessaire Tableau 6.

Le levurage

On procède ensuite à l'ensemencement des cuves, le plus tôt possible à hauteur de 10 g/hl. On utilise la souche Levuline® CHP (Figure 28) pour la MH et pour toute l'expérimentation. Il s'agit d'une souche de levures indigènes sélectionnée, c'est-à-dire que le Comité Champagne a sélectionné les souches répondant le mieux aux critères **technologique** (départ en FA rapide, résistance à l'alcool, à la forte clarification et au pH bas, aptitude au remuage), **analytique** (moins de production de H₂S) et **sensoriel** (avoir une FA avec une aromatique la plus neutre possible, sans mauvais goût). La fiche technique des levures utilisées se trouve en Annexe 3.

Les cuves sont ensemencées à 10 g/hl. Les levures sont réhydratées selon la méthode courte. Pour les 20.5 hl de cuvée, on va réhydrater 205 g de levures (10 x 20.5) dans 10 fois leur volume, soit dans un volume de 2.05 L qui correspond à un mélange de 1.025 l de moût et 1.025 l d'eau dure. On laisse ensuite les levures se réhydrater et gonfler au bain marie à une température de 35°C pendant 30 min. Elles sont ensuite prêtes pour ensemencer les cuves de moût débourbé : dans la cuve de 17 hl ont met donc 1.7 l de levain.

Une fois ensemencées, les cuves sont ensuite thermorégulées à 20°C grâce à un système de ceintures.



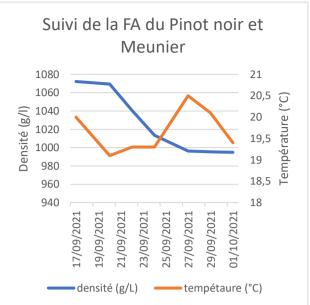


Figure 29 : Courbes de fermentation et de température de la cuve de Chardonnay et de la cuve Pinot noir-Meunier destinées à la cuvée Martin-Huguenot de 2021 du Comité Champagne. Le suivi a été réalisé à partir d'un densimètre Anton Paar

Tableau 7 : Analyse laboratoire des sucres résiduels pour les cuves de Chardonnay et Pinot noir-Meunier destinés à la cuvée Martin-Huguenot du Comité Champagne

Cuve	Chardonnay	Pinot noir-Meunier	
Date 11/10/2021		11/10/2021	
Sucres 0,2		0,4	
résiduels (g/l)			

Le suivi de la fermentation alcoolique

La densité est suivie tous les 2 à 3 jours à l'aide d'un densimètre ANTON PAAR puis tous les jours aux alentours de 1060 et 1030 en densité. Une fois la densité descendue à 1020 la régulation de la température est arrêtée. La Figure 29 présente les courbes des fermentations.

Lorsque la densité ne diminue presque plus et se trouve aux alentours de 990, un échantillon de vin est envoyé au laboratoire afin d'évaluer les sucres résiduels. S'ils sont inférieurs à 1 g/l, la fermentation alcoolique est considérée terminée. Cette année, pour la cuve de Chardonnay, le taux de sucre a été évalué à 0,2 g/l pour une densité de 995,9 le 11 octobre et pour la cuve de Meunier-Pinot noir, le taux de sucre a été évalué à 0,4 g/l le 11 octobre. A ces dates, chaque cuve avait bien terminé sa fermentation alcoolique (Tableau 7).

L'ajout d'azote

Au moment de l'ensemencement en levures pour la fermentation alcoolique, le taux d'azote assimilable est vérifié car il est nécessaire d'avoir suffisamment d'éléments nutritifs pour les levures, pour permettre la croissance microbienne. L'azote assimilable correspond à la somme de l'azote ammoniacal (NH_4^+) et de l'azote issu des acides aminés sauf de la proline. En Champagne, on considère que le moût est carencé en azote pour des quantités en azote ammoniacal inférieures à 80 mg/l. Ce seuil a été défini à la suite d'essais menés au Comité Champagne. En effet, des teneurs inférieures risquent d'entrainer une cinétique lente, une augmentation d'acide acétique et une production de H_2S .

L'analyse du moût débourbé (Tableau 6) a révélé une carence en azote pour la cuve de Chardonnay. En effet, il présente 44 mg/l d'azote ammoniacal, valeur nettement inférieure aux 80 mg/l d'azote ammoniacal requis.

Le moût est donc supplémenté en azote, par ajout de 30 mg/l d'azote sous forme de DAP à une densité de **1060**. L'ajout ne se fait pas à une densité supérieure car les levures consommeraient directement l'azote pour se multiplier et faire de la biomasse, entrainant par la suite une carence induite. En effet, leur population ainsi augmentée aura besoin de davantage d'azote, mais ayant tout consommé, elles vont alors produire en grande quantité de l'H₂S qui va engendrer des problèmes de réduction. L'ajout se fera donc une fois tout l'azote naturel consommé, ce qui se situerait aux alentours d'une densité de 1060. La multiplication des levures est ainsi limitée et la synthèse de protéines nécessaires au bon fonctionnement des levures favorisée.

Dans le cas d'un moût extrêmement carencé, c'est-à-dire avec moins de 30 mg/l d'azote ammoniacal, 20 mg/l de DAP sont immédiatement ajoutés, puis à nouveau 30 mg/l à une densité de 1060.

La fermentation malo-lactique

L'ensemencement en bactéries lactiques se fait lorsqu'une densité de **1030** est atteinte, à partir d'un pied de cuve. Cet ensemencement précoce va permettre de bénéficier de la chaleur produite par la FA et du mouvement dans la cuve assurant une bonne homogénéisation et favorisant donc le développement des bactéries lactiques. La valeur de 1030 a été définie à la suite d'essais au sein du Comité Champagne. L'ensemencement n'est pas réalisé à une densité supérieure car les bactéries lactiques risqueraient de consommer les sucres et provoquer des défauts d'arômes.

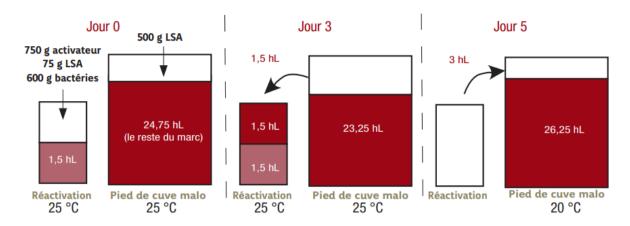


Figure 30 : Schéma du Comité Champagne expliquant le principe du pied de cuve malo-lactique, diffusé dans les Conseils vinification 2021 (Viaud, al. 2021)

Tableau 8 : Suivi de la fermentation malo-lactique des cuves de Chardonnay et Pinot-noir-Meunier, la quantité d'acide malique est déterminée à l'aide d'un kit enzymatique

Cuve	Chardonnay	Pinot noir-Meunier
Date d'ensemencement FML	4/10/2021	24/09/2021
5/10/2021	-	1,7 g/l
12/10/2021	4,9 g/l	0 g/
28/10/2021	0 g/l	-
Date de fin FML	28/10/2021	12/10/2021

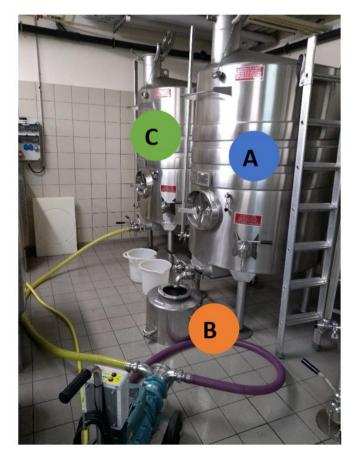


Figure 31 : Soutirage de la cuve de Pinot noir-Meunier de la cuve A à la cuve C. Aération par la petite cuve B

Jour 1 à jour 2 :

Dès le début des vendanges, le pied de cuve (Figure 30) est réalisé à partir des jus de taille sulfités à demi-dose, et sont ensuite ajoutées les levures LSA à 0,2 g/l pour la réalisation de la FA. En raison de leur pH moins acide (pH≈3,1), les tailles constituent un milieu plus favorable au développement des bactéries lactiques.

En parallèle de ce pied de cuve, un **milieu de réactivation** (0,2 % du volume à ensemencer) est réalisé dans une autre cuve : c'est un mélange moitié moût des tailles sulfité, moitié eau chaude pour avoir une température finale de 25°C. Sont ensuite ajoutés :

- les levures LSA à 0,5 g/l afin qu'elles réalisent leur FA,
- des activateurs de bactéries à 5 g/l
- les bactéries lyophilisées à 4 g/l et la température élevée à 25°C (Viaud, al. 2021)(conv. Sandrine Lapie 2021).

Jour 3 à jour 4 :

Le volume du milieu d'activation est complété avec un volume équivalent du pied de cuve.

Jour 5:

Tout le volume du milieu de réactivation est incorporé au pied de cuve, quand celui-ci a terminé sa fermentation alcoolique, puis la cuve est régulée à 20°C. Le pied de cuve est suivi tous les 2 jours, par contrôle de l'acide malique. Il est ensuite **prêt à être utilisé** lorsque la concentration d'acide malique atteint 1,5 g/l, ce qui signifie que l'acide malique a été consommé aux 2/3 et donc que les bactéries lactiques se sont bien multipliées. Le pied de cuve est prêt environ 8 jours après sa réalisation. Si l'acide malique est trop faible, il est réalimenté par propagation.

Pour **ensemencer** les cuves, le pied de cuve y est incorporé à hauteur de **3** % du volume à ensemencer. Donc pour ensemencer nos cuves de 17 hl, on incorpore 51 L de pied de cuve.

Le suivi de la fermentation malo-lactique se fait 15 jours après l'ensemencement, à l'aide d'un kit enzymatique permettant d'évaluer la quantité d'acide malique restante. Elle est terminée lorsqu'il y a moins de 0.2 g/l d'acide malique. Le Tableau 8 présente le suivi de la FML des cuves de MH.

5. Le soutirage

Une fois la fermentation malo-lactique terminée, les cuves sont régulées à 15°C pendant une semaine. Ce procédé permet de favoriser la décantation des levures et des bactéries au fond de la cuve, tout en évitant le développement de micro-organismes indésirables. Le soutirage va permettre d'éclaircir le vin en le séparant des lies, déposées au fond de la cuve. Avant de procéder au soutirage le vin est dégusté pour détecter une éventuelle réduction. En 2021, la cuve de Chardonnay présentait une légère réduction. Le vin a donc été aéré au cours du soutirage : le vin de la cuve à soutirer (A) (Figure 31), est déversé dans une petite cuve intermédiaire (B) avant d'être envoyé dans la cuve finale (C). Un système de coude permet de prélever le vin clair sans lies. Lorsque la cuve (C) est remplie aux trois quarts, on ajoute 20 mg/l de SO₂ d'une solution à 150g/l, afin de protéger le vin de développements bactériens et de l'oxydation, soit 226 ml de SO₂ pour une cuve de 17 hl. Pour la cuve de Pinot noir-Meunier, est réalisé un soutirage direct de la cuve (A) à (C).

Au moment du soutirage, 3 bouteilles sont prélevées, une à destination du laboratoire pour effectuer des analyses et 2 bouteilles pour la dégustation. Après le soutirage, les lies restées au fond de la cuve (A) sont ensuite récupérées pour être envoyées à la distillerie en décembre.



Figure 32 : Pressoirs pneumatiques manuels utilisés pour le pressurage des vendanges de plus de 3 kg des essais portant sur les variétés résistantes en sélection intermédiaires. Ils disposent d'un suivi de pression



Figure 33 : Pressoir à vis manuel permettant de presser des vendanges de moins de 3 kg. Utilisé au Comité Champagne pour les essais de variétés résistantes en sélection intermédiaire

B. Micro-vinifications expérimentales

Suivi de la maturité des variétés

En raison du faible nombre de pieds par variétés, le suivi maturité est réduit. Un seul prélèvement de 50 baies est réalisé par variété au stade mi-véraison + 25 jours. Chaque échantillon de baies est pesé puis pressé à l'aide d'un presse-purée. Le jus séparé des pépins et des pellicules est ensuite analysé. On peut donc ensuite procéder aux analyses avec le même dispositif que les autres essais (Figure 20). Le TAVP ainsi que l'AT sont ensuite mesurés selon la même méthode que pour le champagne Martin-Huguenot. Un TAVP minimum de 9,5 % vol et une acidité totale inférieure à 10 g d'H₂SO₄/I sont attendus pour pouvoir les vinifier.

Estimation du rendement

Une estimation du rendement pour chaque variété a été réalisée. Elle a permis d'évaluer le nombre de variétés qui allaient pouvoir être vendangées et ainsi dimensionner l'espace nécessaire en cave pour les vinifications.

Cette estimation se réalise visuellement. L'ensemble des 5 ceps de la variété sont observés. On estime ensuite le rendement sous forme de classes : moins de 1 kg de raisin, entre 1 et 3 kg de raisin et plus de 3kg de raisin, en partant du principe qu'une grappe pèse en moyenne 130 g, même si le poids de la grappe est très dépendant de la variété

Les vendanges

Les variétés résistantes du domaine expérimental de Villeneuve sont vendangées par deux personnes. Suivant les résultats lors des tests de maturité, une projection de l'augmentation journalière du TAVP a été réalisée sur Excel et a permis de définir une date de vendange, pour laquelle le TAVP est supérieur à 9,5 % vol. Tous les deux jours, entre 4 et 8 variétés sont récoltées, si l'état sanitaire du raisin le permet et si la variété présentait plus de 3 kg de vendange. En dessous de ce poids minimum, on considère que le volume de vin produit ne sera pas suffisant pour juger la variété lors de dégustations. Chaque variété vendangée est répertoriée grâce à des fiches de suivi de vendange donnant le poids de vendange, l'état sanitaire et les éventuelles remarques (Annexe 6).

Le pressurage

Après la récolte, le raisin est directement acheminé dans des seaux, à la cave. Selon le poids de la vendange on utilise plusieurs types de pressoirs :

- **Petit pressoir à vis** de 3 kg (Figure 32) : le pressurage se fait sans suivi de pression, mais on essaie de presser le plus progressivement possible.
- Pressoir pneumatique manuel de 15 kg (Figure 33): augmentation progressive de la pression par pas de 0,2 bar, depuis un panneau de commandes, jusqu'à atteindre 3 bars. Le but étant d'essayer de reproduire au mieux les paliers de pression du pressurage champenois. On effectue ensuite une retrousse avant de recommencer une augmentation progressive de la pression.

Pour savoir la quantité de jus à extraire on applique la formule suivante, qui correspond au rendement champenois :

Poids de la vendange $(kg) \times 0.53 = Volume$ de jus extrait (l)



Figure 36 : Cuves plastiques à bière de 10 L utilisées ici afin de réaliser le débourbage de l'essai de la sélection intermédiaire



Figure 35 : Préparation des levures en vue du levurage, elles sont réhydratées et mises dans un bain marie à 35° C favorisant leur réhydratation



Figure 34 : Contenants pour la FA surmontés de bondes remplies d'eau empêchant l'entrée d' O_2 tout en laissant le CO_2 s'évacuer

Ajout de sulfites et d'enzymes

Les sulfites et les enzymes sont ajoutés en sortie de pressoir, et ce, dès le début du pressurage. Pour calculer les quantités à ajouter :

- Pour le sulfitage on multiplie d'un facteur 0.4 le volume de jus qui sera extrait
- Pour **l'enzymage** d'un facteur **0,1.** Pour la préparation des enzymes, on dilue 5 g dans 5 ml d'eau

Ces facteurs ont été définis afin de reproduire au mieux les pratiques champenoises.

Le débourbage

Les jus pressurés sont ensuite mis dans des cuves en plastique de 10 l (Figure 36), puis placés dans une salle réfrigérée à 15°C pendant 12h au minimum, afin de retarder le départ en fermentation et permettre la décantation. Le lendemain, le jus clair est récupéré en tirant les bourbes par le robinet du bas. A ce stade, on relève alors un nouveau volume : le volume de moût débourbé (V débourbé). Un flacon du jus après débourbage est également envoyé au laboratoire pour l'analyser.

La chaptalisation

Après le débourbage, on mesure la densité du jus à l'aide d'un mustimètre, ainsi que sa température, pour savoir s'il est nécessaire de chaptaliser pour obtenir le TAVP de 11 % vol. souhaité. A l'aide des tables de conversion on corrige la densité obtenue à 20°C (Annexe 4) puis on en déduit le titre alcoométrique (Annexe 5). Si ce dernier se retrouve inférieur à 11 % vol. on ajoute du MCR. Pour savoir le volume à ajouter de MCR à 844 g/l, pour atteindre le degré souhaité on applique la formule suivante :

$$V_{MCR}(l) = V_{Moût} \times \frac{(degré souhaité \times 16,83) - (degré du moût \times 16,83)}{(844 - (degré souhaité \times 16,83))}$$

On ajoute ensuite le MCR nécessaire dans les cuves en agitant pour homogénéiser. On contrôle une nouvelle fois la densité et la température pour vérifier avec les tables de conversion que les 11 % vol. souhaités sont bien atteints.

Une feuille de calcul Excel (Annexe 7) a été créée afin de faciliter ces calculs et pour assurer la bonne traçabilité. Cela permet également de limiter les erreurs de calculs.

Les deux fermentations : alcoolique et malo-lactique

On prépare environ 20 ml de **levain**: on incorpore 2 g de levures à un mélange de 10 ml d'eau dure et 10 ml de moût débourbé. Ce mélange est ensuite maintenu à 35°C grâce à un bain marie (Figure 35) pendant 30 min, afin de permettre leur réhydratation. Les levures sont ensuite ajoutées aux cuves de moût débourbé et chaptalisé. Le volume de levures ajoutées est de 1/1000.

Après l'ensemencement, on **change le contenant** en transvasant le contenu dans des demies, bouteilles, magnums ou bonbonnes selon le volume de moût. C'est dans ces contenants que se réalisera la fermentation alcoolique. Ils ne sont pas remplis entièrement pour éviter le débordement lors de la fermentation. Des bondes remplies d'eau permettent de fermer et protéger de l'oxydation en laissant sortir le CO₂ tout en empêchant l'entrée de l'O₂ (Figure 34).

Le suivi de la FA se fait par pesée : on suit la perte de poids et la température tous les deux jours et les données sont ensuite notées sur des feuilles de suivi (Annexe 8).



Figure 38 : Réalisation du soutirage des micro-vinifications à l'aide d'une petite pompe permettant de transvaser le jus clair sans lies de la bouteille B vers la bouteille A qui deviendra alors le nouveau contenant.

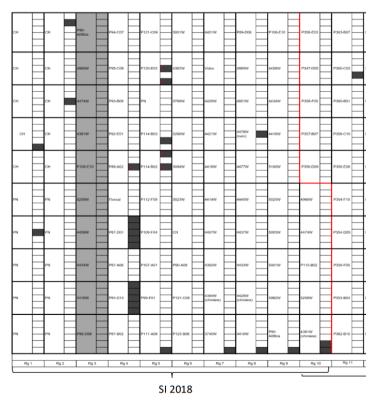


Figure 37 : Extrait du schéma de la parcelle de sélection intermédiaire montrant la plantation de 2018. La variété 4433W entourée en violet sert d'exemple illustrant la méthode de codification pour la traçabilité.

Lors du débourbage, un échantillon de moût a été envoyé au laboratoire pour analyse afin de contrôler les carences en azote (<80 mg/l). En cas de carence vérifiée, on procède à un ajout d'azote sous forme de DAP à une densité de 1,060 g/l. Afin de mieux contrôler la densité des moûts carencés, on utilise un densimètre ANTON-PAR. Avant d'incorporer le DAP, on le dilue dans un peu de moût. On oxygène ensuite le moût en vidant le contenu des récipients de fermentation dans un broc avant de les réincorporer. Le poids de DAP à ajouter se détermine selon la formule suivante :

Poids de DAP à ajouter (g) = Volume de vin en fermentation $\times 0.3$

L'inoculation en bactéries lactiques, afin de réaliser la **FML** s'effectue à une densité de **1030** afin de profiter de la chaleur de la FA et de meilleures conditions favorisant leur développement. On ensemence à 3 % en volume. Lorsqu'on observe qu'après une perte de poids significative, la perte de poids ralentit, **on ouille** les contenant, c'est-à-dire qu'on complète le vide afin d'éviter l'oxydation du vin car le milieu est moins protégé par le CO₂ de la fermentation.

Enfin, lorsque le poids ne change presque plus, on envoie un échantillon au laboratoire afin d'évaluer les sucres résiduels et la quantité d'acide malique. On considère la FA finie si les sucres résiduels sont inférieurs à 1 g/l et que la FML est terminée si l'acide malique est inférieur à 0,2 g/l. Si la FA et la FML sont effectivement terminées, on place les contenant dans une pièce réfrigérée à 15 °C afin de pouvoir procéder au soutirage.

On réalise **le soutirage** deux jours après la mise au froid, afin que les lies se déposent au fond des contenants. On le réalise à l'aide d'une petite pompe (Figure 38). La pompe aspire l'air contenu dans la bouteille à remplir A, Le vin de la bouteille B se retrouve ainsi aspiré vers la bouteille A, en laissant au fond les lies. La bouteille A sera alors le contenant final du vin soutiré. Lors du soutirage, un flacon d'échantillon est également prélevé afin d'effectuer des analyses en laboratoire. On n'utilise que des bouteilles ou des demies comme contenants finaux, afin d'homogénéiser la conservation des vins dans l'objectif d'une dégustation l'année suivante.

On ajoute ensuite des sulfites au vin soutiré. Selon le volume du contenant on ajoute :

- 4 gouttes pour les bouteilles
- 2 gouttes pour les demies

On capsule les bouteilles sulfitées (Figure 39) et on les agite pour mélanger les sulfites. Enfin, les bouteilles sont stockées dans des cartons de 6 bouteilles. On réalise des cartons de dégustation, ne comprenant qu'une seule bouteille ou demie de chaque variété et des cartons de bouteilles ou demies supplémentaires, dans le cas où une nouvelle dégustation s'avère nécessaire. Les cartons sont ensuite stockés en cave.

Pour faciliter le suivi des stocks, j'ai réalisé un tableur Excel (Annexe 9). Il permet de savoir dans quel carton se trouve chaque variété et de suivre l'état des stocks.

La traçabilité est très importante dans le cas de suivi d'essais. En effet, il s'agit de ne pas confondre les variétés entre elles, le but étant d'analyser les propriétés organoleptiques de chacune d'entre elles afin de déterminer quelles sont celles les plus représentatives du « terroir champenois ». Comme les variétés sont nombreuses, les contenants multiples pour une même variété et les transferts d'un récipient à un autre courants, il est important de veiller à bien étiqueter avec un code prédéfini tout matériel utilisé (seaux, demies, bouteilles, brocs...). Deux codes sont utilisés (Figure 37):

- Le code de la variété correspondant au nom de cette dernière par exemple : 4433W
- Le code de cuverie correspondant à l'année de plantation, le rang et la placette de la variété par exemple : 18 08 03



Figure 39 : Opération de capsulage des bouteilles issues de la micro-vinification des Sélections Intermédiaires après sulfitage

IV. Le travail de chai au Comité Champagne

Cette partie portera sur le champagne Martin-Huguenot ainsi que les pratiques générales en Champagne, allant de l'assemblage à la mise en bouteille du vin après dégorgement.

Post soutirage, dans l'attente des prochaines étapes d'élaboration constituant le travail de chai, les deux cuves de Chardonnay et de Pinot noir-Meunier sont surveillées afin de vérifier l'absence de défaut. Les cuves sont régulièrement ouillées pour éviter l'oxydation.

A. L'assemblage permet de combiner vins de l'année et vin de réserve

L'assemblage est une étape clé dans l'élaboration du Champagne non millésimé. En effet, il permet de reproduire un style constant entre les années, notamment grâce à l'utilisation de la réserve.

Par ailleurs, selon son assemblage, le Champagne possède des dénominations différentes (INAO 2020a), parmi lesquelles on peut citer :

- Le **Brut Sans Année (BSA)**: assemblage entre le vin produit dans l'année et de vin issu de la réserve. L'assemblage peut utiliser des cépages blancs et/ou noirs
- Le blanc de blancs : le vin est blanc et issu seulement de cépages blancs
- Le **blanc de noirs :** le vin est noir et issu seulement de cépages noirs (Pinot noir et/ou Meunier)
- Le **rosé**: il peut être obtenu par macération, saignée ou bien par assemblage. La Champagne est la seule région viticole française à avoir le droit de faire un assemblage entre cépages blancs et noirs pour obtenir du rosé.
- Le **millésimé**: uniquement constitué de vin de l'année. Le vin peut être constitué d'un assemblage de raisins blancs et/ou noirs.

Dans le cas de la **cuvée Martin-Huguenot**, tous les ans le même assemblage est réalisé : 1/3 de chaque cépage : Chardonnay, Pinot noir et Meunier, afin de produire un vin représentatif du terroir.

Pour **réaliser l'assemblage**, une grande cuve de 65 hl est louée et installée dans la cour. On y réalise le mélange des deux cuves de Chardonnay et de Pinot noir-Meunier de 17 hl chacune ainsi que 14 hl de la réserve de l'an passé et issue du même assemblage. Du mélange obtenu, on prélève ensuite 14 hl afin de constituer la nouvelle réserve qui sera utilisée l'année suivante. La réserve est stockée dans une cuve inox à 15°C et mise dans la cave de vieillissement. La cuve de réserve est également sulfitée à 20 mg/l et régulièrement ouillée afin d'éviter tout risque d'oxydation.

Une fois l'assemblage terminé, le vin est ensuite homogénéisé pour pouvoir contrôler le SO_2 total. La quantité de SO_2 est ajustée à 70 mg/l. Si la quantité de SO_2 à ajuster se trouve supérieure à 20 mg/l, on réalise l'ajustement en plusieurs fois afin d'éviter de provoquer des goûts de réduit.

- B. Les vins sont préparés et stabilisés en vue du tirage
- 1. Première stabilisation de la cuvée par filtration

Filtration

Le vin est tout d'abord stabilisé par filtration à l'aide d'un **filtre à Kieselghur**. Dans le cas du Martin Huguenot, cette étape est réalisée par un prestataire qui se déplace en cuverie.



Figure 40 : filtre à cartouches utilisé au Comité Champagne pour la filtration des vins destinés aux essai. Il est constitué d'une première cartouche de préfiltration de 2 μm (A) et une seconde cartouche de 0,65 μm (B).

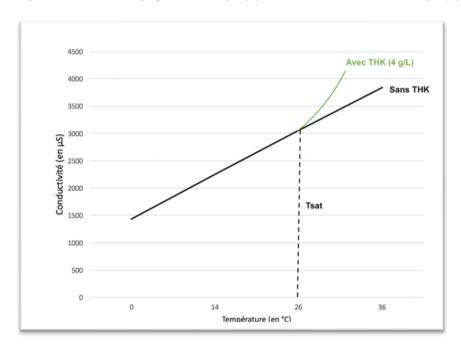


Figure 41 : Schéma explicatif de la méthode du Tsat employée pour la stabilisation tartrique ((Würdig, Mueller, Friedrich 1982)

N'ayant pu assister à la filtration sur kieselghur, je présenterai dans cette partie un autre type de filtration utilisé pour les vins destinés aux essais de la cave expérimentale, permettant une stabilisation microbienne. Il s'agit **d'un filtre à cartouche** (Figure 40). Ce filtre est constitué de deux cartouches : une première cartouche de préfiltration de **2 µm** (A) et une seconde cartouche de **0,65 µm** (B). Dans un premier temps il est nettoyé en faisant circuler de l'eau chaude, puis de la soude, de l'eau froide et enfin de l'acide peracétique. L'ensemble est ensuite rincé avant de démarrer la filtration. L'acide peracétique permet à la fois de désinfecter et contrebalancer l'effet de la soude. La filtration peut ensuite commencer. On écarte les 5 premiers litres de vin filtrés afin de « purger » le filtre et éviter toute contamination entre les essais. Après la filtration le vin est ensuite réparti dans les cuves de 17 hl qui sont laissées à température ambiante pendant deux jours.

2. La stabilisation tartrique permet d'éviter la précipitation ultérieure de sels tartriques

Après filtration, on réalise la stabilisation tartrique du vin Martin-Huguenot afin d'éviter des précipitations ultérieures de sels tartriques dans les bouteilles. Cette étape est très importante dans le processus d'élaboration du Champagne car la présence de sels tartriques dans un vin effervescent augmente les risques de gerbage, notamment lors de l'étape du dégorgement. En effet, en plus de se fixer sur les aspérités du verre, le CO₂ va se fixer sur les cristaux formés.

La formation des cristaux de tartre est due au sel K⁺ qui peut former des cristaux en s'associant à la forme mono dissociée de l'acide tartrique TH⁻ selon l'équation suivante :

$TH^{-} + K^{+} \longleftrightarrow THK$

Cette précipitation dépend de la teneur en alcool et de la température : la solubilité diminue lorsque la teneur en alcool augmente et lorsque la température diminue. La précipitation dépend également de la composition colloïdale (protéines, polysaccharides, polyphénols...) car les macromolécules gênent la formation des cristaux.

Pour déterminer la stabilité tartrique du Martin-Huguenot, on emploie le test de la température de saturation (T_{sat}). Ce test consiste à déterminer la température T_{sat} , c'est-à-dire la température la plus basse à partir de laquelle le vin est encore capable de dissoudre un excès d'acide tartrique. La détermination du T_{sat} se réalise par suivi conductimétrique. On mesure la conductivité initiale du vin pour s'assurer que la cristallisation n'a pas déjà eue lieu. Ensuite, on réalise dans le premier temps le suivi conductimétrique du vin abaissé à 5°C lorsque sa température augmente. On reproduit à l'identique un second suivi, mais cette fois-ci en ajoutant des sels tartriques THK à 4 g/l. Lorsque les courbes de ces deux suivis décrochent, on obtient la T_{sat} correspondante (Figure 41) (Würdig, Mueller, Friedrich 1982).

Si la T_{sat} obtenue est inférieure à 19°C, on peut alors réaliser la stabilisation tartrique par ajout de gomme de cellulose ou carboxyméthylcellulose (CMC) à **10 g/hl**. Dans le cas contraire, elle sera réalisée par passage au froid. On essaie de privilégier au maximum la méthode par CMC, car cette méthode est plus rapide et permet de limiter la consommation de frigories. La CMC empêche la cristallisation et a le bénéfice d'être stable dans le temps. Néanmoins, son efficacité est moindre par rapport aux autres méthodes, elle ne fonctionne que sur les vins peu instables (T_{sat} <19°C) et de préférence sur les vins blancs ou rosés (sur vin rouge elle provoque des précipitations de matière colorante par modification des équilibres colloïdaux).

On réalise l'ajout de CMC après filtration car il s'agit de macromolécules qui risquent donc de colmater le filtre.

Nombre de bo à tirer	uteilles	Volume to mixtio		Volume 600 g		Volun levai		Volume base	
	500		375		12,5		11,25		351,3
	550		412,5		13,8		12,38		386,4
(A)	500	В	375	C	12,5	D	11,25	E	351,3
	550		412,5		13,8		12,38		386,4
	400		300		10,0		9,00		281,0

	Volume	Volume nécessaire	Volume restant	Volume	Volume	
	initial (I)	du jour (I)	après mixtion (I)	d'alimentation	final (I)	
				(1)		
Lundi	37,04	11,25	25,79	7,22	33,01	
Mardi	33,01	12,38	20,63	5,78	26,41	
Mercredi	26,41	11,25	15,16	4,25	19,41	
Jeudi	19,41	12,38	3 7,03	4 1,97	2 9	
Vendredi	1 9	9/				
					**	

^{(1) = (2)}

Figure 42 : Exemple de de feuille de calculs de plan de tirage (tableau supérieur) et de plan de levain en cascade (tableau inférieur). Les chiffres et lettres se réfèrent aux calculs détaillés dans le corps de texte.

^{(3) = (2) /} Taux de croissance des levures ici 1,28

^{(4) = (2) - (3)}

^{(5) =} Volume nécessaire du jour + (3)

C. Le tirage, une nouvelle fermentation alcoolique en bouteille

Environ 8 mois après les vendanges, l'opération de tirage, encore appelée embouteillage correspond à la mise en bouteille des vins. On ajoute au vin de base des levures (sous forme de levain) et du sucre pour rendre possible cette fermentation en bouteille appelée en champagne prise de mousse. Le cahier des charges de l'AOC Champagne impose que cette opération soit effectuée après le premier janvier suivant la vendange. L'opération de tirage comprend plusieurs étapes qui seront décrites ci-dessous

La réalisation du plan de tirage

Dans le cas du Martin Huguenot, le tirage est réalisé sur une demi-journée. Il n'y a donc pas besoin de réaliser de plan de tirage. Cependant, dans le cas d'une production de Champagne plus importante et un tirage s'étalant sur plusieurs jours, un plan de tirage peut s'avérer nécessaire. Je vais donc dans cette partie présenter la méthode calculatoire à titre informatif.

Afin d'organiser l'opération de tirage sur plusieurs jours, on réalise un plan de tirage. Ce dernier va permettre de calculer et de prévoir les quantités de liqueur et de levain nécessaires pour la campagne. On sait ainsi les quantités initiales nécessaires et les quantités que l'on doit propager. Les méthodes de préparation du levain et de la mixtion seront présentées par la suite.

On réalise donc un planning à la semaine comme le présente la Figure 42 à titre d'exemple.

Tout d'abord (A) on définit le **nombre de bouteilles** qui seront tirées par jour. Ensuite, le nombre de bouteilles définies va nous permettre de calculer le **volume de mixtion** (vin, liqueur, levain) à préparer par jour (B): sachant qu'une bouteille comporte 0,75 l de vin, on multiplie le nombre de bouteilles par leur volume. On peut alors calculer le **volume de liqueur** nécessaire (C) selon la formule suivante:

$$V_{liqueur}(l) = \frac{V_{total\,mixtion}(l) \times 20}{600}$$

Avec « 20 » correspondant au 20 g/l de sucre nécessaires pour atteindre la pression de 5 bars souhaitée et 600 correspondant à la concentration de la liqueur en g/l.

On calcule ensuite le **volume de levain (D)** à ajouter, à hauteur de 3 % du volume de la mixtion. On multiplie donc le volume de mixtion par 0,03.

$$V_{mixtion}(l) = V_{total\ mixtion}(l) \times 0.03$$

Enfin, on termine par le calcul du **volume de vin de base (E)** nécessaire à la préparation de la mixtion. Comme cette dernière est un mélange de vin de base avec de la liqueur et du levain, on soustrait donc au volume total de mixtion le volume de liqueur et le volume de levain afin de définir le volume de vin de base nécessaire :

$$V_{vin\ de\ base}(l) = V_{total\ mixtion}(l) - V_{liqueur}(l) - V_{levain}(l)$$

A la suite du plan de tirage, on réalise également **le plan de levain en cascade**. Les calculs du plan de levain sera présenté à travers la Figure 42. La méthode de propagation sera quant à elle développée dans une autre partie.

La colonne du levain nécessaire pour la journée est calculée grâce au plan de tirage. Ensuite, les calculs s'effectuent en partant du volume de levain nécessaire pour le dernier jour de tirage (1), le

Tableau 9 : Tableau présentant le taux de croissance levurienne en fonction de la température, les valeurs ont été établies à la suite de nombreuses expérimentations au sein du Comité Champagne (Valade, Laurent 1998)

Température	Taux de croissance moyen	Consommation journalière en	Taux de dilution
	journalier des levures dans le	sucre (glucose-fructose) d'un	
	levain	levai titrant 50 à 60.10 ⁶ lev/ml	
13°C	1,15	12 à 14 g/l	0,87
16°C	1,28	17 à 20 g/l	0,78
20°C 1,43		22 à 26 g/l	0,70

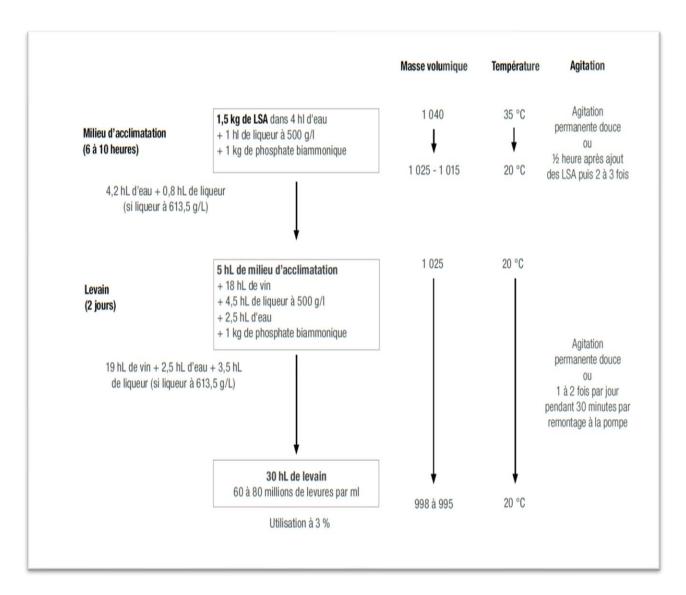


Figure 43 : Schéma explicatif de la préparation d'un levain de tirage à 3 % pour 1000 hl de vin (LSA : Levures sèches) (Valade, Laurent 2015)

vendredi dans le cas de l'exemple du Comité Champagne. Ce volume doit donc correspondre au volume final du jeudi (2). Ce volume final nous permet de calculer le volume de levain après mixtion (3), qui correspond au volume final divisé par le taux de croissance (ici de 1,28). Le volume d'alimentation (4) correspond donc à la différence entre le volume final et le volume après mixtion. Enfin, le volume initial (5) se calcule en additionnant le volume de levain nécessaire dans la journée avec le volume de levain restant après la mixtion.

Méthode de préparation du levain

Pour le tirage du Martin-Huguenot, on utilise les mêmes levures que celles employées lors de la première fermentation alcoolique. Cependant, le levain est préparé avec une semaine d'anticipation afin de laisser le temps aux levures de s'acclimater à un taux d'alcool de 11 %.

La préparation du levain se fait en trois étapes clefs (Valade, Laurent 1998) :

- L'acclimatation des levures au milieu du vin, 6-10h
- La phase de multiplication des levures, 3 jours
- La propagation du levain, 2 jours

La Figure 43 (Valade, Laurent 2015) présente schématiquement les étapes pour la préparation d'un tirage pour un volume de 100 hl de vin.

Pour **acclimater** les levures, on les incorpore dans un mélange d'eau et de liqueur, de densité initiale de **1040** et à une température de **35°C**. On les laisse ensuite se développer. La température va alors descendre d'elle-même jusqu'à atteindre 20°C. Le milieu est agité afin de l'oxygéner.

Une fois le premier milieu de réacclimatation terminé, c'est-à-dire lorsqu'on atteint une densité aux alentours de **1020**, on entre ensuite dans la phase de **multiplication** des levures. On ajoute donc au milieu un mélange de vin, liqueur, eau et DAP, à une température de **20°C**. L'agitation du mélange est maintenue. La température du vin est un facteur important qui demande à être surveillé. En effet, l'ajout de vin trop froid peut être la cause d'un ralentissement de la multiplication des levures. L'objectif de cette étape est d'obtenir une population levurienne comprise entre **60 et 80 millions de levures/ml.** On considère que le levain est utilisable lorsque le mélange atteint une masse volumique inférieure à **1000**.

La dernière étape, ou **propagation**, permet de maintenir le levain plusieurs jours pour pouvoir l'utiliser le jour du tirage, selon la méthode dite « **en cascade** ». Chaque jour, on va donc prélever une partie de ce levain afin de l'ajouter à la mixtion de tirage pour le vin qui va être tiré. Il faudra ensuite complémenter ce levain afin d'avoir un volume suffisant pour toute la semaine. On complémente le levain avec :

- De la liqueur : car les levures ont besoin de ce sucre pour survivre et se multiplier
- De l'**eau** : afin de ne pas dépasser 13 % de taux d'alcool, qui risquerait d'augmenter le taux de mortalité des levures
- Du **DAP**: pour que les levures fassent de la biomasse

Il est conseillé de ne pas complémenter avec un volume supérieur à **20** % du volume de levain au risque de ne pas réussir à retrouver une population levurienne suffisante dans les jours suivants. Par ailleurs, la quantité de levain que l'on doit alimenter par rapport au volume dont on a besoin après alimentation est fortement dépendant de la température. En effet, plus la température est basse, et plus la consommation de sucre par les levures sera lente (Tableau 9) il faudra donc moins diluer lors de l'alimentation. Le **taux de dilution** est calculé de la manière suivante :

$$Taux\ de\ dilution = rac{Volume\ de\ levain\ à\ alimenter}{Volume\ de\ levain\ après\ alimentation}$$

Pour calculer les volumes d'eau, de liqueur et de vin nécessaires pour complémenter le levain, on opère de la manière suivante (conv. Pers Florence Machet 2021) (Valade, Laurent 2015) :

Pour le volume de la liqueur, on a besoin des données valeurs suivantes :

- Densité du levain :
- Quantité de sucres consommés

On peut ensuite calculer le volume de liqueur à ajouter grâce à la formule suivante :

Avec:

$$V_{liqueur} = \frac{V_{n\acute{e}cessaire\ pour\ le\ tirage} \times (20^* + [sucres]_{consomm\acute{e}e}^{**}) - V_{levain\ \grave{a}\ alimenter} \times [sucres]_{levain}^{***}}{[sucres]_{liqueur}}$$

- * 20 g/l de sucres servant de sécurité afin que le levain soit toujours sucré
- ** sucres consommés par le levain, calculé à partir de la densité du levain, sachant que chaque point de masse volumique perdu correspond à 2,5 g/l de sucres consommés :

 $[sucres]_{consomm\'ee} = [Densit\'e initiale du levain (corr à 20°C) - Densit\'e finale du levain (corr à 20°C)] \times 2,5$

*** correspondant à la teneur résiduelle en sucres du levain qui sera alimenté, sachant que la densité d'un levain n'ayant plus de sucres se trouve aux alentours de 990 :

 $[sucres]_{levain} = [Densit\'e initiale du levain (cor à 20°C) - 990] \times 2,5$

La valeur obtenue doit avoisiner les 20 g/l

Pour le volume de vin, on a besoin des valeurs suivantes :

- Le degré alcoolique du vin
- Le rendement des levures (alcool produit par jour)
- Le degré alcoolique du levain
- Le degré alcoolique de la liqueur

On calcule ensuite le volume de vin nécessaire à partir de la formule simplifiée suivante :

$$V_{vin} = (V_{n\'ecessaire\ pour\ le\ tirage} - V_{levain\ \grave{a}\ alimenter}) \times degr\'e\ alcoolique_{levain} - (V_{liqueur} \times degr\'e\ alcoolique_{liqueur}) - (V_{n\'ecessaire\ pour\ le\ tirage} \times [alcool]_{produit}^*$$

* La $[alcool]_{produit}$ correspond au rendement journalier des levures. Sachant qu'il faut 16,83 g de sucre pour produit 1 % d'alcool :

$$[alcool]_{produit} = \frac{[sucres]_{des\ levures\ consomm\'ee/jour}}{16.83}$$



Figure 45 : bouteille et notice de l'adjuvant utilisé dans la mixtion de tirage au Comité Champagne



Figure 44 : cuve servant à faire fondre le sucre saccharose pour la préparation de la mixtion, munie d'un système de remuage (hélice et moteur)

Pour le volume d'eau, on a besoin de connaître :

Volume d'eau = Volume d'alimentation – Volume de la liqueur – Volume de Vin

Méthode de préparation de la « mixtion »

La « mixtion » est un mélange de :

- Vin de base
- Levain gui permettra la fermentation
- Sucre sous forme de saccharose issu de betteraves sucrières
- Adjuvant de remuage qui permettra par la suite de faciliter le remuage. Cet adjuvant est constitué de bentonites, d'acide citrique et de SO₂. On ajoute l'adjuvant à hauteur de 6 cl/hl. (Figure 45)

Il faut 4 g/l de saccharose pour obtenir 1 bar de pression à 10°C.

Traditionnellement en Champagne, le tirage est réalisé à **24 g de sucre/l afin d'obtenir 6 bars à 10°C.** Certains peuvent décider d'avoir une pression initiale plus importante, notamment pour les bouteilles que l'on souhaite garder plus longtemps, pour contrebalancer la perte de pression au cours du temps.

A la suite d'expérimentations réalisées au Comité Champagne et par volonté de réduire l'empreinte carbone, il a été décidé de diminuer la dose de sucre à **20 g/l** pour le tirage du champagne Martin Huguenot, ce qui correspond à **5 bars à 10°C.** Cette diminution n'ayant pas montré de différences à la dégustation, elle a ainsi permis de réduire le poids des bouteilles de 900 g à 835 g.

Le sucre utilisé pour la mixtion est dissout dans un volume de vin de base à l'aide du fondoir (Figure 44).

Le mélange vin de base, sucre fondu, levain (à hauteur de 3 % du volume final), adjuvant de remuage est réalisé dans une cuve de mixtion de 28 hl, équipée d'un agitateur.

Avant et après l'ajout de la mixtion la densité du vin de base est mesurée, afin de s'assurer que la quantité nécessaire de sucre a bien été ajoutée. Sachant qu'une unité de densité correspond à 2,5 g/l de sucre à 20°C. Pour 20 g/l l'augmentation de la densité devra être de 8 unités.

La réalisation du tirage

Pour la réalisation du tirage des essais et de la cuvée Martin Huguenot, le Comité Champagne utilise les services d'un prestataire.

Le tirage de 6000 bouteilles est réalisé au cours d'une demi-journée.

La chaine de tirage comprend les trois machines suivantes :

- La tireuse
- La biduleuse
- La capsuleuse

Cette chaîne de tirage est semi-automatique. Elle nécessite seulement la présence de deux personnes en entrée pour déposer les bouteilles vides et de deux personnes en sortie pour récupérer les bouteilles remplies et les ranger dans des palettes fils.



Figure 46 : casiers grillagés localisés dans la cave du Comité Champagne. Ils permettent de stocker et de séparer les essais afin de bien les différencier

Tableau 10 : Variation de la population levurienne en fonction de la pression en CO2 d'après des essais menés au CIVC (Collas 2021)

Lots	6 bars	2 bars	1 bar	<1 bar
Population (10 ⁶ lev./ml)	5,6	8,0	10,0	12,0

Le bouchage de tirage

Comme mentionné précédemment, Le bouchage des bouteilles l'opération de tirage est réalisé par une machine appelée biduleuse-capsuleuse.

Le bouchage de tirage est composé de deux éléments :

- Un obturateur plastique (appelé couramment bidule)
- Une capsule couronne (similaire à celles utilisées en brasserie)

L'obturateur plastique est inséré dans le col de la bouteille par la biduleuse. Il sert à contenir la majeure partie du dépôt de levures (après remuage) et il facilite son éjection lors du dégorgement.

La capsule est sertie au-dessus de celui-ci par la capsuleuse pour fermer la bouteille.

Il existera toujours un échange entre gaz carbonique et oxygène à travers les capsules (Robillard, Liger-Belair 2007). Pour limiter ce phénomène, il est possible d'interagir sur le type de joint, certains étant plus perméables que d'autres. On peut ainsi davantage contrôler l'évolution du vin lors de son vieillissement sur lattes.

Dans le cas de la cuvée Martin-Huguenot, les capsules utilisées sont des « Scell++ » avec une perméabilité de 0,5 mg/bouteille/an. Cette perméabilité permet en effet de limiter l'oxydation mais aussi de limiter le risque de réduction.

D. La prise de mousse, l'étape qui rend le vin « mousseux »

A la suite du tirage, les bouteilles de la cuvée MH et des essais sont stockées horizontalement en cave dans des caisses palettes fil (Figure 46). La température est maintenue à 16°C. Ce procédé va ainsi permettre la prise de mousse, qui correspond à la deuxième fermentation alcoolique. Elle dure entre 6 et 8 semaines, au cours desquelles, en consommant le sucre, la levure va relarguer dans le vin de l'alcool, du gaz carbonique rendant le vin effervescent mais aussi des esters et des alcools supérieurs qui vont contribuer au développement sensoriel du vin. Cependant, cette dernière fermentation va se dérouler dans des conditions défavorables pour la levure : un taux d'alcool aux alentours de 11 % vol., une teneur en SO₂ comprise entre 40 et 50 mg/l ainsi que le vase clos entrainant une augmentation de la concentration en CO₂.

Les paramètres du milieu vont donc fortement influencer la prise de mousse (Collas 2021) :

- Le **taux d'alcool**, plus il est faible et plus la prise de mousse gagne en rapidité. A contrario, un taux élevé inhibe la croissance levurienne et donc ralentit la cinétique de fermentation
- La concentration en CO₂ dissout est impactante car son augmentation freine la cinétique levurienne (Tableau 10), c'est pourquoi, lors du tirage on s'assure qu'il n'y ait presque pas de gaz carbonique en décarbonisant. En effet, en comparant à un vin dégazé, une pression carbonique initiale à 0,2 bar réduirait de plus de 40 % la croissance levurienne (Valade, Laurent 1999).
- Selon la position de la bouteille, la surface de contact entre les levures et le vin ne sera pas la même. On privilégie donc une position horizontale qui permet d'augmenter cette surface de contact.
- Une **taille** de contenant plus petite va permettre une meilleure homogénéisation du contenu, rendant la prise de mousse plus rapide.



Figure 47 : Aphromètre, utilisé pour le suivi de la pression lors de la prise de mousse (crédit photo schiele.fr)

- Une teneur en SO₂ libre élevée est très impactante lors de la prise de mousse. A partir de 10 mg/l le SO₂ commence à avoir un impact négatif sur la croissance des levures (Valade, Laurent 1999).
- La **température** influence beaucoup la cinétique des fermentations. Une température inférieure à 10°C va gêner la prise de mousse et à plus de 20°C, les levures risquent de mourir et de ne pas pouvoir mener à terme la fermentation. La température optimale se trouve donc aux alentours de 15°C. Dans le cas d'un stockage des bouteilles en extérieur, Il faut être vigilant aux écarts de température entre extérieur et intérieur afin d'éviter tout choc thermique. En ce qui concerne la cave, il faut également être vigilant aux écarts de température entre les bouteilles stockées au-dessus, et celles du dessous.
- Le **pH** des vins champenois est très bas, autour de 3. Un pH inférieur à 2,9 pourra être limitant pour la prise de mousse.

La prise de mousse est contrôlée par suivi de la pression, à l'aide d'un aphromètre (Figure 47). Il s'agit en fait d'un manomètre fixé sur la bouteille par une bague et perçant la capsule grâce à une aiguille. Lorsque la pression change, celle-ci va entrainer une modification de la position de cette aiguille et une déformation de la capsule. L'aphromètre est sensible à ces deux phénomènes et permet ainsi d'afficher la pression de la bouteille. La pression augmente quand la proportion de sucre diminue avec l'avancée de la fermentation. Lorsque la courbe de pression forme un plateau, on estime alors que la fermentation est terminée. On réalise toutefois une analyse au laboratoire pour s'assurer que le taux de sucre est inférieur à 2 g/l. On réalise ensuite le vieillissement sur lattes.

E. Le vieillissement sur lattes, la maturation du vin sur lies

La règlementation champenoise impose un vieillissement en bouteille de **15 mois minimum** pour les vins non millésimés, dont **12 mois sur lattes**. En ce qui concerne les vins millésimés le vieillissement doit durer plus de 36 mois. Dans les faits, les vins sont souvent vieillis bien plus longtemps sur lattes, environ 3 à 4 ans pour les non millésimés et 7 à 10 ans pour les millésimés.

Le vieillissement sur lattes consiste à laisser les bouteilles à l'horizontale et va permettre une évolution du vin à travers plusieurs phénomènes biochimiques.

En effet, les levures autolysées vont permettre un **relargage de nombreux composés** dans le vin comme des protéines, mannoprotéines, lipides, polysaccharides, acides nucléiques, qui vont par la suite contribuer à l'aromatique du vin en jouant le rôle de précurseurs aromatiques, en apportant un côté gras en bouche (mannoprotéines) ou en tant qu'exhausteurs de goûts (acides nucléiques) (Vuchot et al. 2008). La température optimale de ce relargage se situe aux alentours de 10 à 12°C.

Il y aura également un phénomène de **transfert de gaz** qui va avoir lieu à travers la capsule. Le gaz carbonique qui va s'échapper de la bouteille va aussitôt être remplacé par de l'oxygène par un système de microgradient (équilibre des pressions partielles de la loi de Fick). Le passage de ces gaz va fortement dépendre :

- Du **type de capsule**, ou le joint utilisé.
- Du contenant. En effet, que le vin soit stocké dans une demi-bouteille ou dans un magnum, la même quantité d'oxygène rentrera par la capsule. La quantité de vin stocké dans les petits contenants étant moindre, les phénomènes d'oxydation seront donc plus importants. Pour contrer ce phénomène, des capsules avec des joints son utilisées.
- Du **sertissage**, si la capsule a mal été positionnée, elle peut laisser passer davantage de gaz.



Figure 48 : sur l'image de gauche remueur automatique et sur l'image de droite des pupitres, tous deux utilisés pour le remuage des essais du Comité Champagne et de la cuvée Martin-Huguenot

Tous ces phénomènes vont donc conduire à des profils aromatiques bien différents selon les choix effectués : durée du vieillissement sur lattes, capsules utilisées etc.

Dans le cas du Martin-Huguenot, le vieillissement sur lattes dure environ 5 ans. Cette durée de vieillissement a été déterminée au Comité Champagne car elle permet une bonne rotation des stocks. Par ailleurs, on estime qu'après cinq années le vin atteint un optimum de relargage.

F. Le remuage est le seul moyen de clarification possible

Une fois l'élevage terminé, les bouteilles sont ensuite remuées. Cette opération a pour objectif de décoller les levures ayant adhéré aux parois du verre de la bouteille ainsi que capter les levures plus fines qui sont restées en suspension afin de les agglomérer au niveau du col de la bouteille, proche de l'obturateur. Comme la méthode champenoise impose une prise de mousse dans le contenant qui sera utilisé pour la vente, il s'agit du seul moyen de clarification possible.

Cette opération peut être réalisée de plusieurs manières :

- Manuellement: les bouteilles sont alors disposées sur pointe grâce à des pupitres (Figure 48), c'est-à-dire que les bouteilles se retrouvent « tête en bas ». Un opérateur a ensuite la charge de tourner les bouteilles d'un quart de tour de gauche à droite en effectuant une légère oscillation de la bouteille par à-coups rapides, afin de faire descendre les levures dans le col. Cette opération dure environ 3 semaines au cours desquelles chaque bouteille est remuée une à deux fois par jour.
- De façon automatisée: on utilise alors un remueur automatique, qui se compose d'une cage dans laquelle sont entreposées les bouteilles. Cette dernière est supportée par un châssis qui permettra sa rotation (Figure 48) avec différents angles d'inclinaison. Les rotations sont prédéfinies par une programmation. Les bouteilles sont ainsi remuées entre huit et douze fois par jour pendant seulement une semaine. Les deux remueurs automatiques du Comité Champagne peuvent contenir jusqu'à 504 bouteilles chacun.

Au comité Champagne, les deux méthodes de remuage sont employées. La méthode manuelle est cependant réservée à quelques essais. En effet, elle demande plus d'espace, un nombre d'interventions importants par un opérateur ainsi qu'une durée d'opération bien plus longue. C'est pourquoi, le choix a été fait d'utiliser deux remueurs automatiques pour le remuage de la cuvée Martin-Huguenot, qui représente des volumes plus importants.

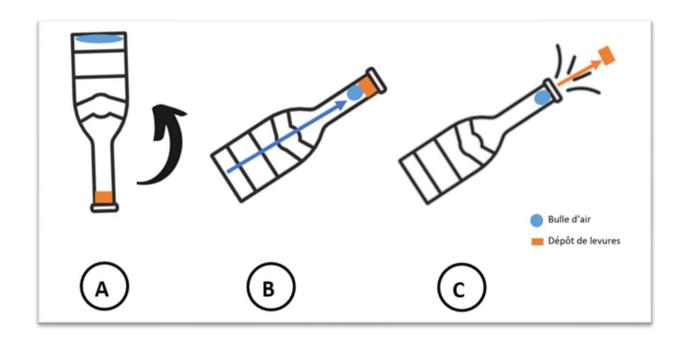


Figure 50 : Schéma du principe du dégorgement manuel, appelé aussi dégorgement à la volée. A : Bouteille mise sur pointe ; B : Position semi verticale et remontée de la bulle d'air ; C : Décapsulage de la bouteille et expulsion des levures sous l'effet de la pression



Figure 49 : Exemple de chaîne de dégorgement comprenant le bac de congélation, une dégorgeuse et une boucheuse-museleuse. Cette chaîne est utilisée à Matetic vineyards (Chili) pour le dégorgement de son espumante. Eelle provient de Champagne et utilise la même méthode de dégorgement

G. Le dégorgement, la dernière étape de la clarification du champagne après le remuage

1. Dégorgement

Le dégorgement est l'étape qui va consister à éliminer les levures agglutinées dans le col de la bouteille lors du remuage, et ce en essayant de perdre le moins de vin possible.

Il existe deux méthodes de dégorgement :

- La méthode manuelle, appelée dégorgement à la volée (Figure 50) : la bouteille mise sur pointe a une bulle d'air qui se positionne au niveau du culot et les levures dans la partie du col (A), proche de la capsule. Pour réaliser le dégorgement, l'opérateur va donc retourner la bouteille à 160° jusqu'à atteindre une position semi-verticale, afin que la bulle d'air remonte et atteigne les levures du col (B). Une fois les levures atteintes, l'opérateur va rapidement décapsuler la bouteille afin que sous l'effet de la pression les levures accumulées soient expulsées (C).
- La méthode **automatique** (Figure 49) : c'est la méthode employée pour le dégorgement de la cuvée Martin-Huguenot ainsi que des essais du Comité Champagne, je la détaillerai donc cidessous.

La méthode automatique est préférée au Comité Champagne car elle est plus rapide, et limite les pertes de vin. En veillant à ce que les bouteilles restent bien sur pointe, pour ne pas perdre le travail du remuage, on les place ensuite dans un **bac de congélation** composé de **glycol** à une température de **-27°C**. Le dépôt de levures qui se trouve dans le col va donc être congelé. Une fois les levures emprisonnées dans la glace, la bouteille est ensuite retournée et disposée sur la **machine dégorgeuse**. Le modèle utilisé par le Comité Champagne est semi-automatique, il nécessite donc la présence d'un opérateur et dégorge environ 500 bouteilles par heure. Elle dispose de 4 postes distincts :

- Dégorgement
- Creux
- Dosage
- Remise à niveau

La machine permet de retirer la capsule entrainant l'expulsion du glaçon emprisonnant le dépôt des levures. La machine réalise ensuite une **vidange**, c'est-à-dire un creux, afin de permettre l'ajout de la **liqueur d'expédition**. Le dosage de cette dernière sera développé par la suite. Une fois la liqueur ajoutée, la machine va réajuster le niveau de la bouteille à 75 cl.

Pour limiter les pertes de vin lors de cette étape du dégorgement, il faut réduire au maximum le phénomène de gerbage en veillant à la bonne réalisation de la stabilisation tartrique et en mettant les bouteilles à une température optimale de 10°C. C'est pourquoi, la veille du dégorgement, les bouteilles de Martin-Huguenot sont remontées de la cave et placées dans une salle régulée à 10°C.

2. Dosage

Lors de l'étape de dégorgement, il est possible d'ajouter la liqueur d'expédition. Elle va permettre d'assouplir plus ou moins le vin selon le dosage qui sera réalisé. Le dosage employé, c'est-à-dire le nombre de grammes par litre de sucres ajoutés, permet de définir le type de champagne réalisé :

- **Doux**: 50 g/l et plus

Demi-sec: entre 32 et 50 g/l
 Sec: entre 17 et 32 g/l
 Extra-dry: entre 12 et 17 g/l

Brut : entre 6 et 12 g/l
 Extrat-brut : moins de 6 g/l
 Nature : aucun ajout réalisé

Le choix du dosage va beaucoup dépendre du marché qui est visé, du pays d'exportation. En effet, selon les pays, les consommateurs n'ont pas les mêmes goûts. Aujourd'hui, 95 % des expéditions sont des champagnes bruts, cependant certains pays comme la Belgique, l'Allemagne, ou encore les Pays-Bas préfèrent des dosages plus élevés (Bonal 1984) (Huon 2021). La tendance actuelle s'oriente tout de même vers des dosages de plus en plus faibles.

Pour le Martin-Huguenot, le choix du dosage réalisé s'effectue avant le dégorgement, lors de la dégustation du vin. On vise un Champagne brut, le dosage se situe donc généralement aux alentours de 8 g/l de sucre ajouté. Le dosage se fait à partir de MCR qui sera également sulfité afin de protéger le vin de l'oxydation, car l'opération du dégorgement est une source d'entrée d'oxygène dans la bouteille, en effet, l'arrivée d'oxygène dans le col de la bouteille, compris entre 1 et 5 mg/l peut provoquer un choc oxydatif et se dissoudre dans le vin. Le MCR est donc sulfité à 15 mg/l à partir d'une solution de SO₂ de concentration de 150 g/l. Pour un litre de MCR on ajoute donc 12,7 ml de SO₂. Il faut cependant veiller à ce que le SO₂ ajouté ne soit pas trop élevé, au risque d'entraîner la formation de composés soufrés tels que le méthanethiol ou l'hydrogène sulfuré provoquant l'apparition de notes réduites.

Certaines maisons, ou certains vignerons indépendants, réalisent la liqueur à partir de sucre dissout dans un vin choisi pour des propriétés recherchées. Cependant, cette méthode comporte davantage de risques puisque cela nécessite d'être sûr de l'assemblage et que le vin employé ne comporte pas de défaut. Chacun possède sa propre méthode de fabrication de liqueur selon ce qui est recherché pour son vin.

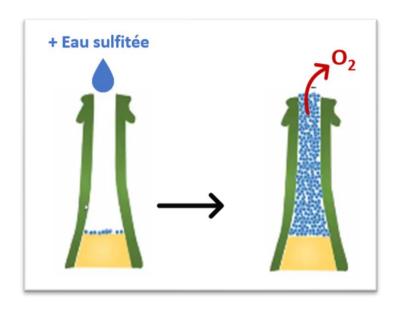


Figure 51 : Principe du jetting, technique permettant de chasser l'O₂ de la bouteille lors de l'étape du dégorgement

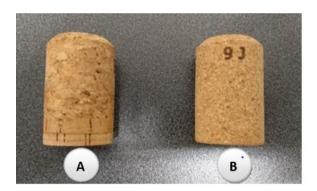


Figure 52 : Deux types de bouchons de liège. (A) Bouchon traditionnel champenois composé de deux rondelles de liège brut et de liège aggloméré. (B) Bouchon de liège aggloméré fin

H. Le bouchage-muselage des bouteilles ainsi que leur habillage marquent les ultimes étapes de l'élaboration du Champagne

1. Le jetting

Le Comité Champagne emploie également la méthode du jetting avant le bouchage de la bouteille, à la fois pour ses essais et la cuvée Martin-Huguenot. Cette méthode permet d'éliminer l'O₂ qui est entré dans l'espace de tête lors du dégorgement. Elle consiste à déposer une petite goutte d'eau sulfitée dans le col de la bouteille grâce à un jet. Cela va provoquer la formation de mousse, qui en montant va chasser l'air du col. Une fois le haut du col atteint par la mousse, la bouteille est immédiatement fermée ce qui permet d'inerter (Figure 51). Cette méthode présente les avantages de réduire l'oxygène dissout à des teneurs très faibles, d'être facile d'utilisation car adaptable aux machines existantes et d'avoir un coût très faible. Dans le cas du Comité Champagne, cette opération est réalisée manuellement. La rendre automatique présenterait l'avantage d'homogénéiser le rendu. Cependant, le nombre de bouteilles produites étant relativement faible (environ 6000/an), investir dans une automatisation n'est pas une priorité.

2. Le bouchage-muselage et le stockage de bouteilles

Le bouchage-muselage est réalisé à la suite du dégorgement par une machine semi-automatique. Elle nécessite donc la présence d'un opérateur qui prend la bouteille, l'insère au niveau de la boucheuse et qui la positionne ensuite au niveau de la museleuse. Pour la cuvée Martin-Huguenot, on utilise des bouchons en liège de type « aggloméré technique ». La Figure 52 présente deux types de bouchons de liège :

- Le bouchon A est un bouchon traditionnel champenois: liège aggloméré 2 rondelles. Il est composé de deux rondelles de liège brut à sa base, surmontées de liège aggloméré, c'est-àdire d'une multitude de fragments de lièges joints entre eux par une colle.
- Le bouchon de type **B** est quant à lui uniquement constitué de liège aggloméré, et ce, très finement. Il peut parfois être traité au CO₂ supercritique afin d'éliminer les contaminants qui produisent les arômes donnant des goûts de bouchon.

Pour les bouchons de type B, il est conseillé de choisir des lots traités au CO₂ supercritique. Car le procédé de fabrication de ces bouchons est basé sur l'utilisation d'aggloméré de liège très fin. Si une partie du lot de liège est contaminée par des molécules malodorantes, le mélange des granulés contaminera l'ensemble du lot et donnera des légères déviations sur tout le lot de bouchon.

Dans le cas de la cuvée Martin-Huguenot, le Comité Champagne change de fournisseur tous les ans. En tant qu'organisme interprofessionnel, le Comité Champagne veille à ne pas privilégier un fournisseur et organise une rotation afin de travailler régulièrement avec chacun d'entre eux

3. L'habillage des bouteilles et stockage

Une fois bouchées, les bouteilles sont ensuite lavées et séchées dans des conteneurs. Le sertissage des bouteilles de la cuvée Martin-Huguenot est quant à lui réalisé par un prestataire de service, qui utilise une étiqueteuse semi-automatique.

Les bouteilles ainsi bouchées, muselées et habillées sont par la suite stockées dans la cave du Comité Champagne dans des caisses métal fils. Elles ne seront mises en carton que lorsque le besoin se présentera : événement, distribution au sein du Comité lors d'occasions telles que Noël, etc.

V. La qualité, l'hygiène et l'environnement font partie intégrante du processus de fabrication du vin

A. La gestion de la qualité

1. La qualité du vin dépend avant tout d'une bonne qualité du raisin

En toute logique un raisin de qualité est indispensable pour produire un produit fini de qualité. Les bonnes pratiques au vignoble conditionnent donc la qualité du vin. Il est donc primordial de :

- Protéger le vignoble
- Prévenir les mycotoxines
- S'assurer de l'hygiène lors des vendanges et du transport du raisin : il faut veiller au bon nettoyage du matériel de transport
- Gérer les déchets organiques générés

Tous les raisins vendangés sont donc contrôlés visuellement lors de leur arrivée sur le quai de réception du Comité Champagne. Ce contrôle permet d'évaluer le taux de pourriture de la vendange, d'effectuer un suivi des lots les plus touchés par la pourriture et de prendre en compte ce facteur comme biais possible dans les essais.

L'année 2021 ayant été particulièrement impactée par les maladies fongiques, un ordre de priorité a été déterminé pour le pressoir en fonction de l'état sanitaire des vendanges arrivant. Les vendanges très altérées sont laissées de côté afin d'être pressurées en dernier. Les jus qui en sortiront feront des vins moins qualitatifs, il n'est donc pas nécessaire de retenir un pressoir pour ces dernières. En revanche entre une vendange moyennement altérée et une vendange non altérée, on donnera la priorité du pressoir à la moyennement altérée afin d'éviter que le raisin ne se dégrade encore davantage et en retirer des jus encore qualitatifs. Par ailleurs, la vendange non altérée peut attendre davantage le pressoir car elle est moins menacée par une dégradation rapide

2. La qualité du vin repose sur une bonne traçabilité du processus de production et des dégustations régulières

Une fois la qualité du raisin assurée, il est désormais important de réussir à la maintenir lors du processus de fabrication du vin.

a) La traçabilité permet de constituer l'historique des opérations effectuées sur chaque lot

La traçabilité des vins est très importante pour une bonne gestion de la qualité. Un système de codification a donc été mis en place au Comité Champagne afin de pouvoir assurer le suivi des essais et de la cuvée Martin-Huguenot. Dès son arrivée sur les quais, chaque lot vendangé reçoit un code. Ce code est identique pour la cuverie et le laboratoire pour éviter toute confusion et il est rentré dans un logiciel commun qui permet à la cuverie d'envoyer des demandes d'analyses de tel ou tel lot au laboratoire. Ce code se découpe en trois parties :

- Le premier numéro peut prendre les valeurs 0 dans le cas d'un lot destiné à la sélection intermédiaire, 1 dans le cas d'un essai ayant été vendangé par le Comité Champagne et enfin la valeur de 2 dans le cas d'un essai n'ayant pas été vendangé par le Comité Champagne.
- Le second numéro correspond à l'année de la vendange : par exemple 21 pour un lot vendangé en 2021
- Le troisième numéro est à trois chiffre et correspond au numéro attribué à l'essai.

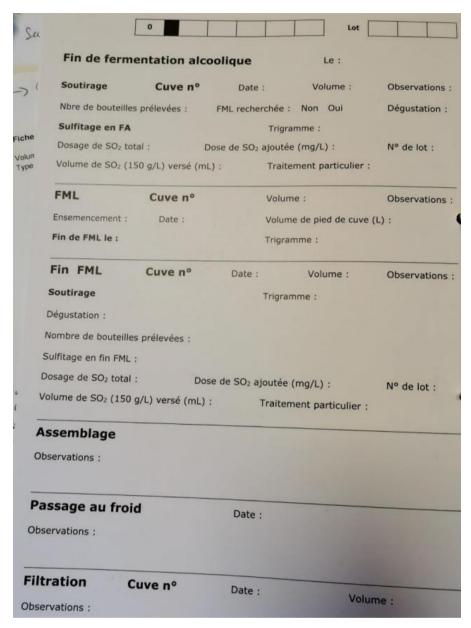


Figure 53 : Exemple de fiche de suivi utilisée au Comité Champagne (crédit photo J. Fristot, 2021)

Exemple de code: 121300

On attribue ensuite une fiche de suivi (Figure 53). Cette dernière comprend plusieurs parties :

- Les informations générales : comprenant son code comme expliqué précédemment, sa date de vendange, poids de vendange, le cépage (ou variété dans le cas des sélections intermédiaires.

- Les différentes étapes de la vinification :

- o Pressurage et débourbage
- o Fermentation alcoolique
- Fermentation malo-lactique
- o Passage au froid
- o Filtration

Pour chaque étape, sont précisés la date de réalisation, le volume, les valeurs de l'ensemencement, du sulfitage, les produits œnologiques utilisés en fonction de l'étape, ainsi que le trigramme de l'opérateur ayant réalisé cette opération (le trigramme se compose de la première lettre du prénom suivie des deux premières lettres du nom de famille).

Cette codification permet ainsi de garantir la traçabilité des vins et de constituer leur historique de vinification. Celle-ci est très importante notamment dans le cadre des essais car elle permet d'expliquer certains biais observés par exemple.

b) La dégustation des vins permet de prévenir et détecter les déviations mais aussi de suivre les essais

Tout au long du processus, les vins de la cuvée Martin-Huguenot ainsi que les vins utilisés dans le cadre des différents essais menés au Comité Champagne sont dégustés. Les dégustations se tiennent dans le laboratoire de dégustation et sont réalisées par un panel de dégustateurs issus du Comité Champagne (chefs de projets...). Les premières dégustations sont donc réalisées à la fin des fermentations alcooliques et malo-lactiques. Elles se poursuivent ensuite lors de l'étape de soutirage, pour préparer au mieux l'étape de l'assemblage qui suit. Pour finir, une dernière dégustation est réalisée à la fin du vieillissement sur lattes, soit 3 ans plus tard afin de vérifier que le vin n'a pas subi de phénomène d'oxydation.

Ces différents jalons mettent en évidence une gestion de la qualité consciencieuse au Comité Champagne garante de la bonne réalisation des essais. Mais, en dehors de ces points, la qualité dépend également du maintien de bonnes pratiques d'hygiène en cuverie.

B. L'hygiène en cuverie

Le respect de bonnes pratiques d'hygiène en cuverie participe à la qualité du vin produit. C'est pourquoi, les revêtements de la cuverie ont été soigneusement choisis afin de faciliter ce processus. Le matériel de nettoyage a également été choisi pour son efficacité. Un protocole de nettoyage a été mis en place. Enfin, la gestion des effluents fait l'objet d'une attention particulière pour essayer de les valoriser au mieux.

1. Les revêtements et le matériel ont été choisis pour faciliter le nettoyage

Les sols de la cuverie du Comité Champagne ont été carrelés ainsi que les murs sur une hauteur de deux mètres (en cas de projections de liquides). Le carrelage présente l'avantage d'être facile à nettoyer. Les sols sont également équipés de caniveaux en inox qui permettent de récupérer les eaux

de rinçage. Ces derniers sont reliés à un conduit d'évacuation qui comporte un système de panier et grille permettant de récupérer tous les corps solides tels que les peaux, les pépins ou autres et éviter qu'ils obstruent les conduits. Les sols ont également été construits avec une pente légère permettant la bonne évacuation des eaux de nettoyage vers les caniveaux.

Les **cuves** et les **cheminées** sont toutes en inox. L'inox est un acier inoxydable facile à nettoyer. Il est très employé dans les cuveries car il présente aussi l'avantage d'avoir une inertie chimique, il n'y aura donc pas d'échange avec le vin (IFV 2016). Par ailleurs, sa surface ultra lisse permet d'éviter les incrustations et notamment de rendre plus difficile la fixation de l'acide tartrique. Les impuretés peuvent donc être éliminées par simple nettoyage à l'eau chaude, ce qui limite l'utilisation de soude.

En ce qui concerne les tuyaux d'arrosage pour le nettoyage, ils sont munis d'un pistolet qui permet d'ouvrir ou fermer l'eau selon les besoins, générant ainsi des économies, mais aussi permettant de réguler la pression de jet d'eau pour un nettoyage plus ou moins approfondi.

2. Le protocole de nettoyage

Avant de commencer la période des vendanges, une attention toute particulière est portée au nettoyage. C'est pourquoi tout le matériel de la cuverie est nettoyé avec de l'acide peracétique.

Les **sols** sont régulièrement rincés et lavés avec une laveuse automatique. En fin de vendanges, qui constitue une étape très salissante, les sols sont lavés avec un produit constitué d'un mélange dilué à 10 % de PROVINHY TARTRE et ACTIV.

En ce qui concerne les **cuves** et les **cheminées**, elles sont seulement rincées à l'eau chaude. Dans le cas où les résidus de tartre ne partent pas par simple rinçage, de la soude peut être utilisée. Il est important d'éliminer le tartre pour éviter que des éléments indésirables ne s'y développent.

C. Une volonté de préserver l'environnement à travers différents objectifs

La pollution des sols, la destruction de la biodiversité, l'émission de CO₂, mais également la mise en danger de la santé des applicateurs de produits phytosanitaires, des riverains et des consommateurs, sont des conséquences directes des pratiques viticoles actuelles. Pour annoncer la transition vers des pratiques plus vertueuses, les pouvoirs publics ont lancé en 2009 le plan Ecophyto I complété ensuite par le plan Ecophyto II en 2015. Ces plans visent à diviser par deux l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici à 2025, à surveiller leur impact, valoriser les alternatives et les diffuser grâce aux instituts de recherches publics et privés (chambres d'agriculture, instituts techniques, enseignement supérieur, bureaux de conseil, interprofessions, etc...)(Ministère de la transition écologique et solidaire 2015).

Face à ces enjeux, la Champagne s'est fixée des objectifs, faisant écho au plan Ecophyto. Ils s'articulent autour des axes principaux suivant :

- La gestion des effluents
- La diminution de l'empreinte carbone,
- La diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires et l'augmentation de la biodiversité.

a) La gestion des effluents permet leur valorisation grâce à différents partenaires

Bien que la gestion d'effluents issus de petits volumes soit plus compliquée que les gros volumes pour intéresser les entreprises de traitement, le Comité Champagne a réussi à établir divers

Figure 54 : Zones DSR de Rilly-la-Montagne (rouge) et plantations de Voltis prévues en 2022 dans le cadre du projet Vigne Lab', (G. De Longivière, CIVC, 2021)

partenariats pour valoriser les effluents et sous-produits issus de la cuvée Martin-Huguenot (Moulin 2020) :

- Les **eaux usées**, polluées par tous les effluents et notamment les produits de nettoyage, sont recyclées par la station d'épuration d'Epernay. Une convention est établie entre le Comité Champagne et la ville.
- Les **lies et bourbes** sont valorisées par la distillerie d'Aÿ, qui va les distiller
- Les bidules et capsules sont recyclés par la société Philippe Recyclage basée sur la commune de Pierry

b) La Champagne tend à diminuer son empreinte carbone : l'exemple du poids des bouteilles

Pour améliorer le bilan carbone, on peut citer comme exemple la réduction du poids des bouteilles de Champagne qui est passé de 900 g à 835 g. Cette réduction de 7 % du poids de la bouteille se traduit par une réduction de 8000 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent d'un parc de 4000 véhicules (Géraldine Uriel, « conv.pers »). Cette réduction de poids a été rendue possible grâce à différents travaux du Comité Champagne. Après dégustation, ces derniers ont en effet montré qu'il n'existait pas de différences entre les vins ayant reçus une mixtion de tirage de concentration 20 g/l (soit 5 bars de pression à 10°C) et ceux ayant été tirés avec une mixtion de 24 g/l (soit 6 bars de pression à 10°C, mixtion initialement utilisée). Cette nouvelle concentration de 20 g/l a donc été adoptée et la pression qui en découle étant moindre, cela a permis de diminuer le poids des bouteilles et donc de diminuer l'empreinte carbone.

c) La Champagne évolue vers de pratiques plus durables pour protéger la biodiversité

Pour réduire l'impact négatif des produits sanitaires (destruction de la biodiversité, diffusion diffuse des cours d'eau...) (Huon 2021), le Comité mène plusieurs essais tels que :

- L'amélioration des **pulvérisateurs** du marché afin d'augmenter leur efficacité en utilisant moins de produit et en limitant leur dérive
- Le développement de la **confusion sexuelle**. La Champagne est le premier vignoble protégé en proportion de vignoble couverte en France (conv.pers P. Pienne 2021)(Le Guillou 2021)
- La **diminution des IFT** à travers le projet Vign'Lab qui prévoit la plantation à titre expérimental de la variété Voltis en zones proches des habitations d'ici 2022, pour respecter la Distance Sécurité Riverains (DSR) (Figure 54).
- L'utilisation de variétés ayant des gènes de résistance aux principales maladies fongiques, ou des caractères morphologiques intéressants actuellement à l'étude à travers le programme CepInnov.

En ce qui concerne la biodiversité, plusieurs projets voient le jour pour la préserver. A titre d'exemple on citera l'obligation d'enherber les tournières, et depuis 2020, le Comité Champagne impose que cet enherbement soit réalisé avec des espèces locales mais qui n'hébergent pas de vecteurs de maladies indésirables ou de phytoplasmes. Il faut donc veiller à limiter le développement de l'ortie, de la morelle noire, du passerage et du liseron, qui peuvent héberger Hyalesthes obsoletus, le vecteur du phytoplasme à l'origine du bois noir. Les fleurs exotiques sont également à éviter car elles n'apportent pas de bénéfice à la faune locale.

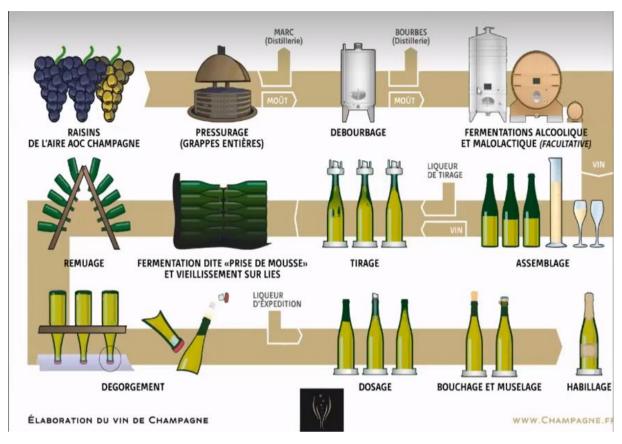


Figure 55 : Schéma présentant les différentes étapes simplifiées d'élaboration du Champagne (CIVC, 2021)

Conclusion

Le Champagne : vin reconnu mondialement, synonyme d'excellence et de savoir-faire d'exception. Le Champagne doit avant tout sa reconnaissance mondiale à la protection de son appellation, à la valorisation de son vignoble et de ses méthodes de production. Ce petit vignoble a en effet veillé à préserver la qualité de ses vins en mettant en place des règlementations très strictes depuis la conduite de la vigne, au processus de vinification et d'élevage. La « méthode champenoise » est depuis longtemps considérée comme méthode de référence mondiale pour l'élaboration de nombreux vins effervescents. La Figure 55 présente de manière synthétique les diverses étapes d'élaboration du vin cette célèbre appellation.

Il existe une grande diversité de crus, d'assemblages, de durées d'élevage, de dosages conférant à chaque maison et chaque vigneron son style de Champagne. Le Comité Champagne, quant à lui, à travers sa cuvée Martin-Huguenot, cherche avant tout à mettre en avant un Champagne qui soit le plus représentatif possible de l'appellation. Sa cuvée réalisée à partir des trois cépages majoritaires champenois Pinot noir, Meunier et Chardonnay est en effet réservée aux événements de l'interprofession et doit rester neutre.

Si le vignoble champenois et le Champagne sont à la pointe de la modernité, c'est aussi grâce aux nombreuses recherches menées par le Comité Champagne à travers le pôle Qualité Recherche et Développement et grâce à des dispositifs matériels adaptés à la recherche. Tout en sauvegardant la qualité et la typicité des vins de Champagne, de nombreuses recherches et expérimentations sont en effet menées afin :

- d'améliorer les méthodes d'élaboration lors des différentes étapes du processus
- de permettre à l'appellation de s'adapter aux nouvelles problématiques actuelles de préservation de l'environnement

Le programme de sélection variétale CepInnov en est un exemple : sélectionner de nouvelles variétés de vigne à la fois résistantes aux maladies fongiques et à typicité régionale. Les micro-vinifications réalisées dans ce cadre sont donc très importantes dans le processus de sélection. Elles doivent respecter un protocole de vinification strict afin que les méthodes d'élaboration soient le plus possible similaires aux méthodes champenoises, bien que les volumes soient très petits.

Le Champagne et sa méthode d'élaboration sont donc en perpétuelle évolution pour répondre aux enjeux et problématiques actuels. De nombreux changements sont à attendre pour la filière vitivinicole champenoise dans les années à venir.

Bibliographie et sitographie

ASSOCIATION VITICOLE CHAMPENOISE, 2019. La taille de la vigne en Champagne.

BONAL, François, 1984. Chapitre 8 : Le vignoble Champenois, le milieu physique. In : *Le livre d'or du Champagne*. Ed. du Grand-Pont. Lausanne. p. 512. ISBN 978-2-88148-001-0. Disponible à l'adresse : https://maisons-champagne.com/fr/encyclopedies/histoire-du-champagne/

CIVC, 2019. Les cépages. In : Guide pratique : Viticulture durable en Champagne. p. 34-35.

CIVC, 2021a. *Terroir et Appellation - Le vignoble* [en ligne]. 2021. Disponible à l'adresse : https://www.champagne.fr/fr/terroir-appellation/terroir-champenois/vignoble-champenois-geographie

CIVC, 2021b. *Terroir et Appellation - L'Appellation Champagne* [en ligne]. 2021. Disponible à l'adresse : https://www.champagne.fr/fr/terroir-appellation/terroir-champenois/vignoble-champenois-geographie

COLLAS, Sylvie, 2021. Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne - Elaboration du Champagne. Montpelier. 2021.

HUON, Pauline, 2021. Innovation variétale en Champagne : tour d'horizon des perspectives Programme régional CepInnov sur les variétés résistantes à typicité régionale en cours de sélection intermédiaire & Panorama des variétés résistantes européennes.

IFV, 2016. Guide des bonnes pratiques d'hygiène filière vin. 5 septembre 2016.

INAO, 2020a. Cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « CHAMPAGNE », 3 septembre 2020.

INAO, 2020b. Cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « COTEAUX CHAMPENOIS ». 3 septembre 2020.

INAO, 2020c. Cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Rosé des Riceys ». 3 septembre 2020.

LE GUILLOU, Barbara, 2021. La Champagne en pointe contre les tordeuses. mai 2021. N° 878, p. 33.

L'UNION CHAMPAGNE, 2021. Les dates des vendanges 2021 en Champagne sont fixées. 8 septembre 2021. Disponible à l'adresse : https://www.lunion.fr/id290603/article/2021-09-07/vendanges-2021-retrouvez-toutes-les-dates-sur-notre-site-des-mercredi

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, 2015. Plan Ecophyto II. 20 octobre 2015.

MOULIN, Jérémy, 2020. Méthode d'élaboration de la cuvée Martin Huguenot.

POUSSIER, Olivier (éd.), 2018. Le grand Larousse du vin. In : *Le grand Larousse du vin*. Édition revue, corrigée et augmentée. Paris : Larousse. p. 652. ISBN 978-2-03-595967-6.

ROBILLARD et LIGER-BELAIR, 2007. Les gaz dans la bouteille, parties 1 et 2. 2007. N° 125 et 126, p. 39-42 et p 33-36.

UNION DES MAISONS DE CHAMPAGNE (UMC), 2021. Appellation - Aire Géographique [en ligne]. 2021. Disponible à l'adresse : https://maisons-champagne.com/fr/appellation/airegeographique/

URIEL, Géraldine, FRISTOT, Juliette, DEBUISSON, Sébastien et DESCÔTES, Arnaud, 2021. Innovation variétale - Réponses au test de connaissances p 38. *Le Vigneron champenois Revue technique du Comité Champagne*. février 2021. p. 84.

VALADE et LAURENT, 1998. La prise de mousse quelques conseils pratiques. mars 1998. N° 3, p 46-47.

VALADE et LAURENT, 1999. La prise de mousse : Les phénomènes microbiologiques. 1999. N° 5, p 59-78.

VALADE et LAURENT, 2015. La réussite de la prise de mousse (Partie 2). mai 2015. p 55-71.

VIAUD, Marie-Noëlle et al., 2021. Vendanges 2021 : conseils de vinification. 24 août 2021.

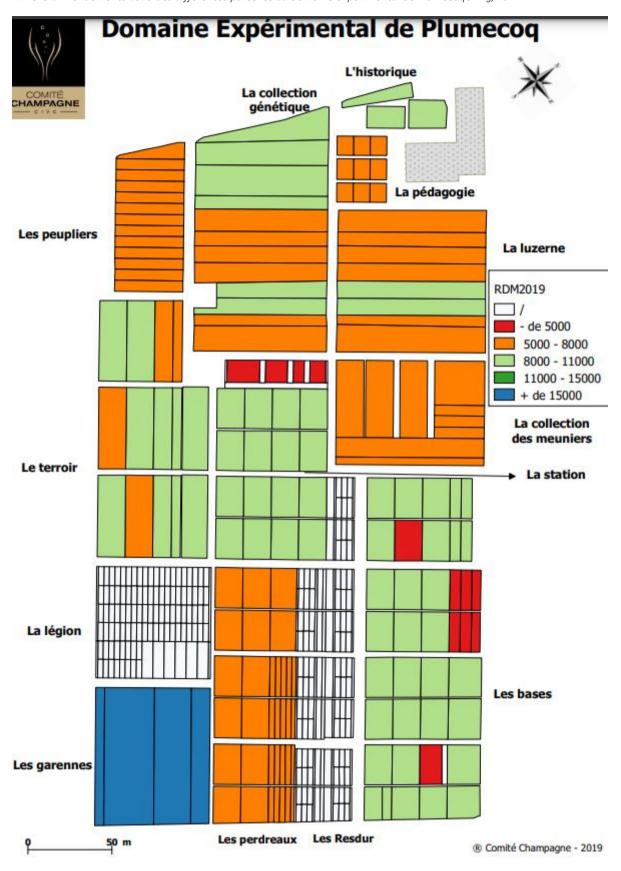
VUCHOT, VIDAL, RIOU, BAJARD-SPARROW, FAUVEAU et PELLERIN, P, 2008. Les mannoprotéines levuriennes La réalité au-delà du mythe. mars 2008. Vol. Revue des oenologues, n° 127. p 27-30.

WÜRDIG, MUELLER et FRIEDRICH, 1982. [Method for characterizing wine stability in the presence of tartrate by determining saturation temperature]. [French]. In: *Bulletin de l'OIV*. 1982.

Annexes

.93 Annexe 1 : Rendements 2022 des différentes parcelles du domaine expérimental de Plumecoq
Annexe 2 : Dates d'ouverture des vendanges par communes et par départements, document publié
par le Comité Champagne94
Annexe 3 : Fiche technique des levures Levuline CHP97
Annexe 4 : Table donnant le coefficient de retrait à appliquer à la valeur de densité mesurée afir
d'obtenir la densité corrigée à 20°C98
Annexe 5 : Table de conversion Brix, masse volumique, richesse en sucre (g/l) et TAVP extrait de la
méthode d'analyse du Recueil des méthodes d'analyses de l'OIV MA-AS2-0299
Annexe 6 : Exemple de la fiche de suivi de vendange des sélections intermédiaires donnant le poids
de récolte, l'état sanitaire et les éventuelles observations complémentaires100
Annexe 7 : Extrait du document Excel réalisé afin de faciliter le suivi du pressurage, débourbage et de
chaptalisation. Il permet d'effectuer les calculs plus rapidement, de limiter les sources d'erreur et de
favoriser la traçabilité101
Annexe 8 : Fiche e suivi de la fermentation alcoolique par pesées. Elle permet d'avoir une bonne
traçabilité de toutes les variétés vinifiées102
Annexe 9 : Extrait du document Excel permettant le suivi de l'état des stocks des variétés en sélectior
intermédiaire vinifiées en 2021103

Annexe 1 : Rendements 2019 des différentes parcelles du domaine expérimental de Plumecoqen kg/ha



Annexe 2 : Dates d'ouverture des vendanges par communes et par départements, document publié par le Comité Champagne

rtement	

Crus	Chardonnay	,	Pinot noir	Meunier		Crus	Chardonna	v	Pinot noir	Meunier	\neg
AZY-SUR-MARNE	13/09		09/09	09/09	Н	FOSSOY	15/09	,	13/09	10/09	П
BARZY-SUR-MARNE	15/09		13/09	11/09	Т	GLAND	15/09		13/09	10/09	
BAULNE-EN-BRIE	18/09		15/09	13/09	Т	JAULGONNE	15/09	\vdash	13/09	10/09	
BEZU-LE-GUERY	15/09		15/09	13/09	Г	LA-CHAPELLE-MONTHODON	17/09		13/09	13/09	
BLESMES	15/09			10/09		MEZY-MOULINS	15/09		13/09	10/09	
BONNEIL	13/09		09/09	09/09		MONTHUREL	15/09		13/09	10/09	
BRASLES	15/09		13/09	10/09		MONTREUIL-AUX-LIONS	15/09		15/09	13/09	
CELLES-LES-CONDE	15/09		13/09	10/09		MONT-SAINT-PERE	15/09		13/09	10/09	
CHARLY-SUR-MARNE	11/09		11/09	09/09		NESLES-LA-MONTAGNE	13/09		09/09	09/09	
CHARTEVES				10/09		NOGENTEL	13/09		10/09	10/09	
CHATEAU-THIERRY	15/09		09/09	09/09		NOGENT-L'ARTAUD				13/09	
CHEZY-SUR-MARNE	10/09		10/09	10/09		PASSY-SUR-MARNE	15/09		13/09	11/09	
CHIERRY	15/09		13/09	10/09		PAVANT	15/09		15/09	13/09	
CONNIGIS	15/09		13/09	10/09		REUILLY-SAUVIGNY			13/09	10/09	
COURTEMONT-VARENNES	15/09		13/09	10/09		ROMENY-SUR-MARNE	11/09		11/09	09/09	
CREZANCY	15/09		13/09	10/09		SAINT-AGNAN	17/09		13/09	13/09	
CROUTTES-SUR-MARNE	11/09		11/09	09/09		SAULCHERY	11/09		11/09	09/09	
DOMPTIN	15/09		15/09	13/09		TRELOU-SUR-MARNE	15/09		11/09	11/09	
ESSOMES-SUR-MARNE	13/09		09/09	09/09		VILLIERS-SAINT-DENIS	11/09		11/09	09/09	
ETAMPES-SUR-MARNE	13/09		09/09	09/09							

Département de l'AUBE

Crus	Chardonna	v	Pinot noir		Meunier	,		Crus	Chardonna	v	Pinot noir		Meunier	
AILLEVILLE	13/09	<u>,</u>	08/09		08/09		\vdash	FONTETTE	16/09	, 	10/09		10/09	
ARCONVILLE	14/09	\vdash	10/09		10/09	\vdash	\vdash	FRAVAUX	15/09	\vdash	10/09	\vdash	10/09	
	15/09	\vdash	09/09		09/09		\vdash	GYE-SUR-SEINE		\vdash		\vdash	08/09	
ARGANCON		├					\vdash		13/09	┝	08/09	\vdash		
ARRENTIERES	13/09	⊢	09/09		09/09	\vdash	\vdash	JAUCOURT	13/09	⊢	10/09	\vdash	10/09	
ARSONVAL	13/09	⊢	10/09	_	10/09		H	LANDREVILLE	13/09	⊢	09/09	\vdash	09/09	
AVIREY-LINGEY	15/09		10/09		10/09		_	LES-RICEYS	15/09	<u> </u>	10/09	_	10/09	
BAGNEUX-LA-FOSSE	15/09	(4)	11/09	(4)	11/09	(4)	_	LIGNOL-LE-CHATEAU	15/09	_	13/09	<u> </u>	10/09	
BALNOT-SUR-LAIGNES	10/09	<u> </u>	06/09		06/09		_	LOCHES-SUR-OURCE	13/09	_	09/09	_	09/09	
BAROVILLE	14/09		10/09		10/09			MERREY-SUR-ARCE	13/09		08/09		08/09	
BAR-SUR-AUBE	13/09		08/09		08/09			MEURVILLE	13/09		09/09		09/09	
BAR-SUR-SEINE	13/09		08/09		08/09			MONTGUEUX	15/09		08/09		08/09	
BERGERES	15/09		10/09		10/09			MONTIER-EN-L'ISLE	13/09		10/09		10/09	
BERTIGNOLLES	13/09		09/09		09/09			MUSSY-SUR-SEINE	15/09		10/09			
BLIGNY	15/09		10/09		10/09			NEUVILLE-SUR-SEINE	13/09		08/09		08/09	
BRAGELOGNE-BEAUVOIR	15/09	(4)	11/09	(4)	11/09	(4)		NOE-LES-MALLETS	16/09		10/09		10/09	
BUXEUIL	11/09		06/09		06/09			PLAINES-SAINT-LANGE	15/09		10/09			
BUXIERES-SUR-ARCE	13/09		09/09		09/09			POLISOT	11/09		06/09		06/09	
CELLES-SUR-OURCE	11/09		06/09		06/09			POLISY	11/09		06/09		06/09	
CHACENAY	13/09		09/09					PROVERVILLE	13/09		08/09		08/09	
CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	16/09		12/09		12/09			ROUVRES-LES-VIGNES	15/09		09/09		09/09	
CHANNES	15/09		11/09		11/09			SAINT-USAGE	17/09		11/09			
CHERVEY	13/09		09/09		09/09			SAULCY	17/09		13/09		13/09	
COLOMBE-LA-FOSSE	15/09		09/09		09/09			SPOY	14/09		09/09		09/09	
COLOMBE-LE-SEC	13/09		09/09		09/09			TRANNES	13/09		10/09		10/09	
COURTERON	13/09		09/09		09/09			URVILLE	15/09		10/09		10/09	
COUVIGNON	14/09	П	10/09		10/09			VERPILLIERES-SUR-OURCE	16/09		10/09	Г	10/09	
CUNFIN	18/09		13/09		13/09			VILLENAUXE-LA-GRANDE	13/09		11/09		11/09	
DOLANCOURT	14/09		10/09					VILLE-SUR-ARCE	12/09		08/09		08/09	
EGUILLY-SOUS-BOIS	13/09		09/09					VITRY-LE-CROISE	13/09		09/09		09/09	
ENGENTE	13/09		09/09		09/09			VIVIERS-SUR-ARTAUT	13/09		09/09		09/09	
ESSOYES	15/09		09/09		09/09			VOIGNY	13/09		09/09		09/09	
FONTAINE	14/09		09/09		09/09									

Département de la HAUTE-MARNE

Crus	Chardonnay	/	Pinot noir	ir Meunier		Crus	Chardonnay	у	Pinot noir		Meunier		
COLOMBEY-LES-2-EGLISES	16/09		13/09		13/09		RIZAUCOURT-BUCHEY	16/09		13/09		13/09	

Département de la MARNE Chardonnay Pinot noir Meunie Chardonnay Crus Crus LOISY-SUR-MARNE ALLEMANT 15/09 13/09 11/09 18/09 AMBONNAY 15/09 15/09 15/09 LOUVOIS 15/09 15/09 15/09 13/09 13/09 15/09 13/09 11/09 ARCIS-LE-PONSART 13/09 LUDES AUBILLY 13/09 13/09 MAILLY-CHAMPAGNE 19/09 15/09 15/09 AVENAY-VAL-D'OR 16/09 13/09 13/09 MANCY 18/09 14/09 11/09 AVIZE 20/09 (4) 20/09 (4) 20/09 (4) MARDEUIL 18/09 14/09 11/09 6/09 13/09 13/09 MAREUIL-LE-PORT 15/09 13/09 13/09 AY BARBONNE-FAYEL 13/09 13/09 13/09 MAREUIL-SUR-AY 16/09 13/09 13/09 BASLIEUX-SOUS-CHATILLON 16/09 13/09 13/09 MARFAUX 13/09 10/09 10/09 BASSII 16/09 15/09 14/09 MEREY 15/09 10/09 10/09 BASSUET 14/09 13/09 13/09 MERLAUT 16/09 14/09 15/09 13/09 RAYE 18/09 14/09 MERY-PREMECY 13/09 BEAUMONT-SUR-VESLE 17/09 15/09 15/09 MONDEMENT-MONTGIVROUX 19/09 17/09 15/09 13/09 17/09 17/09 MONTBRE 15/09 13/09 11/09 BEAUNAY BELVAL-SOUS-CHATILLON 16/09 13/09 13/09 MONTGENOST 13/09 13/09 13/09 BERGERES-LES-VERTUS 18/09 18/09 18/09 18/09 MONTHELON 14/09 11/09 (4) (4) (4) BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL 17/09 11/09 11/09 MONTIGNY-SUR-VESLE 15/09 13/09 13/09 BERRU 15/09 13/09 13/09 MORANGIS 18/09 14/09 11/09 BETHON 3/09 13/09 13/09 MOSLINS 20/09 14/09 11/09 BEZANNES 15/09 MOUSSY 17/09 17/09 11/09 BILLY-LE-GRAND 15/09 15/09 MUTIGNY 16/09 13/09 13/09 BINSON-ET-ORQUIGNY 11/09 09/09 09/09 NANTEUIL-LA-FORET 18/09 15/09 13/09 BISSEUIL 6/09 13/09 NESLE-LE-REPONS 15/09 15/09 13/09 BLIGNY 13/09 13/09 NOGENT-L'ABBESSE 16/09 16/09 16/09 15/09 15/09 BOUILLY 20/09 15/09 OEUILLY 10/09 10/09 13/09 **BOULEUSE** 15/09 13/09 OGER 18/09 (4) 18/09 (4) 18/09 (4) BOURSAULT 13/09 11/09 11/09 OIRY 20/09 20/09 OLIZY VIOLAINE 15/09 15/09 15/09 15/09 15/09 BOUZY 13/09 BRANSCOURT 18/09 16/09 13/09 ORBAIS 18/09 13/09 13/09 BRIMONT 15/09 13/09 10/09 ORMES 14/09 10/09 10/09 BROUILLET 15/09 13/09 13/09 OYES 17/09 11/09 11/09 BROUSSY-LE-GRAND 17/09 11/09 PARGNY-LES-REIMS 14/09 10/09 10/09 BROYES 13/09 10/09 10/09 PASSY-GRIGNY 17/09 13/09 13/09 17/09 11/09 15/09 13/09 BRUGNY-VAUDANCOURT 13/09 PEVY 13/09 CAUROY-L'HERMONVILLE 13/09 13/09 PIERRY 18/09 13/09 13/09 16/09 14/09 POILLY 15/09 13/09 CERNAY-LES-REIMS 14/09 13/09 CHALONS-SUR-VESLE 09/09 09/09 PONTFAVERGER-MORONVILLIERS 16/09 CHAMBRECY 13/09 13/09 13/09 POUILLON 15/09 10/09 10/09 15/09 13/09 13/09 POURCY 13/09 10/09 10/09 CHAMERY CHAMPILLON 16/09 14/09 14/09 PROUILLY 15/09 13/09 10/09 CHAMPLAT-BOUJACOURT 13/09 PUISIEULX 17/09 16/09 14/09 14/09 CHAMPVOISY 17/09 13/09 13/09 REIMS 17/09 13/09 13/09 16/09 REUIL 11/09 09/09 09/09 CHANGY CHANTEMERLE 13/09 13/09 13/09 RILLY-LA-MONTAGNE 15/09 13/09 11/09 13/09 10/09 ROMERY 17/09 13/09 CHATILLON-S-MARNE 15/09 15/09 CHAUMUZY 13/09 10/09 10/09 ROMIGNY 15/09 15/09 13/09 CHAVOT-COURCOURT 18/09 14/09 11/09 ROSNAY 16/09 13/09 CHENAY 09/09 09/09 09/09 SACY 15/09 13/09 10/09 CHIGNY-LES-ROSES 15/09 13/09 11/09 SAINT-AMAND-SUR-FION 18/09 CHOUILLY 20/09 (4) 20/09 (4) 20/09 (4) SAINTE-GEMME 17/09 13/09 13/09 COIZARD-JOCHES 17/09 11/09 13/09 13/09 14/09 SAINT-GILLES CONGY 18/09 13/09 13/09 SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE 15/09 15/09 SAINT-MARTIN-D'ABI OIS CORMICY 15/09 13/09 13/09 17/09 13/09 13/09 CORMONTREUIL 15/09 13/09 SAINT-THIERRY 15/09 09/09 09/09 CORMOYEUX 15/09 13/09 13/09 SARCY 15/09 13/09 13/09 14/09 10/09 10/09 SAUDOY 11/09 COULOMMES-LA-MONTAGNE 13/09 11/09

COURCELLES-SAPICOURT

18/09

16/09

13/09

SAVIGNY-SUR-ARDRES

15/09

13/09

13/09

COURIEMS 1700 1309 1309 1500 SELES 1609 1500 1300															
COURTHECY 1509 1309	COURJEONNET	17/09		13/09		11/09			SELLES	16/09				16/09	Ш
COURN'LLE 1500 1100 1500	COURMAS	20/09		15/09		15/09			SERMIERS	18/09		13/09		13/09	
COUNTRIES 1,000	COURTAGNON	13/09		13/09		13/09			SERZY-ET-PRIN	13/09		13/09		13/09	
COLUMBOT	COURTHIEZY	15/09		11/09		11/09			SEZANNE	13/09		10/09		10/09	
CRAMANT 2009 (4) 1 2009 (4) STE-EUPRANSE-ET-CLARIZET 1500 1 1300 1 1300 CUCHERY 1500 1 1300 1	COURVILLE	13/09		13/09		13/09			SILLERY	17/09		14/09		14/09	
CRUCIENY 1509 1509 1509 17009 17089 17089 17099 17099 17099 1509 1509 1509 1509 1509 1509 1509 1	COUVROT	15/09		14/09		13/09			SOULIERES	18/09		13/09		13/09	
CUCHERY 1600	CRAMANT	20/09	(4)			20/09	(4)		STE-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	15/09		13/09		13/09	
CUISES 1500 (4) 2009 (4) 2009 (4) 2009 (4) TAUXIERES-MUTRY 1509 1600 1600 1600 1000 1000 1000 1000 10	CRUGNY	13/09		10/09		10/09			TAISSY	15/09		12/09		11/09	
CUBIERES 1500 1500 1500 1500 1500 1500 1500 1600 16	CUCHERY	16/09		13/09		13/09			TALUS-SAINT-PRIX	17/09		13/09		13/09	
CUMIERES 1309 1009 1009 1009 1009 1009 1609 1609 1609 1609 1609 1609 1609 1009	CUIS	22/09	(4)	20/09	(4)	20/09	(4)		TAUXIERES-MUTRY	16/09		16/09		16/09	
DAMERY	CUISLES	15/09		12/09		11/09			THIL	15/09		10/09		10/09	
DZY	CUMIERES	13/09		10/09		10/09			TOURS-SUR-MARNE	16/09		16/09		16/09	
DORMANS SOILLY	DAMERY	13/09	(4)	11/09	(4)	11/09	(4)		TRAMERY	15/09		11/09		11/09	
ECUEIL 1609 1309 1309 1309 1309 17RIGNY 1509 1009 1	DIZY	18/09		15/09		15/09			TREPAIL	15/09		13/09		13/09	
EPERNAY 1709 1409 1109 TROIS-PUITS 1509 1309 0009 ETCOES 1709 1500 1500 1500 1500 1500 1500 1500 15	DORMANS SOILLY	17/09	(1)	11/09	(1)	10/09	(1)		TRESLON	13/09		13/09		13/09	
ETOGES 17/09 15/09 13/09 13/09 13/09 14/09 14/09 14/09 14/09 15/09 13/09	ECUEIL	16/09		13/09		13/09			TRIGNY	15/09		10/09		10/09	П
ETRECHY 1809	EPERNAY	17/09		14/09		11/09			TROIS-PUITS	15/09		13/09		09/09	П
FAVEROLLES-ET-COEMY 1509 1509 1309 1309 VAL-DES-MARAIS 1809 1509 1600 1509 1400 1509 1600 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1400 1400 1509 1400 1509 1400 1509 1509 1509 1509 1509 1509 1509 15	ETOGES	17/09		15/09		13/09			TROISSY	18/09		14/09		14/09	
FEREBRIANCES 1709	ETRECHY	18/09							UNCHAIR	15/09		13/09		13/09	П
FESTIGNY 1809 1309 1309 1309 1309 1309 1309 1309 13			\vdash	13/09		13/09									Н
FESTIGNY 1809 1309 1309 1309 1309 1309 1309 1309 13	FEREBRIANGES	17/09		15/09		13/09			VAL-DE-VIERE	16/09		15/09		14/09	Н
FLEURY-LA-RIVIERE												_			Н
FONTAINE-DENIS-NUISY 1309 1109 1109 1109 VANDIERES 1209 11109 1009 FONTAINE-SUR-AY 1809 1809 1809 VAUCIENNES 1309 1109 0909 CGRMIGNY 1809 1809 1809 VAUCIENNES 1309 1109 1509 1509 1509 1509 1609 VAVRAY-LE-GRAND 1509 1509 1509 1509 1609 VAVRAY-LE-GRAND 1509 1509 1509 1509 1509 1509 1509 1509				_						_		_		13/09	Н
FONTAINE-SUR-AY 1809 1809 1809 1809 VALICIENNES 1309 1109 0909 0909 0909 0909 0909 0909 0909 0909 0909 0909 0909 0909 0909 0909 0909 0909 0909 0009 0 0009		_	\vdash												Н
GERMAINE 1809 1809 1809 1809 1809 VAUDEMANGE 1509		_	\vdash	_		_				_		-			Н
GERMIGNY															Н
GIVRY-LES-LOISY 17/09 13/09 15			\vdash			10/03	\vdash			-		-			Н
GLANNES 17/09 15/09 25/09 VENTEUIL 13/09 11/09 11/09 11/09 11/09 GRAUVES 27/09 25/09 25/09 VERNEUIL 16/09 13/09 11/09 11/09 11/09 GRAUVES 27/09 25/09 25/09 VERNEUIL 16/09 13/09 11/	GIVRY-LES-LOISY	_	\vdash			13/09									Н
GRAUVES 27/09 25/09 25/09 VERNEUIL 16/09 13/09 11/09 11/09 CUENT 14/09 10/09 10/09 VERT-TOULON 19/09 15/09 11/09 1						10.00	\vdash							11/09	
GUEUX 14/09 10/09 10/09 VERT-TOULON 19/09 15/09 11/09			\vdash			25/09					_		_		Н
HAUTVILLERS 15/09 (4) 13/09 (4) 13/09 (4) VERTUS 18/09 (4) 18/09 (
HERMONVILLE			(4)		(4)		(4)				(4)		(4)		(4)
HOURGES 15:09 14:09 14:09 VERZY 15:09 (4) 15:0			(4)	_	(4)	_	(4)			_	(4)	-	(4)		(4)
IGNY-COMBLIZY			┝			_	H			-	(4)	 	(4)		(4)
JANVRY		_	\vdash		_		\vdash				(4)		(4)		(4)
JONCHERY-SUR-VESLE			\vdash	_			\vdash			_	\vdash	10/05	\vdash		\vdash
JONQUERY 15/09 15/09 13/09 VILLERS-ALLERAND 15/09 13/09 11/09 JOUY-LES-REIMS 14/09 10/09 10/09 VILLERS-AUX-NOEUDS 16/09 13/09 13/09 LA-CELLE-SOUS-CHANTEMERLE 13/09 13/09 13/09 VILLERS-FRANQUEUX 09/09 09/09 09/09 LAGERY 15/09 13/09 13/09 VILLERS-MARMERY 15/09 15/09 15/09 LA-NEUVILLE-AUX-LARRIS 16/09 13/09 13/09 VILLERS-SOUS-CHATILLON 11/09 09/09 09/09 LA-VILLE-SOUS-ORBAIS 10/09 VILLERS-SOUS-CHATILLON 11/09 15/09 15/09 13/09 LE-BREUIL 18/09 13/09 13/09 VINAY 17/09 13/09 11/09 LE-MESNIL-SUR-OGER 18/09 14/09 13/09 VINAY 17/09 13/09 11/09 LES-MESNEUX 16/09 13/09 13/09 VINDEY 13/09 10/09 10/09 LEUVRIGNY 15/09 11/09 11/09 VITRY-EN-PERTHOIS 14/09 13/09 13/09 LERRY 15/09 13/09 13/09 VOIPREUX 23/09 23/09 LISSE-EN-CHAMPAGNE 17/09 15/09 VRIGNY 14/09 10/09		10/09		_	_	_					(4)	22/00	(4)	13/09	\vdash
JOUY-LES-REIMS 14/09 10/09 10/09 VILLERS-AUX-NOEUDS 16/09 13/09 13/09 13/09 13/09 VILLERS-FRANQUEUX 09/09 09		15/00	\vdash				\vdash				(4)	_	(4)	11/00	\vdash
LA-CELLE-SOUS-CHANTEMERLE 13/09 13/09 13/09 VILLERS-FRANQUEUX 09/09 09/09 09/09 09/09 15/0		_				_									
LA-NEUVILLE-AUX-LARRIS 16/09 13/09 13/09 VILLERS-SOUS-CHATILLON 11/09 09/09 09/09 LA-VILLE-SOUS-ORBAIS 10/09 VILLEVENARD 17/09 15/09 13/09 LE-BREUIL 18/09 13/09 13/09 VINAY 17/09 13/09 11/09 LE-MESNIL-SUR-OGER 18/09 (4) 18/09 (4) VINCELLES 18/09 11/09 11/09 LES-MESNEUX 16/09 13/09 13/09 VINDEY 13/09 10/09 10/09 LEUVRIGNY 15/09 11/09 11/09 VITRY-EN-PERTHOIS 14/09 13/09 13/09 LHERY 15/09 13/09 VOIPREUX 23/09 23/09 23/09 LISSE-EN-CHAMPAGNE 17/09 15/09 VRIGNY 14/09 10/09 10/09		<u> </u>													
LA-NEUVILLE-AUX-LARRIS 16/09 13/09 13/09 VILLERS-SOUS-CHATILLON 11/09 09/09 09/09 LA-VILLE-SOUS-ORBAIS 10/09 VILLEVENARD 17/09 15/09 13/09 LE-BREUIL 18/09 13/09 13/09 VINAY 17/09 13/09 11/09 LE-MESNIL-SUR-OGER 18/09 (4) 18/09 (4) VINCELLES 18/09 11/09 11/09 LES-MESNEUX 16/09 13/09 13/09 VINDEY 13/09 10/09 10/09 LEUVRIGNY 15/09 11/09 11/09 VITRY-EN-PERTHOIS 14/09 13/09 13/09 LHERY 15/09 13/09 VOIPREUX 23/09 23/09 23/09 LISSE-EN-CHAMPAGNE 17/09 15/09 VRIGNY 14/09 10/09 10/09	LAGERY	15/09	\vdash	13/09		13/09		H	VILLERS-MARMERY	15/09		15/09			
LA-VILLE-SOUS-ORBAIS 1009 VILLEVENARD 1709 1509 1309 LE-BREUIL 1809 1309 1309 VINAY 17/09 1309 11/09 LE-MESNIL-SUR-OGER 1809 (4) 18/09 (4) VINCELLES 18/09 11/09 11/09 LES-MESNEUX 16/09 13/09 13/09 VINDEY 13/09 10/09 10/09 LEUVRIGNY 15/09 11/09 11/09 VITRY-EN-PERTHOIS 14/09 13/09 13/09 LHERY 15/09 13/09 VOIPREUX 23/09 23/09 23/09 LISSE-EN-CHAMPAGNE 17/09 15/09 VRIGNY 14/09 10/09 10/09		_				_			VILLERS-SOUS-CHATILLON					09/09	
LE-BREUIL 18/09 13/09 13/09 VINAY 17/09 13/09 11/09 LE-MESNIL-SUR-OGER 18/09 (4) 18/09 (4) VINCELLES 18/09 11/09 11/09 LES-MESNEUX 16/09 13/09 13/09 VINDEY 13/09 10/09 10/09 LEUVRIGNY 15/09 11/09 11/09 VITRY-EN-PERTHOIS 14/09 13/09 13/09 LHERY 15/09 13/09 VOIPREUX 23/09 23/09 23/09 LISSE-EN-CHAMPAGNE 17/09 15/09 VRIGNY 14/09 10/09 10/09		<u> </u>					П								
LE-MESNIL-SUR-OGER 18/09 (4) 18/09 (4) VINCELLES 18/09 11/09 11/09 LES-MESNEUX 16/09 13/09 13/09 VINDEY 13/09 10/09 10/09 LEUVRIGNY 15/09 11/09 11/09 VITRY-EN-PERTHOIS 14/09 13/09 13/09 LHERY 15/09 13/09 VOIPREUX 23/09 23/09 23/09 LISSE-EN-CHAMPAGNE 17/09 15/09 VRIGNY 14/09 10/09 10/09		18/09		13/09		13/09	П		VINAY	17/09		13/09		11/09	
LES-MESNEUX 16/09 13/09 13/09 VINDEY 13/09 10/09 10/09 LEUVRIGNY 15/09 11/09 11/09 VITRY-EN-PERTHOIS 14/09 13/09 13/09 LHERY 15/09 13/09 VOIPREUX 23/09 23/09 23/09 LISSE-EN-CHAMPAGNE 17/09 15/09 VRIGNY 14/09 10/09 10/09		_	(4)	_	(4)		М					_		_	\vdash
LEUVRIGNY 1509 11/09 11/09 VITRY-EN-PERTHOIS 14/09 13/09 13/09 LHERY 15/09 13/09 13/09 VOIPREUX 23/09 23/09 23/09 LISSE-EN-CHAMPAGNE 17/09 15/09 VRIGNY 14/09 10/09 10/09		_	<u> </u>	_	. ,	13/09									
LHERY 15/09 13/09 13/09 VOIPREUX 23/09 23/09 23/09 LISSE-EN-CHAMPAGNE 17/09 15/09 VRIGNY 14/09 10/09 10/09		_		_		_							\vdash		
LISSE-EN-CHAMPAGNE 17/09 15/09 VRIGNY 14/09 10/09 10/09		_		_							\vdash		\vdash		
		_				-						_	\vdash		
	LOISY-EN-BRIE	17/09	\vdash	13/09		13/09	Н				\vdash		\vdash		Н

Département de la SEINE-ET-MARNE

Crus	Chardonna	/	Pinot noir	Meunier		Crus	Chardonnay	ardonnay Pinot noir		Meunier	
CITRY-SUR-MARNE	11/09		11/09	09/09		SAACY-SUR-MARNE	11/09		11/09	09/09	
NANTEUIL-SUR-MARNE	11/09		11/09	09/09							\Box

- (1) Ainsi que TRY, VASSY, VASSIEUX et CHAVENAY
- (2) Ainsi que CERSEUIL et PORT-A-BINSON
- (3) Ainsi que MONTIGNY-SOUS-CHATILLON
- (4) Voir zonage communal

Pour l'Arbane, le Pinot blanc, le Pinot gris et le Petit Meslier, la date d'ouverture de cueillette du cépage correspond à la date la plus précoce indiquée dans le tableau ci-dessus pour la commune concernée.



Levure sélectionnée par le laboratoire de microbiologie de la « Direction Qualité et Développement Durable du CIVC ». (Epernay, France) pour la sécurité fermentaire, la finesse aromatique ainsi que l'élaboration de vins effervescents.

CHAMP D'APPLICATION



LEVULINE® CHP a été sélectionnée pour ses performances fermentaires et sa capacité à élaborer des vins effervescents de qualité.

Cette levure sélectionnée permet de sécuriser les fermentations dans des conditions difficiles (basses températures, moûts très clarifiés, turbidité inférieure à 80 NTU).

LEVULINE® CHP convient aussi à l'élaboration des vins blancs d'une grande finesse, fermentés à basses températures (15 à 18°C), développant des notes de fleurs blanches ou d'agrumes.

Chaque lot de LEVULINE® CHP est préalablement contrôlé par le laboratoire de microbiologie du Pôle Technique et Environnement CIVC.

PROPRIETES MICROBIOLOGIQUES ET ŒNOLOGIQUES

- · Saccharomyces cerevisiae var. bayanus
- Facteur Killer : levure killer
- · Vitesse de fermentation : rapide
- Phase de latence : moyenne
- Résistance à l'alcool : élevée (jusqu'à 15,5 % vol.)
- Gamme de température de fermentation : de 10 à 30°C
- Besoins en azote: faibles; faibles besoins également en facteurs de survie (stérols, acides gras), ce qui lui
 permet de fermenter des moûts de faible turbidité, sans production élevée d'acidité volatile. Cependant, il
 conviendra de vérifier le contenu en azote assimilable des moûts et éventuellement de le corriger par l'addition
 de nutriments complexes de la gamme HELPER* à la fin du 1/3 de la fermentation alcoolique
- Production d'acidité volatile : faible (de l'ordre de 0,10 g/L eq H₂SO₄)
- Production de SO2 : faible
- Production de mousse : faible

DOSE ET MODE D'EMPLOI

Dose : 20 - 25 g/hL

- Réhydrater les levures sélectionnées dans 10 fois leur volume d'eau à 35 37°C dans un contenant propre
- Mélanger délicatement puis laisser réhydrater 20 minutes
- Acclimater le levain à la température de la cuve en y ajoutant progressivement du moût : il ne faut pas que l'écart de température entre le levain et le moût excède 10°C lors du levurage
- Incorporer le levain au moût avec un remontage d'homogénéisation
- La durée totale de réhydratation ne doit pas dépasser 45 minutes
- · La réhydratation dans le moût n'est pas conseillée

CONDITIONNEMENT ET CONDITIONS DE CONSERVATION



Sachet sous vide 0,5 kg - Carton 20 x 0,5 kg

Conserver dans un endroit frais et see jusqu'à 3 ans dans son emballage d'origine. Ne pas utiliser les sachets ayant perdu le vide. Utiliser rapidement après ouverture.

CORRECTION DE LA MASSE VOLUMIQUE SELON LA TEMPERATURE

La formule de Jaulmes et les tables officielles permettent d'estimer la richesse en sucre d'un moût, à partir de sa masse volumique mesurée à 20 °C. Quand cette mesure est effectuée à une température différente, il faut corriger la masse volumique à l'aide du tableau suivant :

Température	Correction	on	Température	Correction	n
10	Retrancher	2,5	18	Retrancher	0,6
11	"	2,3	19	"	0,3
12	"	2,1	20	11	0
13	"	1,8	21	Ajouter	0,3
14	"	1,6	22	"	0,6
15	"	1,4	23	"	0,9
16	"	1,1	24	"	1,2
17	tt	0,9	25	"	1,6

Table de correction de la densité en fonction de la température pour les densimètres 20/20.

Exemple. Température : 15 °C Densité lue : 1 070

Densité corrigée: 1068,6

Mais il faut être sûr de l'exactitude de son thermomètre.

Annexe 5 : Table de conversion Brix, masse volumique, richesse en sucre (g/l) et TAVP extrait de la méthode d'analyse du Recueil des méthodes d'analyses de l'OIV MA-AS2-02



TABLE DE CONVERSION : BRIX, MASSE VOLUMIQUE, RICHESSE EN SUCRE ET TITRE ALCOOMETRIQUE VOLUMIQUE PROBABLE

BRIX	Masse volumique à 20 °C (en g/dm²)	Sucres (en g/L)	Titre alcoométrique volumique (en % vol à 20°C)			
15,0	1 059,8	136,1	8,09			
15,1	1 060,3	137,2	8,15			
15,2	1 060,7	138,3	8,22			
15,3	1 061,1	139,4	8,28			
15,4	1 061,6	140,5	8,35			
15,5	1 062,0	141,6	8,42 -			
15,6	1 062,4	142,7	8,48			
15,7	1 062,8	143,8				
15,8	1 063,3	144,9	8,55			
15,9	1 063,7	146,0	8,61			
16,0	1 064,1	147,1	8,68			
16,1	1 064,6	148,2	8,74			
16,2	1 065,0		8,81			
16,3	1 065,4	149,3	8,87			
16,4	1 065,9	150,5	8,94			
16,5	1 066,3	151,6	9,01			
16,6	C 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	152,7	9,07			
16,7	1 066,7	153,8	9,14			
	1 067,2	154,9	9,21			
16,8	1 067,6	156,0	9,27			
16,9	1 068,0	157,1	9,34			
17,0	1 068,5	158,2	9,40			
17,1	1 068,9	159,3	9,47			
17,2	1 069,3	160,4	9,53			
17,3	1 069,8	161,6	9,60			
17,4	1 070,2	162,7	9,67			
17,5	1 070,7	163,8	9,73			
17,6	1 071,1	164,9	9,80			
17,7	1 071,5	166,0	9,87			
17,8	1 072,0	167,1	9,93			
17,9	1 072,4	168,3	10,00			
18,0	1 072,9	169,4	10,07			
18,1	1 073,3	170,5	10,13			
18,2	1 073,7	171,6	10,20			
18,3	1 074,2	172,7	10,26			
18,4	1 074,6	173,9	10,33			
18,5	1 075,1	175,0	10,40			
18,6	1 075,5	176,1	10,47			
18,7	1 076,0	177,2	10,53			
18,8	1 076,4	178,4	10,60			
18,9	1 076,8	179,5	10,67			
19,0	1 077,3	180,6	* 10,73			
19,1	1 077,7	181,7	10,80			
19,2	1 078,2	182,9	10,87			
19,3	1 078,6	184,0	10,94			
19,4	1 079,1	185,1	11,00			
19,5	1 079,5	186,2	11,07			
19,6	1 080,0	187,4	11,14			
19,7	1 080,4	188,5	11,20			
19,8	1 080,9	189,6	11,27			
19,9	1 081,3	190,8	11,34			
20,0	1 081,8	191,9	11,40			
20,1	1 082,2	193,0	11,47			
20,2	1 082,7	194,2	11,54			
20,3	1 083,1	195,3				
20,4	1 083,6	10001900	11,61			
20,5	1 084,0	196,4 11,67 197,6 11,74 *				
20,6	1 084,5	197,6 11,74 ° 198,7 11,81				
20,7	1 084,9	196,7	11,81			
20,8	1 085,4	201,0				
20,9	1 085,8		11,95			
20070	1 003,0	202,1	12,01			

Annexe 6 : Exemple de la fiche de suivi de vendange des sélections intermédiaires donnant le poids de récolte, l'état sanitaire et les éventuelles observations complémentaires

		V	endan	ges SI 2	2021		
CHAMPAGNE		le récolte : mme venda	4	100			
Nom variété 4474 ω	Pied 1	Pied 2	Pied 3	Pied 4	Pied 5	Pied 6	Observations (% botrytis)
Nombre de grappes saines	4	0	10	10	8	1	t-0,70 kg
Nombre de grappes altérées (8= botrytis, M=mangées, m=midiou)	0	0	0	0	O	1	- 1% B
Nom variété P 3 5 6 - E 6	Pied 1	Pied 2	Pied 3	Pied 4	Pied 5	Pied 6	Observations (% botrytis)
Nombre de grappes saines	2	Graph Herrs	14	12	12	1	t=0,000 kg
Nombre de grappes altérées (B= botrytis, M=mangées, m=mildiou)	3 MI	0	9 8	08	28	1	\$ % B
Nom variété P376-BB	Pied 1	Pied 2	Pied 3	Pied 4	Pied 5	Pied 6	Observations (% botrytis)
Nombre de grappes saines	19	8	19	1	3	1	t=0,711
Nombre de grappes altérées (B= botrytis, M=mangées, m=mildiou)	0	1B 317	18	18	1 pas mire	1	-110 B
Nom variété P416-C10	Pied 1	Pied 2	Pied 3	Pied 4	Pied 5	Pied 6	Observations (% botrytis)
S Nombre de grappes saines	10	8	12	5	3	13	t=0,73
Nombre de grappes altérées (8= botrytis, M-mangées, m-midiou)	0	0	0	0	0	0	- 17. B

Annexe 7 : Extrait du document Excel réalisé afin de faciliter le suivi du pressurage, débourbage et de chaptalisation. Il permet d'effectuer les calculs plus rapidement, de limiter les sources d'erreur et de favoriser la traçabilité

Coef retait densité d à 20°C TAP Coeff MCR pour 100L V MCR (mL) 0,69 1070/31 9,66 201 0,67 1074,84 10,36 261 0,67 1072,13 10,09 53 0,7 1067,5 8,86 114 0,7 1067,5 9,49 114 0,7 1073,75 10,19 114 0,66 1066,84 9,89 117 0,66 1064,84 9,89 117 0,66 1064,34 9,8 8 0,66 1064,34 9,8 8 0,66 1064,34 9,8 8 0,66 1064,34 9,8 8 0,66 1064,34 9,8 8 0,66 1064,34 9,8 8 0,67 1067,25 9,2 7 0,68 1079,22 9,2 7 0,69 1070,87 9,1 7 0,69 1070,87 <th></th> <th></th> <th></th> <th></th>				
ye Numbers of Lat III A morphose (Lat III) A debouth - nioe (Li) A morphose (Lat III) A morphose (Lat III) A debouth - nioe (Li) A morphose (Lat III) A morphose (Lat IIII) A morphose (Lat IIII) A morphose (Lat IIII) A morphose (Lat IIIII) A morphose (Lat IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII				
VMC 0.54 0.14 1.14 10.7 17.7 0.69 10.74 gas 1.0 VY 2.56 0.64 0.14 1.14 10.75 17.7 0.69 10.74 gas 1.0 VY 2.76 0.68 0.67 1.0 1.7 0.68 10.74 gas 1.0 2.21 0.65 0.10 0.25 1.07.4 gas 1.7 0.67 10.09 1.1 0.09 1.06 0.25 0.26 1.06 1.7 0.67 10.05 1.0 1	V total (L) dcor	0	Coef retait densité dcor à 20°C TAP cor	or V levures (mL)
VANCE 5.89 1.4P 115 1075 118 0.66 10.042 11.0.56 1.11 0.289 6.29 6.29 6.27 1.072 1.00 10.02 11.4 0.09 1.00	1,179			11,07
y 1/16 0.66 6.2 1/16 0.67 1.14 1.14 1.14 1.14 1.14 1.14 1.14 1.15 0.05 1.14 1.10 1.11 0.05 1.00 1.0	15,261 1080,3		0,72 1079,58	11,08 15,261
111 0.28 2.4 1074 17.1 0.68 107.3 10.0			0 0	
2.23 0.56 2.63 1.06 1.076 1.0		9,5 18,2	0,54 1078,96	11 2
1,00 0,25 2,2 1,066 1,1 0,8 1,06,53 8,66 0,65 0,10 0,12 1,06 1,1 0,16 1,06,53 8,66 0,59 0,10 0,10 1,4 1,068 1,15 0,75 1,067,37 0,13 1,29 0,10 0,10 1,2 1,068 1,15 0,65 1007,37 0,13 0,50 0,13 0,13 1,2 1,072,5 1,78 0,66 1004,48 8,82 0,50 0,13 0,13 1,072,5 1,78 0,66 1004,48 8,72 0,40 0,13 1,07 1,07 0,66 1004,48 8,72 0,40 0,13 1,07 1,72 0,66 1004,48 8,72 0,41 0,13 1,07 1,72 0,66 1004,48 8,72 0,42 0,13 1,07 1,72 0,66 1004,48 8,72 0,42 0,13 1,07	5,05		0	5,05
1,06 0,27 2,32 1,066 1,18 0,66 1,066 1,06 1,06 1,06 1,06 1,06 1,06 1,15 0,07 1,01 0,07 1,01 0,07 1,06 0,07 1,06 <		18,2	0,54 1078,46	10,93 2,315
0.65 0.16 0.16 1.4 1.08 1.15 0.05 1.062.5 0.05 1.25 0.31 0.21 1.04.5 1.07.5 1.05.5 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.75 1.062.5 0.66 1.064.8 8.25 0 0 0.66 1.064.8 8.25 0 0 0 0.66 1.064.8 8.25 0 0 0 0 0.66 1.064.8 8.25 0 <td>2,434</td> <td></td> <td></td> <td></td>	2,434			
0,39 0,10 0,73 1074,5 17,5 0,75 1072,5 10,74 17,8 0,75 10,19 9,49 9 0,60 0,15 0,13 1,27 1,065 17,8 0,66 106,84 9,89 9 0,50 0,15 1,15 1,065 1,78 0,66 106,84 8,82 9 0,50 0,14 1,3 1,065 1,78 0,66 106,84 8,82 9 0,50 0,14 1,1 1,065 1,73 0,075 107,1,25 9,8 9 9 9 0,42 0,10 0,75 1,074 1,7 0,66 106,83 9,1 9<	1,4			
1,25 0,31 2,75 1099,5 1,78 0,66 1068,94 9,49 0,58 0,14 1,2 1072,5 17,8 0,66 1004,34 9,59 0,59 0,14 1,5 1072,5 17,8 0,66 1064,34 9,59 0,59 0,14 1,5 1065 17,8 0,66 1064,34 8,75 0,50 0,14 0,13 1065 17,7 0,69 1064,38 8,75 0,42 0,14 0,73 1074,5 17,7 0,69 1064,38 8,75 0,44 0,10 0,7 1074,5 17,7 0,69 1064,38 9,75 0,44 0,10 0,7 1074,5 12,1 0,69 1073,87 10,1 0,44 0,10 0,10 0,73 1074,5 12,1 0,68 1073,87 10,1 0,59 0,10 0,10 0,73 1074,5 17,4 0,78 10,1 0,80	0	8,5 19		10,86 0,783
0.60 0.15 1,2 1072,5 17,8 0,66 1071,84 9,89 0.53 0.15 1,35 1065,5 17,8 0,66 1071,84 9,82 0.53 0.14 1,35 1065,5 17,8 0,66 1064,34 8,82 0.50 0.13 0.14 1,35 1075,2 17,5 0,66 1064,34 8,73 0.64 0.10 0,81 0,75 1074,5 17,7 0,69 1071,25 9,28 0.74 0.11 0,75 1074,5 17,7 0,69 1071,25 9,28 0.74 0.11 0,75 1074,5 17,7 0,69 1071,25 9,28 0.75 0.11 0,73 1074,5 17,8 0,68 1071,25 9,28 1071 0.51 0.22 0.11 0,73 1074,5 17,8 0,68 1071,22 9,25 0,75 0.52 0.23 0.12 0.73 1074,5 17	2,877	1	0,69 1077,31	
0,59 0,15 1,35 1065,5 17,8 0,66 1064,34 8,82 0,53 0,14 1,1 1065 17,8 0,66 1064,34 8,75 0,50 0,13 0,85 1072 17,5 0,67 1069,81 9,78 0,42 0,13 0,75 1074,5 17,7 0,69 1069,81 9,78 0,74 0,10 0,75 1074,5 17,7 0,69 1069,81 9,78 0,45 0,11 0,21 1067 18,1 0,58 107,2 9,73 0,45 0,10 0,73 1067 18,1 0,58 10,1 9,28 0,41 0,20 1,75 1067 18,4 0,48 10,1 9,23 0,51 0,20 1,75 1074 17,4 0,48 10,72 10,1 0,80 0,20 1,75 1074 17,4 0,78 10,72 10,7 0,81 0,20 1,25 </td <td>1,234</td> <td>7,71 67</td> <td></td> <td>10,9</td>	1,234	7,71 67		10,9
0,55 0,14 1 1065 17,8 0,66 1064,34 8,75 0,42 0,13 0,55 1070,5 17,5 0,57 1071,25 9,8 1,63 0,41 0,75 1070,5 17,7 0,69 1073,87 9,12 0,45 0,19 0,75 1070,5 17,7 0,69 1073,87 10,2 0,45 0,11 0,73 1067,4 17,7 0,69 1073,02 9,1 0,45 0,11 0,20 1,25 1074,5 17,8 0,48 10,1 0,49 0,10 0,73 1074,5 17,8 0,48 10,1 0,50 0,10 0,73 1074,5 17,8 0,48 10,1 0,80 0,20 1,25 1074,5 17,9 0,58 10,1 0,80 0,20 1,25 1074,5 17,4 0,78 1070,87 9,75 10 0,80 0,20 1,25 1071,5 <t< td=""><td>1,43 1078,5</td><td></td><td></td><td>10.82</td></t<>	1,43 1078,5			10.82
0,50 0,13 0,85 1072 17,5 0,75 1071,25 9,8 1,642 0,10 0,10 0,75 1070,5 17,7 0,69 1064381 9,58 1,683 0,11 0,12 1074,5 17,7 0,69 1068,43 9,12 0,74 0,11 0,12 1074,5 17,9 0,68 1066,43 9,1 0,74 0,11 0,12 1,07 10,1 0,57 1066,43 9,1 0,91 0,12 0,10 0,73 1074,5 17,8 0,68 1073,22 9,1 0,91 0,20 1,73 1074,5 17,8 0,66 1073,84 10,1 4 0,81 0,20 1,73 10,7 0,68 1073,84 10,1 4 0,81 0,20 1,25 1074,5 17,4 0,78 1073,2 10,1 4 0,81 0,20 1,25 1074,5 17,4 0,78 1077,2	1,063	7,71	0,69 1077,81	, ,
0.42 0.10 0.75 1070_5 117_7 0.69 1069_81 9.58 0.74 0.13 1.26 1074_5 17_7 0.68 1073_87 10_2 0.74 0.10 0.21 1.06 18_1 0.58 1073_5 9.21 0.45 0.10 0.20 1.06 1.84 0.68 1075_22 9.21 0.91 0.20 1.07 1.074_5 1.28 0.68 1077_22 10_1 0.80 0.20 1.6 1.75 0.68 1077_22 10_1 2 0.80 0.20 1.6 1.75 0.68 1077_22 10_1 2 0.81 0.20 1.6 1.75 0.68 1077_22 10_1 2 0.81 0.20 1.6 1.75 0.68 1077_22 10_1 2 0.81 0.21 1.2 1.79 0.68 1077_22 10_1 2 0.82 0.15 1.1	0,876			
1,63 0,41 3,51 1074,5 17,9 0,63 1073,87 10,2 0,45 0,19 0,16 1,66 10,67 1,66 1073,02 9,1 0,45 0,11 0,51 1067 18,1 0,67 1065,42 9,1 0,39 0,10 0,73 1074,5 17,8 0,68 10,13 0,7 1,57 0,30 1,75 1074,5 17,8 0,68 10,13 0,7 0,80 0,20 1,75 1074,5 17,8 0,68 10,13 0,7 0,80 0,20 1,75 1074,5 17,4 0,68 10,13 0,7 0,80 0,20 1,25 1074,5 17,4 0,68 10,13 0,7 0,80 0,20 1,25 1071,5 17,4 0,63 10,24 0,7 0,71 0,10 1,10 1,17 0,67 10,27 0,7 0,2 0,10 0,11 1,10 <td>777,0</td> <td></td> <td></td> <td></td>	777,0			
0,74 0,19 1,26 1067 12,1 1067 12,1 1068 12,2 1068 10,2 <th< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></th<>				
0.45 0,11 0,91 1068 18,4 0,48 1067,52 9,25 9,25 0.39 0,20 0,10 0,73 1073,5 17,8 0,68 1073,02 10,1 1,57 0,39 1,75 1074,5 17,8 0,68 1077,22 10,7 2 0,81 0,20 1,25 1074,5 17,9 0,78 1077,22 10,7 2 2 2 0,81 0,20 1,8 107,5 17,9 0,78 1077,22 10,7 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 1 3 1 1 1 2 1 1 2 1 1 2 1 1 2 1 1 2 1 1 2 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	1,323		0,36 1078,64	10,94
0.39 0,10 0,73 1073-5 18-4 0,48 1073-0 10,1 1,57 0,21 1,75 1074-5 17,8 0,68 1073-2 10,1 4 1,57 0,20 1,75 1074-5 17,8 0,68 1070,87 10,13 7 0,80 0,20 1,75 1074-5 17,4 0,78 1070,87 9,75 0 0,11 0,20 1,15 105-5 13 107-6 10,95 9,75 0 1 0,27 0,07 1,1 107-6 1,2 10,4 0,63 1070,87 9,75 1 1 1 1 0 1 107-1 1 0 1 0 1 0 1 0 0 1 0 1 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0,951			11
0.91 0.23 1,75 1074,5 17,8 0,66 1073,8 10,19 0.80 0.20 1,25 1078 17,4 0,78 10,72 10,7 0.81 0.20 1,25 1071 10,7 12 0,65 10,72 10,7 0.81 0.20 1,28 1075 1,8 0,65 1064,4 8,8 2,67 0.65 0.71 0,07 1,7 0,66 10,64 8,8 3,88 3,88 0.65 0.18 2,7 1066 17,2 0,94 10,67 3,88	0,747		0,21 1078,29	10,9
1,57 0,39 3 1078 17,4 0,78 1077,22 10,7 0,80 0,20 1,25 1071,5 17,9 0,68 100,75 9,75 0,81 0,20 1,25 1071,5 17,9 0,68 100,47 9,75 0,27 0,07 1,8 107,5 17,4 0,67 1072,22 9,96 2,67 0,07 0,18 2,7 106 17,1 0,78 1072,22 9,96 2,67 0,51 0,13 2,7 106 17,1 0,78 1072,22 9,96 2,67 0,51 0,13 2,7 106 17,1 0,78 1072,22 9,96 5,48 1,75 0,44 4,18 1,24 1072,72 10,03 11 0,84 0,73 1,94 1071,5 15,2 1,28 10,03 11 0,84 0,10 0,10 1,24 1072,5 1,28 10,1 1,28 10,1 <td>1,792</td> <td></td> <td></td> <td>10,8</td>	1,792			10,8
0.80 0.20 1.25 107.15 17.9 0.68 100.087 9.75 0.27 0.27 0.07 1.8 1065 1.8 0.07 1.00 2.67 0.27 0.28 0.07 1.1 1073 17.4 0.078 1069.13 9.48 2.67 0.21 0.24 0.1 1070 17.1 0.27 1069.13 9.48 2.67 0.51 0.51 0.51 1.07 17.2 0.28 1.06.16 8.88 5.48 1.77 0.44 4.18 1071 1.44 1.06.5 9.54 1.1 0.84 0.51 1.1 1.07 1.52 1.28 1.00.3 1.1 0.84 0.52 1.28 1.07.1 1.44 1.06.5 9.54 1.1 0.84 0.24 1.07.5 1.52 1.28 1.00.3 1.1 0.84 0.52 1.24 1.07.5 1.52 1.28 1.07.1 2.2<	3,02 1081	18,2	0,54 1080,46	11,2 3,02
0.81 0.20 1,0 1065 18 0.6 10644 8.8 8 0.72 0.07 0.07 1 1073 174 0.78 1062,2 9.6 267 0.71 0.65 0.16 3.7 1066 17,2 0.84 9.48 3.88 0.65 0.16 2,7 1066 17,2 0.64 1065,16 8.88 5.48 1.77 0.44 4,18 10,74 10,69 9.63 9.63 1 0.84 0.21 1,07 14,8 1,24 1065,2 9.63 9.79 0.84 0.21 1,8 107,5 15,4 1,23 107,1 9.63 9.79 0.84 0.22 1,9 10,65 15,4 1,23 107,1 1,23 107,1 1.23 107,2 1.24 107,1 1.24 1065,2 8.88 9.79 1 1 1.24 1.24 1065,2 8.88 9.79 1 <td>1,29</td> <td></td> <td>0,42 1079,08</td> <td>11 1,29</td>	1,29		0,42 1079,08	11 1,29
0.27 0.07 1073 174 0.78 1072.2 9.96 2.67 0.65 0.16 2.1 1070 17.1 0.67 1065.16 9.86 2.67 0.65 0.18 2.7 1066 17.2 0.94 1065.1 9.88 5.48 0.51 0.13 2.7 1066 17.2 0.94 1072.2 10.03 5.48 5.48 1.75 0.44 4.18 1071 1.28 1072.2 10.03 5.48 7.8 1.77 0.84 4.1 1071 1.4 1072.2 10.03 7.4 0.84 0.21 1.36 106.5 1.54 1.28 10.63 9.54 7.1 0.84 0.22 1.36 106.5 1.54 1.28 10.03 9.54 7.1 0.94 0.21 1.34 1072.2 1.20 1.28 1.03 1.29 1.24 1.20 0.84 0.31 1.04	1,90		0,39 1078,11	10,8
0,71 0,18 3,1 1070 17,1 0,87 1069,13 9,48 3,88 0,65 0,15 2,7 1066 17,2 0,84 1065,16 8,88 5,48 5,48 0,51 0,54 1,7 10,66 1,72 0,94 1072,72 10,03 5,48 5,48 5,48 1,77 0,44 4,18 1071 14,8 1,28 10,03 9,54 10 1 0,84 0,23 1,8 1071 14,8 1,28 10,04 9,54 1 1 1 1 1 1 1 1,28 10,04 9,54 1 </td <td>1,03</td> <td></td> <td>0,84 1078,16</td> <td></td>	1,03		0,84 1078,16	
0.65 0.16 0.27 1066 17.2 0.64 1065,16 8.88 5.48 5.48 0.51 0.51 0.13 1 1074 15.4 1.27 10.03 5.48 5.48 1.77 0.44 4,1 1071 14.8 10.05,27 10.03 1 0.84 0.21 1.04 10.05 5.4 10.04 5.4 1 0.84 0.21 1.86 10.65 15.4 1.34 10.05,13 9.93 1 0.40 0.00 0.22 1.94 1072,5 15.1 1.34 100,26 8.88 1 0.40 0.40 0.20 0.84 1074 15.2 1.34 100,26 8.88 1 0.58 0.41 1.00 0.84 1074 15.2 1.34 1002,26 8.88 1 0.58 0.15 1.09 1.08 15.2 1.34 1002,26 9.11 1 0.5	3,22			
0,51 0,13 1 1074 15,4 1,28 1072,72 10,03 1,75 0,44 4,18 1071 14,8 1,44 1002,56 9,54 1 0,84 0,21 4,18 1071 15,2 1,34 1003,56 9,54 1 0,84 0,21 1,86 1065,5 15,4 1070,16 9,63 1 0,91 0,22 1,94 1072,5 15,1 1,28 1065,22 8,88 1 0,91 0,03 0,19 0,84 1074 15,2 1,128 1065,22 8,88 1 0,58 0,11 0,28 1074 1072,5 15,1 1,28 1072,6 1,00 1 0,58 0,15 1,096 1086 15,2 1,34 1072,66 1,00 1 1,00 1 1,34 1075,66 1,00 1 1,00 1 1,34 1075,66 1,00 1 1,00 1,34	2,85		0,81 1078,69	10,94
1,75 0,44 4,18 1071 14,8 1,44 1069,56 9,54 0,84 0,44 0,44 1071,5 15,2 1,34 100,16 9,53 1 0,84 0,23 1,96 1075,5 15,4 1,28 1071,13 9,79 1 0,40 0,10 0,10 1,075,5 15,4 1,37 1071,13 9,79 1 0,58 0,10 0,6 1,075,5 1,52 1,31 100,26 1,02 1 0,48 0,11 0,72 1,074 15,2 1,31 100,26 10,1 0,48 0,11 0,72 1,077 15,2 1,31 100,5 10,47 0,65 0,11 0,72 1,077 15,2 1,34 100,5 10,47 0,65 0,12 1,4 1070,5 14,9 1,34 10,47 10,4 0,55 0,15 1,4 1070,5 14,9 1,31 106,66 9,	1,03	18,5	0,45 1078,55	
1,77 0,44 4 1071,5 15,2 1,34 1071,16 9,63 7 0,84 0,21 1,86 1065,5 15,4 1,28 1065,2 8,88 7 0,91 0,23 1,94 1,072,5 15,1 1,71,13 1071,13 8,79 7 0,58 0,40 0,10 0,84 1,074 15,2 1,34 1072,66 10,02 7 0,58 0,15 1,096 1,068 15,3 1,31 1066,69 9,11 7 0,65 0,16 1,097 1,074 15,2 1,34 1075,66 10,47 7 0,65 0,16 1,074 1076 14,9 1,31 1066,69 9,11 7 0,65 0,16 1,4 1070 14,9 1,4 1074 1074 1074 1074 1074 1074 1074 1074 1074 1074 1074 1074 1074 1074 1074 1074 <td>4,34</td> <td></td> <td>0,98 1078,52</td> <td>10,91 4,34</td>	4,34		0,98 1078,52	10,91 4,34
0.84 0.21 1,86 1066,5 15,4 1,28 1065,22 8,88 7 0.91 0,23 1,94 1072,5 15,1 1,13 1071,3 9,79 7 0.40 0,04 0,08 10,4 1072,5 15,2 1,34 1072,6 10,02 0.58 0,15 0,15 1,096 1068 15,3 1,31 1066,69 9,11 0.43 0,13 0,16 1,07 107 15,2 1,34 1075,66 10,47 107 0,65 0,16 1,4 1070,5 14,9 107,6 10,47 <td>4,14</td> <td></td> <td></td> <td></td>	4,14			
0.91 0.23 1.94 1072,5 15,1 1,37 107,13 9.79 0.40 0.40 0.16 1.04 1.074 1.52 1,34 1072,66 10.02 0.58 0.15 1.096 1.06 1.52 1,31 1066,69 9.11 0.43 0.11 0,72 1077 15,2 1,31 1075,66 10.47 0.43 0,16 1,44 10.75,6 1,49 1,42 10.47 0 0.52 0,16 1,44 10.75,6 1,49 1,42 10.05,69 9,48 0,92 0,73 2 1.06 1,53 1,31 106,669 9,11	1,96		0,94 1080,06	11 1,96
0,40 0,10 0,84 1074 15,2 1,34 1072,66 10,02 0,58 0,15 1,096 1068 15,3 1,31 1066,69 9,11 0,43 0,11 0,72 1077 15,2 1,34 1075,66 10,47 0,63 0,13 1,4 1076,5 14,9 1,4 106,48 10,47 0,92 0,23 2 1,066 1,3 1,31 1066,69 9,11			0,98 1079,52	
0.58 0.15 1,096 1068 15,3 1,31 106,69 9,11 0.43 0.11 0,72 1077 15,2 1,34 1075,66 10,47 0.65 0,16 1,44 1070,5 14,9 1,42 1066,9 9,11 0,97 0,33 2 108 15,3 1,31 106,669 9,11	3 0,86 1079,5		0,9 1078,6	10,93 0,86
0.43 0.11 0,72 1077 15.2 1,34 1075.6 10.47 0.65 0.65 0.43 2 1,44 10.75 14.9 1,42 10.65 9.48 1.4 0.92 0.93 2 1.08 1.31 10.66.69 9.11 1.31 10.66.69 9.11		16,8	0,94 1080,06	11 1,15
0,65 0,16 1,44 1070,5 14,9 1,42 1069,08 9,48 9,48 9,92 0,23 2 1068 15,3 1,31 1066,69 9,11	0,73			
0,92 0,23 2 1068 15,3 1,31 1066,69 9,11	1,50			
	2,10		0,96 1079,54	11 2,10
0.54 0.14 1,02 1070,5 15,6 1,22 1069,28 9,51	1,06	Ţ	0,57 1079,93	11 1,06
40 P356-D09 0.65 0,16 1,35 1070 15,2 1,34 1068,66 9,41 54,83	3 1,40 1081,75	75 16,9	0,92 1080,83	11 1,40
0,37 3,34 1067,75 14,7 1,46 1066,29 9,05 1	3,51			
1067,75 14,9			1,06 1078,94	10,85 2,84

Fiche traçabilit	I vinifications 2021 (021 404)
Code variété :	Nom variété :
Date débourbage + levurage :	Contenant(s) début FA : Tares (g)
V moût débourbé (+MCR) (L) :	Contenant(s) fin FA:
N° lot levures :	

20070357							
Date	T° (°C)	P (g)	Commentaires (Densimètre, +DAP, remontage				
	-						
			A SACRET OF STREET				
			PANELS OF THE PARELS OF THE PA				
	1		TO CHEST FOR THE THE SAME				

Annexe 9 : Extrait du document Excel permettant le suivi de l'état des stocks des variétés en sélection intermédiaire vinifiées en 2021

A	В	С	D	E	F	G	н	1	J	К	L	М
Stock initial vi	nification 2021	- NE PAS MODIF	IER									
Dégustation							Variétés supplé	mentaires				
_												
code variété	nom variété	lettre carton	couleur	bouteille(s)			code variété		lettre carton		bouteille(s)	demie(s)
191610	P382-F02	A	В	1 1	0		180610	3001W	A sup	В	1	0
191202	P360-D07	A	В	1	0		191201	P363-D07	A sup	N	1	0
191510	P373-E08	A	В	1	0		180703	4392 W	A sup	N	1	0
191206	P364-A07	A	В	1	0		191301	P412-D03	A sup	В	0	1
191008	P358-F05	A	В	1 1	0		180805	4445W	Asup	В	1	0
191904	P384-C03	A	В	1	0		191106	P356-E06	A sup	В	1	0
192105	4394W	В	В	0			180504	P109-F04	Bsup	В	3	0
191102	P353-B04	В	В	0			192103	P115-D03	Bsup	В	3	0
192202	P361-A05	В	N	0			191202	P360-D07	Csup	В	1	0
192108	4456W	В	N	0			191610	P382-F02	Csup	В	5	0
191302	P365-C07	В	N	0			191008	P358-F05	Dsup	В	1	1
180707	4421W	В	В	0			191206	P364-A07	Dsup	В	1	1
191006	P356-D09	С	В	1	0		191901	P389-A08	Dsup	В	2	0
180503	P107-A01	C	В	1	0		181004	4447W	Esup	N	0	1
191301	P412-D03	С	В	1	0		192107	4439W	Esup	N	0	1
191201	P363-D07	C	N	1	0		192109	4979W	Esup	В	0	1
180610	3001W	С	В	1	0		180606	3094W	Esup	В	3	0
180703	4392W	С	N	1	0		181005	4966W	Fsup	В	2	0
180504	P109-F04	D	В	1	0		180902	4982W	Fsup	В	2	0
191901	P389-A08	D	В	1	0		180806	4477W	Fsup	N	2	0
191110	P363-B07	D	В	1	0		192205	P374-B02	Gsup	В	3	0
191310	P366-A01	D	В	1	0		180809	4969W	Gsup	В	2	0
191210	P363-E09	D	В	1	0		180904	5003 W	Gsup	В	0	1
192103	P115-D03	D	В	1	0		180809	4969 W	Hsup	В	0	1
191609	P378-D05	E	В	0	1		191308	P374-A06	Hsup	В	2	0
180905	5025W	Ē	В	ō	1		191701	P416-C10	Hsup	В	1	Ö
180603	P90-A08	E	В	i ö			191508	P379-B09		N	1	ő
180803	4433W	Ē	N	l ő								
181004	4447W	F	N	1	0							
192107	4439W	F	N N	1	0	•						
192109	4979W	F	В	1	0							
180805	4445W	F	В	1	0							
191603	P376-D06	F	N N	1	0							
191106	P356-E06	F	B	1	0							
181005	4966W	G	В	1	0							
180902	4982W	G	В	+ ;	n							
180806	4302W 4477W	G	N	1	0							
180606	3094W	G	B	1	0							
192205	9374-B02	G	B	1	0							
180809	4969 W	G	B		0							
				1								
191401	P371-B03	Н	В	1	0							

Vinification du Martin Huguenot et micro-vinification de variétés résistantes du programme CepInnov au Comité Champagne

L'interprofession Comité Champagne ou CIVC, est une organisation qui a pour rôle de gérer les intérêts communs des maisons et des vignerons de Champagne. Cet organisme semi-public a pour mission de valoriser l'appellation Champagne à travers diverses actions : maintenir un équilibre économique, valoriser les techniques au vignoble et les pratiques d'élaboration du vin, protéger l'appellation au niveau mondial et communiquer sur l'appellation auprès des professionnels et du grand public. Cette interprofession est à la pointe de la recherche et développement grâce à son équipement (cuverie expérimentale, salle de dégustation et laboratoire) et à ses nombreux programmes de recherche, avec pour volonté de trouver un équilibre entre savoir-faire ancestral et adaptation aux enjeux actuels.

Ce mémoire de fin d'études DNO présente l'élaboration de la cuvée Martin-Huguenot du Comité Champagne en y détaillant l'ensemble des étapes : organisation de la vendange, vinification, travail de chai et hygiène en cave. Une partie est également dédiée à l'explication des micro-vinifications expérimentales réalisées dans le cadre du programme de sélection variétale à typicité régionale « CepInnov ». En supplément des explications données sur la méthode d'élaboration de la cuvée Martin-Huguenot, quelques apartés sur les méthodes plus générales en Champagne sont traités.

Mots clefs: AOP Champagne; Comité Champagne (CIVC); vinification en Champagne; microvinifications; méthode champenoise; tirage; remuage; dégorgement

Martin-Huguenot winemaking process and Resistant varieties of Cepinnov program from Comité Champagne micro-vinification process

The Comité Champagne or CIVC interprofession is an organisation whose role is to manage the common interests of the Champagne houses and winegrowers. The mission of this semi-public organisation is to promote the Champagne appellation through various actions: maintaining an economic balance, promoting techniques in the vineyard and wine-making practices, protecting the appellation at a global level and communicating about the appellation to professionals and the general public. This interprofession is at the forefront of research and development thanks to its equipment (experimental vat room, tasting room and laboratory) and the many research programmes carried out, with the aim of finding a balance between ancestral know-how and adaptation to current issues.

This DNO thesis presents the elaboration of the Martin-Huguenot cuvée of the Comité Champagne by detailing all the stages: organisation of the harvest, vinification, cellar work and hygiene in the cellar. One part is also dedicated to the explanation of the experimental micro-vinifications carried out within the framework of the regional varietal selection programme "CepInnov". In addition to the explanations given on the method of elaboration of the Martin-Huguenot cuvée, a few sections on the more general methods used in Champagne are dealt with.

Keywords: PDO Champagne; Comité Champagne (CIVC); Champagne winemaking; microvinification; Champagne method; towing; disgorging

